R. V.

THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME TRENTE-CINQUIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME V

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, Nº 13

—

M DCCC LXXIV

THE GETTY CENTER
LIBRARY

RELIURE D'UN MANUSCRIT

DIT

ÉVANGÉLIAIRE DE CHARLEMAGNE.

Par M. Ed. Aubert, membre résidant.

Lu dans les séances des 9 avril et 2 juillet 1873.

La couverture en orfévrerie, dont j'ai l'honneur de soumettre un dessin fidèle à l'appréciation de mes confrères, protége un manuscrit qui fut vendu en 1851 par le chapitre de la cathédrale de Sion à un marchand de curiosités de Genève. Des mains du brocanteur, le précieux volume passa dans la bibliothèque de M. le marquis de Ganay, qui possède une riche collection de reliures anciennes et qui voulut bien me le confier en me donnant l'autorisation de le dessiner.

La provenance de ce monument, qui n'est pas inédit, est assez difficile à déterminer et les avis sont fort partagés. Suivant les chanoines de Sion, c'est un présent de Charlemagne à leur église de Sainte-Marie de Valère, où le manuscrit a été conservé depuis l'époque de la donation. Suivant les religieux de l'abbaye de Saint-Maurice, cet *évan-*

géliaire[1] a été donné à leur monastère par le même empereur, et a été soustrait de leur trésor pendant les guerres civiles du Valais, au XIV^e^ siècle, pour être transporté à Sion. L'auteur d'un mémoire sur quelques livres carolins, M. H. E. Gaullieur[2], s'est occupé de ce manuscrit ; selon lui, il appartient au X^e^ siècle, il a été donné à l'église de Sion par Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane (911 à 937), et c'est un produit de l'art italien de cette époque. M. de Gingins La Sarraz, consulté à ce sujet par M. Gaullieur, présenta quelques observations dans une lettre datée de Lausanne le 1^er^ septembre 1853, et publiée à la suite du mé-

1. L'évangéliaire est un livre liturgique qui contient les évangiles du Commun et des Propres, c'est-à-dire ceux des messes de chaque jour, des dimanches et de toutes les fêtes. Il est fait pour être placé sur un lutrin, sur un pupitre volant ou pour être appuyé contre le retable de l'autel, et à l'aide des nombreux signets dont il est pourvu, il sert à dire les offices. Le manuscrit qui nous occupe, contenant le texte entier des quatre Évangiles accompagné du Propre des Saints, n'aurait pas dû recevoir le nom d'*évangéliaire* sous lequel il est connu. Je le lui conserverai cependant dans le cours de cette notice, mais en prenant soin de le souligner.

2. Mémoire sur quelques livres carolins, ou de l'époque carlovingienne, à l'occasion d'un manuscrit latin avec couverture d'or, provenant du trésor du chapitre de Sion en Valais et désigné sous le nom d'*évangéliaire de Charlemagne*, par H. E. Gaullieur, secrétaire général de l'Institut génevois.

Lu à la section des sciences morales et politiques, le 30 septembre 1853.

moire de ce dernier. M. de Gingins conclut en disant que l'*évangéliaire* de Valère a été donné à l'église de Sion par Aymon Ier, parent des rois Rodolphiens, qui occupa le siége épiscopal du Valais de 1037 à 1053. Enfin, M. A. Darcel, dans deux articles de la *Gazette des Beaux-Arts* (1865, tome XIX, pages 437 et 511), consacre quelques lignes à ce manuscrit, qui figurait à l'exposition rétrospective de 1865. La conclusion de ce savant archéologue se résume en quelques mots ; je les cite textuellement : « Cette reliure nous semble « donc le résultat d'un remaniement fait au XIIe siè- « cle, et par un ouvrier fort habile, d'une reliure « plus ancienne et contemporaine peut-être du « manuscrit qui est du VIIIe siècle. »

Je ne discuterai pas ici, l'une après l'autre, ces opinions diverses, ce serait dépasser de beaucoup les bornes d'une simple notice. Je me contente de dire que le manuscrit ne peut être attribué ni au VIIIe ni au IXe siècle, et que la couverture ne peut pas remonter, sauf les plaques émaillées, plus haut que le XIIe siècle. Les observations que je présenterai en décrivant le monument contribueront, je l'espère, à justifier le jugement que je viens de formuler.

Le manuscrit, qui est à peu près du format de l'in-quarto carré, a 0m255 de hauteur sur 0m218 de largeur, et contient cent quatre-vingt-sept feuillets, dont cent quarante-six sont consacrés au texte des Évangiles et le surplus au Propre des Saints.

Le vélin est très-beau, très-bien conservé, et il est demeuré assez blanc sauf dans quelques feuillets auxquels le temps a donné une teinte grise fortement prononcée. L'écriture est tracée d'une main ferme et présente jusqu'à la fin une égalité remarquable. Les marges sont larges. Il n'y a ni lettres ornées ni miniatures, seulement les têtes de chapitres sont écrites en lettres capitales romaines de couleur rouge ; remarquons en passant que les A ne sont pas barrés.

Après avoir étudié attentivement la forme et le caractère de cette écriture, et après avoir fait quelques comparaisons, j'acquis la certitude qu'elle ne pouvait pas être attribuée aux copistes du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle. Mais je compris aussi que je ne pouvais pas m'en rapporter à mon propre jugement, car mes études paléographiques ont été malheureusement trop superficielles. Je me suis alors adressé à M. L. Delisle ; notre savant confrère a scrupuleusement examiné le manuscrit, et a déclaré qu'il croyait pouvoir affirmer que cet *évangéliaire* avait été écrit à la fin du X^e^ siècle et peut-être même au commencement du XI^e^. M. Delisle a fait de plus une remarque pleine d'intérêt puisqu'elle peut servir à prouver que le manuscrit n'a pas été fait pour l'abbaye de Saint-Maurice. En effet, si le livre avait été destiné au célèbre monastère, la fête du chef de la légion Thébéenne tiendrait la première place au Propre des Saints, ou tout au moins y serait longuement détaillée. Au

contraire, M. Delisle a constaté que deux lignes seulement étaient consacrées au 22 septembre, jour de la Saint-Maurice, et que pour l'évangile de cet anniversaire le lecteur était renvoyé à l'évangile d'une autre fête. Voilà donc deux questions importantes élucidées; d'abord, le manuscrit de Valère appartient à la fin du x^e^ ou au commencement du xi^e^ siècle, ensuite, il n'a pas été destiné par le donateur à l'abbaye de Saint-Maurice.

Sur la première page, et tracées en caractères qui appartiennent à la fin du xiv^e^ ou au commencement du xv^e^ siècle, on lit ces lignes :

In isto testu qui est de capitulo Sedunensi prima postis est coperta de plateis aureis.
Item sunt in eodem lapides que sequuntur.
Primo quinque saffiri. Item due emaraudes.
Item unum rubi. Item sexdecim alie lapides.

Sur la même page on lit encore ces trois mots :

Est ecclesiæ Vallerianæ,

écrits évidemment dans les premières années du xvii^e^ siècle.

A la fin du manuscrit, sur le verso du dernier feuillet, mais d'une écriture qui paraît postérieure d'un siècle à l'écriture de l'*évangéliaire*, on trouve le commencement d'une chronique relative à l'expédition de Charlemagne contre les Lombards

en 773. Ce récit, interrompu au milieu d'une phrase, se continuait sur les feuillets suivants au nombre de trois ou quatre. Ces dernières pages ont été coupées, mais il est facile de constater qu'elles existaient, car il reste encore de chacune d'elles une sorte d'onglet qui permet l'affirmation du fait. Cette mutilation est d'autant plus regrettable que la suite de la chronique pouvait contenir des indications précieuses pour fixer la date du manuscrit. Je crois utile de transcrire ici ce texte qui n'est pas dépourvu d'intérêt, le voici :

« Ex decretis Adriani pape Carolo regi Franco-
« rum. Tempore ex quo Longobardi Italia intra-
« vere, Romam quoque obsiderunt atque cepe-
« runt. Italicum vero regnum invasere et per
« duodecim annos absque rege detenuere. Itaque
« ex ipsis regem constituere et prevaluere usque
« ad Carolum regem. Qui Desiderium cepit regem
« Longobardorum in Papiam per longam obsi-
« dionem. Cujus filius Adelehis fugam duxit in
« marinis partibus huc usque legati Constantino-
« politane urbis Rome Italieque commorantes,
« detinebant oppida et tributa colligebant erario
« et Augusto Constantinopolim deferebant. Cum-
« que expulsi sunt agente Longobardorum ipsi
« quoque Longobardi usque ad Carulum regem
« regnum detenuerunt. Accidit vero quod Lui-
« prandus rex Longobardorum Ravennam obse-
« dit et classim destruxit, exarcus (*sic*) vero
« Ravenne cum Ravennatibus Romam pecierunt

« et Constantinopolim navigio iterum direxe-
« runt. Post hoc quoque Astulphus rex Lon-
« gobardorum exarcatum Ravenne et exarcatum
« Histrie seu ducatum Ferari invasit et Faventiâ
« seu Cesenam tulit de Romana ecclesiâ. Tunc
« temporis... »

Passons maintenant à la description du beau travail d'orfévrerie qui recouvre la partie supérieure de l'*évangéliaire*.

Les dimensions de cette couverture sont exactement les mêmes que celles des feuillets du manuscrit (0^{m}255 de hauteur sur 0^{m}218 de largeur). Les ornements, dont je vais essayer de donner une idée, sont cloués sur un ais en bois dur qui forme la carcasse de la reliure. Au centre de la composition, se présente le sujet principal exécuté au repoussé dans une plaque d'or fin appliquée sur un second ais en bois faisant saillie de 0^{m}008. C'est le Christ assis sur un trône, la tête entourée d'un nimbe crucifère bordé d'un rang de perles, bénissant de la main droite à la manière latine, et tenant de la main gauche le livre des Évangiles. Le Sauveur est vêtu d'une tunique et d'un manteau drapés autour du corps et des bras avec une ampleur tout à fait magistrale et qui décèle un artiste élevé à une école déjà affranchie des traditions archaïques. Le trône est décoré d'arcatures et porte à ses deux extrémités un ornement qui se reproduit sur la couverture du livre tenu par le Christ et sur les branches de la croix du

nimbe. Les pieds sont nus et reposent sur un tabouret qui rappelle le *scabellum* antique. La tête est imberbe et entourée de cheveux longs et flottants. L'encadrement est formé par une moulure à double baguette.

Une inscription en émail cloisonné borde les quatre côtés du tableau central. Les caractères qui la composent sont des majuscules latines d'un blanc opaque se détachant sur un fond d'émail bleu translucide entouré lui-même d'un filet d'émail vert opaque semé de points jaunes régulièrement espacés. Les A de la légende, semblables en cela à ceux du manuscrit, ne sont pas barrés. La bande d'inscription placée dans le principe au-dessus de la tête du Christ a été brisée et perdue ; sa disparition laisse voir aujourd'hui le bois sur lequel elle était fixée. A la gauche de Notre-Seigneur on lit :

LVCAS S̄C̄S Q IOHAN⩥E.

Aux pieds de la figure, sur la bande dont une moitié a été détruite, sont ces fragments de mots :

ORV QVATV.

Enfin, à la droite du Christ, on lit sur la bande d'inscription qui est entièrement conservée :

OR REBOAT TE X̄P̄E REDEMPTOR.

Les quatre angles de l'inscription étaient ornés

E. Aubert del. *Imp. Dumas Vorzet Paris.* *L. Dardel sculp.*

RELIURE D'UN MANUSCRIT

DIT

ÉVANGÉLIAIRE DE CHARLEMAGNE.

de pierres précieuses montées avec une grande habileté. Il est facile de le constater, d'abord par la présence d'une sertissure aux trois quarts détruite et qui est encore fixée à l'un des angles supérieurs, ensuite par la forme convexe des extrémités des bandes d'inscription ; cette courbure n'a été bien évidemment adoptée que dans le but d'emboîter exactement le pied du chaton.

Il est facile de reconstituer l'inscription qui se compose de deux vers hexamètres, la voici :

MATHEVS ET MARCVS, LVCAS, SANCTVSQVE IOHANNES
VOX HORVM QVATVOR REBOAT TE CHRISTE REDEMPTOR.

Le fragment d'inscription qui porte les deux moitiés de mots ORV QVATV a probablement été mal replacé dans les nombreux remaniements qu'a subis la couverture, et on l'a recloué à l'envers. Il est à présumer que dans le principe toutes les lettres étaient tournées vers la figure du Christ et que l'inscription, commençant au-dessus de la tête, se déroulait sur les quatre côtés, les lettres se dirigeant vers le centre, comme cela se fait d'ordinaire pour les légendes des monnaies.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le Christ et l'inscription qui l'entoure sont fixés sur un ais en bois formant saillie sur l'ensemble de la reliure. En contrebas de cette bordure émaillée règne une seconde bordure en or repoussé représentant un rinceau composé de feuillages dont le dessin peut

se comparer à des C adossés, réunis à leur centre par des rosettes à quatre pétales et par un ornement qui rappelle la fleur de lys. De chaque motif du rinceau s'élance une tige portant une pomme de pin. La bordure est encadrée par deux fines baguettes repoussées, les angles et les milieux sont occupés par des pierres précieuses serties dans des chatons ciselés et bordés à leur base par un rang de filigranes très-habilement travaillés.

Enfin, et pour envelopper la partie centrale de sa composition, l'artiste a disposé sur les quatre côtés de la couverture une troisième bordure formée de plaques d'émaux cloisonnés, au nombre de huit, alternant avec le même nombre de pierres fines montées sur des plaques d'or décorées d'ornements exécutés au repoussé et en filigranes.

Les quatre émaux fixés dans la bordure supérieure et dans la bordure inférieure sont identiquement semblables. Les émaux des bordures latérales sont aussi appareillés entre eux. Il m'est impossible de reconnaître dans les arabesques qui décorent ces plaques, produit d'une émaillerie parvenue à son plus haut degré de perfection, il m'est impossible, dis-je, de reconnaître le style et la main d'un artiste d'Occident. A mon avis, par le dessin autant que par l'intensité et l'harmonie des couleurs, elles appartiennent à l'art oriental. Chaque pièce émaillée compose un tout séparé et complet, pourvu d'un encadrement spécial, et l'orfèvre qui a exécuté la couverture de l'*évangé-*

liaire a pu, ou bien les recevoir du personnage qui a commandé la reliure, ou bien les faire venir lui-même d'Orient afin de rehausser l'éclat de son œuvre. J'ai constaté la plus parfaite analogie de travail et de coloration, en comparant ces émaux à ceux qui décorent la grande aiguière d'or du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice. Les verts translucides, les bleus translucides et opaques, les verts, les blancs et les jaunes opaques, sont obtenus bien évidemment à l'aide de moyens identiques. Lorsque l'on admire la ténuité des cloisons d'or qui forment les traits du dessin et séparent les couleurs, on se demande aujourd'hui quels étaient les procédés de soudure employés par ces admirables ouvriers? On se demande comment ces minces cloisons, fixées sur un fond très-mince aussi, pouvaient résister aux effets du feu ardent auquel il les fallait soumettre pour obtenir la fusion des poudres d'émail dont on remplissait leurs intervalles? Il est difficile de ne pas rapprocher ces faits de ceux que présente l'art étrusque qui, lui aussi, nous offre des bijoux décorés de petites fleurs ou de filigranes d'une délicatesse infinie et soudés sur les fonds. La perfection de ces soudures est telle que les plus habiles et les plus savants orfèvres modernes, après avoir vainement cherché à retrouver les méthodes antiques, en sont réduits, lorsqu'ils veulent imiter les bijoux étrusques, à ciseler les ornements dans une plaque de métal relativement épaisse.

Ces observations qu'il est, je crois, impossible de contredire, sont malheureusement très-faciles à vérifier. Je dis malheureusement, parce que les plaques émaillées ont été presque toutes assez maltraitées ; l'émail a sauté hors des cases qui le contenaient et l'on voit apparaître très-nettement ce que je me permettrai de nommer le squelette de l'œuvre.

Les cabochons alternés avec ces pièces émaillées sont sertis dans des chatons de travail varié encadrés avec beaucoup d'art au milieu d'ornements qui se répètent sur six d'entre eux, et se composent de dauphins accostés de serpents qui s'enroulent en formant la moitié d'un S. Ce motif principal est complété par des pierreries beaucoup plus petites enchâssées aux quatre angles et par tout un système de décoration en filigrane qui laisse bien peu de place inoccupée sur la plaque de fond. Dans le principe, les yeux des dauphins et des serpents étaient figurés par des rubis, et les serpents portaient tous une petite perle entre leurs mâchoires. Ces pierres, pour ainsi dire imperceptibles, ont disparu presque toutes, mais il en reste quelques-unes et c'est assez pour permettre de constater avec quelle merveilleuse habileté elles étaient serties. Chacune de ces plaques d'orfévrerie est entourée par une double baguette faite de perles en filigranes et par une ligne simple ou double de denticules d'une exécution très-précieuse. Je rends toute justice au talent de l'orfèvre

qui a monté ces cabochons, et malgré cela, je ne puis me défendre de constater ici l'infériorité des procédés de soudure employés au moyen-âge. En beaucoup de points les filigranes se soulèvent et se détachent; il reste sur le fond des traces d'une soudure imparfaite exécutée très-probablement à l'étain et à l'aide du chalumeau. Il est impossible d'établir le moindre terme de comparaison entre ces filigranes et les cloisons visibles aujourd'hui sur les plaques d'émaux à demi brisées. Ces dernières sont si fermement implantées sur la feuille de métal qui constitue le fond de la pièce, qu'elles semblent en faire partie.

Les cabochons fixés aux deux angles inférieurs de la couverture appartiennent à une époque plus rapprochée de nous. Ce sont de grosses pierres (l'une d'entre elles est tout à fait moderne) cantonnées de quatre pierres beaucoup plus petites et montées sur un champ décoré de rinceaux en filigranes. Mais ici, les filigranes, au lieu d'être composés de deux fils d'or très-menus, conjugués et tordus, sont faits d'une mince lame de métal striée à l'outil sur la tranche extérieure. La bordure de ces deux cabochons consiste en un rang de rosettes à quatre et à cinq pétales exécutées au repoussé.

Maintenant que la description matérielle du monument est esquissée à grands traits, je vais revenir sur les motifs de décoration et m'efforcer de déterminer l'époque à laquelle on peut

vraisemblablement attribuer chacun d'eux. Commençons cependant par reconnaître que l'œuvre n'est pas complétement homogène, qu'elle a subi des remaniements, et qu'elle a dû être restaurée plus d'une fois.

La figure de Jésus-Christ est traitée avec un art remarquable. Elle a souffert dans plusieurs de ses parties, notamment à la face qui a été visiblement déformée ; le nez est écrasé et le choc qui l'a aplati a creusé dans chaque joue un sillon profond qui donne à la tête une expression dure bien éloignée sans doute des intentions de l'artiste. Mais avec quelle ampleur la chevelure se déroule et retombe sur les épaules ; avec quelle large entente de l'effet la tunique et le manteau sont disposés et drapés ! La donnée générale a été, cela n'est pas douteux, inspirée par une tradition qui a pris naissance dans les œuvres bysantines et qui s'est maintenue pendant bien des siècles. Cette tradition, acceptée par toutes les grandes écoles qui se sont succédé à travers les âges, a été interprétée et modifiée suivant le génie propre à chacune d'elles. A mon avis, la figure du Christ porte l'empreinte évidente de l'art de la fin du XII^e^ siècle. Les vêtements sont ajustés avec une précision et une élégance tout à fait remarquables ; la manière dont ils sont traités atteste une étude de la nature qui n'était pas encore pratiquée par les orfèvres du commencement du XII^e^ siècle ; ils ne témoignent pas de cette rudesse un peu

gauche qu'il est si facile de constater en examinant le devant d'autel de Bâle au musée de Cluny et les grandes châsses de l'abbaye de Saint-Maurice. Le Christ est assis sur le trône même, et nous ne voyons pas figurer le coussin traditionnel qui recouvre le siége de la Sainte-Vierge et des apôtres sur les monuments de l'époque bysantine et jusqu'à la fin du XI^e^ siècle. Je crois donc pouvoir conclure en disant que cette figure a été exécutée à la fin du XII^e^ siècle.

L'inscription cloisonnée me paraît avoir été exécutée par des artistes contemporains de ceux qui ont fabriqué les émaux de la châsse des *Grandes Reliques* du trésor d'Aix-la-Chapelle. En étudiant les couleurs, en examinant, dans les parties où manque l'émail, la façon dont les cloisons sont appliquées sur le fond, il m'a semblé qu'il y avait une grande différence entre le travail de l'inscription et celui des plaques d'ornement dont j'ai parlé plus haut. Le bleu translucide est beaucoup moins pur et l'émail est plein de *glaces*. Le blanc des lettres est taché, enfin les cloisons ne sont pas soudées avec la même perfection. Il demeure évident pour moi que l'inscription n'est pas due à la main qui a exécuté les arabesques des émaux de la bordure extérieure.

La bordure composée de rinceaux repoussés et affectant la forme de C adossés appartient très-probablement aux premières années du XIII^e^ siècle. La rare élégance des feuillages, la finesse du travail,

la présence de la pomme de pin, motif d'ornement prodigué à cette époque et que nous voyons apparaître sur presque tous les monuments d'orfévrerie que cette période de l'art nous a transmis, suffiraient seules pour nous convaincre.

Les plaques repoussées et décorées de filigranes qui servent d'entourage aux pierres fines de la bordure extérieure, me semblent aussi appartenir au XIII^e^ siècle. Leur composition et la délicatesse de l'exécution en sont, à mes yeux, une preuve concluante.

Quant aux deux cabochons fixés aux angles de la bordure inférieure, on les a attachés là pour remplacer deux anciennes plaques disparues, et il ont été fabriqués à une époque plus rapprochée de nous, au XIV^e^, peut-être même au XV^e^ siècle.

Je ne reviendrai pas sur la question des émaux; j'ai fait à ce sujet les observations que pouvait me suggérer l'étude attentive de plusieurs monuments décorés à l'aide de ce merveilleux procédé ; il ne me reste plus qu'à attendre les avis des savants dont la critique est plus expérimentée et plus sûre.

En résumé, on doit se contenter d'admirer la reliure du précieux manuscrit connu sous le nom d'*évangéliaire de Charlemagne*, comme une œuvre d'art hors ligne et digne de l'attention des archéologues, mais il faut renoncer à considérer ce monument comme un don de l'empereur des Francks à la cathédrale de Sion. Quand on en

parlera désormais, si l'on veut rester dans le vrai, il sera bon de le nommer simplement : « Le manuscrit de Sainte-Marie de Valère, de Sion. »

Nota. — M. Gaullieur a joint à sa dissertation une chromolithographie très-imparfaitement exécutée et qui donne une idée tout à fait fausse de la couverture. La *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, tome XIX, en a publié une gravure signée par M. Gaucherel ; cette gravure, faite en croquis, est plutôt une interprétation qu'une copie naïve; la figure du Christ en particulier ne ressemble en rien au modèle, et l'inscription est fautive. La *Revue de l'Art pour tous*, dans son numéro 158, 6e année, en contient une reproduction à laquelle on peut adresser le même reproche qu'à la gravure de la *Gazette des Beaux-Arts*.

NOTE

SUR

DES PROJECTILES A MAIN,

CREUX ET EN TERRE CUITE,

DE FABRICATION ARABE.

Par M. F. de Saulcy, membre résidant.

Lu dans les séances des 9 et 16 juillet 1873.

On connaissait jusqu'à présent des grenades en verre, dont on a attribué l'invention et la fabrication aux Vénitiens, bien qu'elle soit à ce qu'il paraît d'origine arabe; le musée d'artillerie de Paris en possède un spécimen parfaitement conservé. Une découverte récente faite à Tripoli de Syrie semble devoir reporter définitivement aux Arabes cette invention meurtrière, et, à ce compte, elle intéresse au plus haut point tous ceux qui s'occupent de l'histoire des armes.

Dans des fouilles faites pour bâtir une nouvelle maison sur l'emplacement d'une autre construction très-ancienne et devenue inhabitable, les ou-

vriers terrassiers rencontrèrent une quantité de vases de terre cuite affectant *grosso modo* la forme d'une pomme de pin, et rangés en cercle au nombre de soixante au moins. Au centre de ce cercle était placé un vase isolé, de même forme, mais de beaucoup plus fortes dimensions. Mon ami, M. Blanche, vice-consul de France à Tripoli, eut promptement vent de cette trouvaille dont on faisait grand bruit dans la ville. Naturellement les vases en question devaient contenir, sinon de l'or, tout au moins la pierre philosophale, et chacun de s'en disputer la possession. On en cassa quelques-uns et comme ils ne contenaient rien du tout, l'enthousiasme des bons Tripolitains ne tarda pas à se refroidir, et il devint possible de se procurer à un prix infime des spécimens de ces vases étranges. M. Blanche, ayant apporté cet hiver à Paris une dizaine de ces récipients, a eu la bonté de m'en donner trois dont, avec son agrément, bien entendu, j'ai cru devoir disposer en faveur de nos collections publiques. Déjà l'un d'eux est allé enrichir notre splendide musée céramique de Sèvres ; les deux autres ne tarderont pas à prendre place au musée d'artillerie.

Commençons par décrire ces vases intéressants.

Ainsi que je l'ai dit déjà, ils affectent la forme d'un fruit conique, assez semblable à une pomme de pin, dont le pédoncule serait remplacé par une saillie en forme de bout de sein, percé d'un orifice

très-étroit qui communique avec le vide intérieur du récipient.

La panse du vase est le plus souvent ornée à la base, de doubles cordons de points saillants, semblables à des pépins de pomme, et formant des festons superposés, d'assez bon goût. Chaque pointe des dentelures extérieures de ces festons est garnie d'un groupe de quatre de ces points saillants disposés en croix, et entre deux dentelures consécutives, le même groupe de quatre points se trouve intercalé isolément.

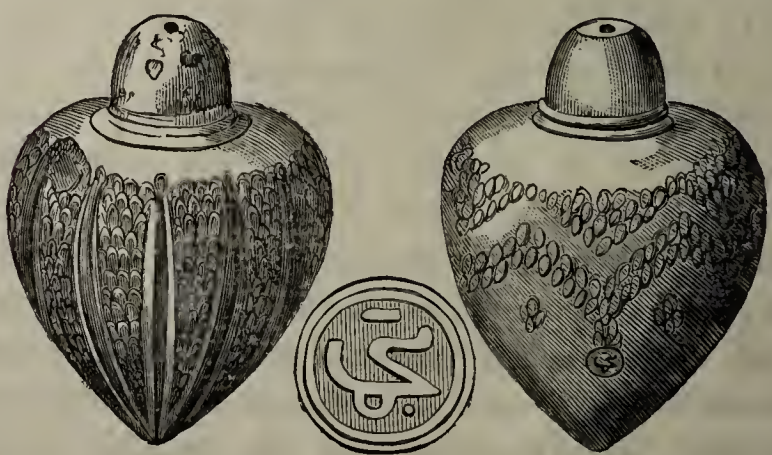

Un second exemplaire est divisé sur toute la hauteur de la panse par des côtes réservées entre deux sillons profonds, et le segment intercepté par deux de ces côtes, est couvert d'un semis de ces gros points en forme de pépins.

L'ornementation de ces vases, toujours constituée par les mêmes éléments, varie d'un vase à

l'autre, de telle sorte qu'il est impossible d'en trouver deux absolument semblables, ce qui prouve que cette ornementation était appliquée suivant le caprice du fabricant, et non à l'aide du moulage.

Enfin sur l'un de ces vases, au-dessous de l'ornementation, c'est-à-dire vers la pointe du cône, se trouve appliqué quatre fois sur la panse, un timbre rond contenant un mot arabe dont la signification ne présente aucune incertitude. On lit au premier coup d'œil :

بحما, Bi Hama

« à Hama », c'est-à-dire (fabriqué) à Hama.

Nous sommes donc parfaitement fixés sur l'origine purement arabe de ces vases singuliers.

Terminons cette description en donnant les dimensions d'un de ces vases. Le bouton perforé a 30 millimètres de hauteur et 30 de diamètre. Le corps du vase a 82 millimètres de diamètre à la base ; la hauteur de la panse est de 95 millimètres et la hauteur totale du vase de 125 millimètres. Du reste, ces dimensions varient, comme l'ornementation, d'un vase à l'autre. Quant à la coloration, elle passe du gris pur au rouge-gris.

Le premier vase de cette espèce qu'il m'a été donné de voir, il y a quelques années, provenait de Sayda : il avait été envoyé à M. Auguste Parent par M. Durighello, agent consulaire de France en cette ville ; celui-ci le désignait comme vase de l'époque phénicienne, trouvé à Sayda même. Nous

savons maintenant à quoi nous en tenir sur cette prétendue origine phénicienne. Ce spécimen était à peu près double, comme volume, des vases de Tripoli, et j'avais, en considérant son poids et son apparence, supposé qu'il pouvait être en basalte. Seconde erreur qu'il faut bien reconnaître aujourd'hui. L'orifice extrêmement étroit de ce spécimen m'avait complètement dérouté, et je ne savais à quel usage attribuer un récipient de cette nature, dont, au reste, je ne m'occupai pas longtemps, ne sachant comment l'expliquer. Il fait toujours partie, je suppose, du cabinet archéologique de M. Parent, transporté maintenant à Hyères.

Depuis lors je n'y avais plus pensé, lorsque je trouvai dans l'excellent livre intitulé *The Recovery of Jerusalem;* publié en 1871 par la Société anglaise d'exploration de la Palestine, la figure, la description et une explication de l'usage des vases de cette espèce (pages 479 à 481). Voici la traduction de ce passage intéressant qui termine le paragraphe concernant la poterie gréco-phénicienne, dans un mémoire spécial rédigé par M. Gréville J. Chester.

« Les fouilles pratiquées au Birket-Israïl, au « Mouristân et à Ophel, ont procuré six fragments « de vases qui, avec un spécimen parfaitement « conservé, obtenu par M. le capitaine Warren, « du consul de France à Sayda (Sidon), prennent « rang parmi les objets les plus curieux que

« possède la Société. Ils sont décrits ici avec la « plus grande hésitation, comme appartenant à « cette division, et une incertitude, très-grande « aussi, règne sur le compte de leur destination « particulière. Quelques vases absolument sem- « blables se trouvent dans la collection égyptienne « du British Museum, et l'un d'eux a été offert « par M. Gardner Wilkinson ; mais la désignation « de leur provenance n'est pas inscrite au cata- « logue. Deux ont été figurés dans les Antiquités « d'Égypte (vol. V, pl. 76, nos 8 et 16). Ils sont « simplement désignés sous le nom « d'autres « vases » et sont gravés à la suite de vases pro- « venant de Thèbes et de Sakkarah. Ces vases « curieux sont tous d'une pâte extrêmement dure, « épaisse et noire, et revêtus, sur trois spécimens, « d'une couverte d'un rose obscur, produite peut- « être à l'aide du cinabre. Cinq de mes sept spé- « cimens, y compris celui qui est entier, ont la « forme de Thyrse, ou cône de pin, tel qu'il est re- « présenté sur d'anciens monuments et des pierres « gravées, comme symbole de Dionysus. Le cône « de pin, si c'en est réellement un, est dans « chaque cas gaufré ; mais il représente peut-être « quelqu'autre graine ou fruit. Trois des spéci- « mens du British Museum sont également gau- « frés. Le col, dans les deux cas où il est conservé, « est court et l'orifice en est très-petit. Le sommet « du cône étant placé à l'extrémité inférieure, il « est évident que ces vases n'étaient pas faits

« pour se tenir debout. Il était difficile d'assigner « un usage à ces vases singuliers, mais le problème « paraît avoir été résolu de la manière suivante : « ayant introduit une plume à travers le col étroit, « et gratté les parois intérieures du vase intact, « il s'en est détaché des parcelles d'une substance « grise qui, ayant été analysée par le professeur « N. Maskelyn, a montré que c'étaient de petites « écailles de cire décomposée, parmi lesquelles « ont apparu quelques globules minimes de vif « argent à l'état naturel. Il semble dès lors à peu « près certain que ces vases étaient destinés au « transport et à l'emmagasinement du vif argent, « usage auquel leur dureté, leur épaisseur et « l'étroitesse de leur col, qui devaient assurer la « facile conservation du métal, les rendaient tout- « à-fait propres. Peut-être la cire était-elle em- « ployée pour fermer l'orifice. »

Remarquons tout d'abord que cette explication s'accorde assez mal avec l'impossibilité de faire tenir un pareil récipient debout. Il y a d'ailleurs une objection plus sérieuse encore à soulever contre cette hypothèse de l'importation du mercure ou vif argent. Si, par exemple, il s'agissait du métal extrait des fameuses mines de mercure exploitées en Espagne, comment expliquer que l'on n'aurait jamais retrouvé, ailleurs que dans les pays arabes, un seul fragment de ces vases spéciaux ? Le commerce amenait en France des quantités de mercure nécessaires aux travaux des

alchimistes, et l'on ne rencontrerait en ce pays aucun débris des vases qui servent à transporter ce métal, tandis que ces débris semblent se retrouver un peu partout, dans les villes de Palestine, théâtres habituels des guerres des croisades ! cela paraît bien peu facile à expliquer.

Tout bien considéré donc, je crois qu'il faut chercher une autre solution du problème, et cette solution j'espère l'avoir trouvée.

Et d'abord l'époque de fabrication des vases de ce genre est désormais déterminée par le timbre arabe appliqué quatre fois sur l'un d'eux, et qui nous apprend qu'il a été fabriqué à Hama. Nous sommes donc en présence de produits du moyen âge.

Si nous nous rappelons l'extrême fréquence de l'emploi du feu grégeois, pendant les grandes luttes des croisades, nous serons conduits à voir dans nos vases le prototype des grenades à main destinées spécialement à la défense des places. Très-probablement ces vases contenaient la matière éminemment inflammable, et peut-être détonante d'une espèce de feu grégeois. Une fois cette matière introduite dans le récipient, son orifice était obstrué et garni d'une mèche ou sorte d'étoupille, destinée à porter le feu à l'intérieur du projectile. Lorsque l'étoupille était allumée, le projectile était lancé et éclatait. On conçoit facilement que l'épaisseur et la compacité des fragments projetés par l'explosion, devaient occa-

sionner des blessures à peu près aussi graves que celles que produisent les éclats de grenade et d'obus.

Il nous reste maintenant à rechercher si les récits de guerre des croisades nous offrent quelqu'indication propre à confirmer l'hypothèse que nous venons d'émettre. C'est ce que nous allons faire.

MM. Reinaud et Favé ont publié en 1845 un mémoire des plus curieux sur la nature et l'emploi du feu grégeois, et c'est à cet ouvrage que je vais emprunter quelques renseignements.

Ces messieurs, dans la première partie de leur beau travail, ont rassemblé tout ce qu'ils ont trouvé de documents sur les matières inflammables employées à la guerre par les Arabes, et pour cela faire, ils ont tiré très-grand parti du manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 1127, ancien fonds, contenant un traité sur ce sujet, écrit dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle par Hassan-er-Rammah.

Ils lui empruntent d'abord une ample série de formules, à l'aide desquelles on peut composer des matières éminemment inflammables, propres à être employées avantageusement à la guerre. Ces formules, qui varient à l'infini, n'en roulent pas moins presque constamment sur des combinaisons de nitre ثلج الصين, teldj-es-Syn (neige de Chine), de soufre et de charbon, en proportions différentes. Or, notre poudre de guerre moderne

est formée d'un mélange parfaitement trituré de *six* parties de nitre (Nitrate de Potasse), contre *une* de soufre et *une* de charbon, et parmi les diverses combinaisons mentionnées par notre auteur arabe, il en est qui se rapprochent singulièrement de la combinaison moderne. Il paraît donc bien probable que les manipulateurs arabes auront trop fréquemment appris à leurs dépens que le composé obtenu de cette façon était éminemment détonant. Si cette propriété du mélange en question leur était connue, j'avoue que j'ai quelque peine à admettre, avec MM. Reinaud et Favé, que l'ayant connue, ils ne l'aient pas utilisée (page 50).

Les Arabes, disent-ils, lançaient directement à la main leurs compositions incendiaires, à l'état de *Sections de Khesmanate*, de pots et de balles de verre (page 51).

Ces messieurs ont extrait du traité manuscrit un paragraphe intitulé :

صفة القدور و قطع الخصمانات و بندق الزجاج

Soff el qoudour oua qotô'a el khasmânât oua bondouq ez-zedjadj.

qu'ils traduisent : Description des pots, des *Sections de Khesmanate*, et des balles de verre (page 35).

C'est probablement صَفّ saff, *series*, *ordo*, qu'il faut lire au lieu de صُفّة souffah, qui désigne un banc sur lequel on dort, et d'où est venu notre mot *sopha*. Je ne devine pas ce que peut signifier

le mot خصمانات khesmânât, que ne connaît pas Freytag. Je me contente de soupçonner que ce mot doit se relier au radical خصم khasam, avoir une altercation, d'où le nom خَصِيمٌ khasim, adversaire, dont on trouve pour le pluriel une forme خُصْمَان khousmân.

Quant à traduire : des *Sections de Khesmanate*, je m'en garderai bien, jusqu'à plus ample information, le mot قطع qotô'a signifierait tout simplement des morceaux, obtenus à l'aide d'un couteau, si l'on veut, comme des morceaux de pain ou de bois que l'on ne nomme pas d'habitude des *sections* de pain ou de bois. Le mot بُنْدُق Bondouq, mot étranger à la langue arabe, y a été introduit pour exprimer l'idée de balle, de projectile, et il est curieux de voir que l'un des noms vulgaires du fusil, بندقية Boudoqïeh, est précisément le nom que les Arabes donnent à la ville de Venise, à qui l'on a jusqu'ici attribué généralement l'invention des grenades de verre.

Le sens littéral du titre de notre paragraphe emprunté à Hassan-er-Rammah est donc : Série des pots, des morceaux de Khesmanate (je suis bien forcé de conserver ce nom qui ne signifie rien pour nous) et des projectiles de verre.

On trouve encore parmi les projectiles à feu mentionnés dans le traité de Hassan, des pots au col étroit et le vase de Syrie الكراز الشامي el-koraz-ech-châmi. Au mot كراز koraz, je lis dans Freytag :

Cantharus angusto capite præditus, ampullæ ansa carens, et cette description est singulièrement en rapport, on en conviendra, avec nos vases fabriqués à Hama.

Quant à ce que M. Reinaud nommait *section de Kesmanate*, elle était, dit-il, fabriquée 1° avec l'écorce de l'arbre appelé kossasa (تور قصاصه tour-qésasah) ; mais le mot تور tour, signifie un vase à boire, et non une écorce, que je sache, et قصاصه qesasah ressemble bien au pluriel قصاص qesas, de قصّة qassah, gypse, albâtre, dans le dialecte des Arabes du Hedjaz. Je suis donc bien tenté de croire que des petits vases de gypse faisaient mieux l'affaire que l'écorce d'un arbre quelconque, pour contenir une matière inflammable, propre à être employée à la guerre, si l'on voulait la manier sans danger ; 2° avec du feutre (لباد Lebad) ; c'est bien là le sens du mot arabe ; ou enfin 3° avec du papier de roseau (بياض البردي Biadh-el-Berdy). Le mot بياض Biadh signifie bien en réalité du papier, et بردى Berdy est le nom d'une plante que Freytag ne spécifie pas. J'avoue que j'ai bien de la peine à admettre qu'on se soit servi d'un papier de roseau, soit de papyrus, par exemple, pour fabriquer des récipients si dangereux à manier. Contentons-nous de dire que بيض Beid signifie un *œuf*, et que برّاد Berrad, signifie un vase à rafraîchir l'eau. S'agirait-il par hasard de vases de terre en forme d'œuf? Ce ne serait pas impossible.

Quoi qu'il en soit, on remplissait le récipient ainsi fabriqué, avec la matière inflammable choisie, on l'obstruait avec un bouchon nommé ورد ouard, *rose*, qui comportait l'amorce, et l'arme était prête. Hassan, après la description qu'il vient de donner, ajoute :

ثم تعمل المنطقة اربع قطع خصمانة وتخرج للغزاة

Tsoum tââmel el mentaqât arbâà qotô'a khesmanah oua tekhrodj l'il-Rhezaah.

Ensuite tu feras une ceinture de quatre morceaux Khasmanaah et tu sortiras (pour aller) à l'attaque.

Ici l'orthographe du mot non traduit a varié ; il ne comporte plus l'article indice du génitif, ce qui justifie mes doutes sur la nature de ce mot, que le copiste du manuscrit ne comprenait sans doute pas.

Du reste cette phrase, toute brève qu'elle est, en dit plus qu'on ne l'a cru. De quoi s'y agit-il ? D'un homme de guerre qui sort pour aller à l'attaque, et non pour défendre une muraille assiégée, car *attaque* est bien le sens précis du mot غزاه rhezaah. Dès lors il est nécessaire que l'arme qu'il porte à sa ceinture puisse s'enflammer d'elle-même par le choc, et soit par conséquent détonante. Conçoit-on en effet un homme engagé dans un combat corps à corps, et obligé, pour se servir de son arme la plus terrible, de prier son adversaire de lui permettre de battre le briquet pour allumer l'amorce de son projectile,

afin de le lui jeter à la figure? Pareille supposition frise la niaiserie. C'était donc forcément un projectile détonant par le fait seul du choc, et la *rose* ou amorce dont il était muni devait contenir un fulminate quelconque.

Un atlas accompagne le livre de MM. Reinaud et Favé, et reproduit des *fac-simile* des dessins coloriés insérés dans le traité de Hassan-er-Rammah. La planche I contient les projectiles, parmi lesquels la figure 1 donne les balles de verre, représentées par de simples cercles peints en rouge. La figure 4 représente une de ces balles de verre munie de sa rose ou amorce. Enfin la figure 5 représente un pot à feu. Quant aux soi-disant sections de Khesmanate, représentées figure 3, elles ont l'apparence d'un récipient dont le dessinateur aurait reproduit une coupe suivant l'axe longitudinal du projectile : ajoutons que cette coupe ne nous apprend qu'une chose sur la nature de l'objet figuré, c'est que ses parois allaient en s'épaississant très-notablement vers le culot ; ce qui, soit dit en passant, s'accorde assez mal avec ce que devrait offrir la coupe d'un récipient formé d'écorce, de feutre ou de papier de roseau.

A la page 144 du livre de MM. Reinaud et Favé, je trouve le passage suivant inspiré par la lecture du *Livre de canonnerie et artifices de guerre*, publié sans nom d'auteur à Paris, en 1561, chez Vincent Sertenas.

« Les grenades étaient des boules creuses rem-
« plies d'artifices incendiaires. Le mot *migraines*
« (*nom donné à ces grenades*) indique probable-
« ment qu'elles étaient formées de deux sphères
« rondes (*j'avoue que je ne saisis pas la valeur*
« *de cette déduction*). Il n'est question dans l'ou-
« vrage que nous examinons que de grenades en
« métal, et pas du tout de ces grenades de verre
« qui étaient, comme nous l'avons vu, employées
« par les Arabes au XIII^e siècle. »

Je terminerai la série de mes emprunts au livre de MM. Reinaud et Favé, par la reproduction d'un passage d'Ibn-el-Atir, traduit par M. Reinaud, dans sa bibliothèque des croisades (tome IV, page 264) et relatif au siége de Saint-Jean-d'Acre, lors de la troisième croisade.

« L'homme de Damas » (c'était un Damasquin qui s'était introduit dans la place assiégée et s'était engagé à détruire les ouvrages d'approche construits par les assiégeants), « pour tromper les
« chrétiens, lança d'abord sur une des tours des
« pots de naphte et d'autres matières non allu-
« mées, qui ne produisirent aucun effet. Aussitôt
« les chrétiens, pleins de confiance, montèrent
« d'un air de triomphe au haut de la tour et acca-
« blèrent les Musulmans de railleries. Cependant
« l'homme de Damas attendait que la matière
« contenue dans les pots fût bien répandue. Le
« moment arrivé, il lança un nouveau pot tout
« enflammé. A l'instant, le feu se communiqua

« partout et la tour fut consumée. L'incendie fut « si prompt que les chrétiens n'eurent pas le « temps de descendre. Hommes, armes, tout fut « brûlé. »

Je ne sais pas trop si le récit que je viens de transcrire prouve bien, comme le prétend Ibn-el-Atir, que le Damasquin dont il raconte les prouesses avait eu l'idée de tendre un piége aux chrétiens, en lançant d'abord sur leur tour d'approche des pots en apparence inoffensifs. Il est évident qu'il n'avait eu d'autre but que de bien pétroler la tour avant d'y jeter un corps enflammé. Cela prouve d'abord que la pratique du pétrolage ne date pas de 1871, et ensuite justifie la forme des vases comme ceux de Tripoli, vases qui se renversaient forcément d'eux-mêmes et devaient par conséquent se vider et répandre assez vite le liquide incendiaire dont ils étaient remplis.

Enfin, aux pages 64 et 65 du livre de MM. Reinaud et Favé, il est question d'un vaisseau musulman coulé devant Beyrouth par la flotte du roi Richard, et qui portait des munitions de guerre aux Musulmans. « Habebant et ignem græcum « abondanter in phialis », dit le texte invoqué par ces messieurs.

De tout ce qui précède, je n'hésite pas à conclure que nos vases de Tripoli sont des projectiles de guerre, explosibles peut-être, et qui devaient servir exactement au même usage que nos grenades modernes.

Quant à la présence du mercure dans le résidu analysé par M. Maskelyn, qui sait si elle n'est pas due à l'emploi d'un vrai fulminate de mercure que l'analyse et le temps peut-être auraient décomposé, en mettant à nu le métal qui en était la base? S'il en était ainsi, la cire qui tapissait les parois intérieures du projectile aurait eu pour but d'amortir les heurts de la matière explosible contre ces parois ; car on concevrait difficilement que cette cire, si elle n'avait servi qu'à obstruer l'orifice du récipient, fût venue d'elle-même en tapisser l'intérieur sur toute sa surface.

MÉMOIRE

SUR LES

INSCRIPTIONS DES COLONNES

DE L'ÉGLISE DE BIELLE

(BASSES-PYRÉNÉES).

Par M. PAUL RAYMOND, associé correspondant.

Lu dans les séances des 11 février et 18 juin 1873.

Bielle n'est pas un humble hameau sans histoire, c'est un riche village posé au centre d'une des plus belles vallées Pyrénéennes. S'il est déchu aujourd'hui de son rang de chef-lieu de la vallée d'Ossau, cela tient à ce qu'il a fallu diviser en deux cantons administratifs le pays dont il était le *capdeuil* (*capitolium*) de toute antiquité. Actuellement Bielle est une commune du canton de Laruns, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées).

Ce lieu renferme dans son territoire des monuments de tous les temps. J'ai décrit ailleurs [1] les

1. *Revue archéologique*, 1867, I, p. 342.

cromlechs de la chapelle de Hondas et de Caus qui le dominent. Outre des mosaïques qui existent dans l'école des filles, son église est en partie construite et ornée de débris antiques. Enfin cette même église, édifice du commencement du XVI^e^ siècle, ne manque pas d'intérêt. Dans une salle accolée au côté gauche de la voûte de l'abside, à laquelle on accède extérieurement par un escalier de pierre, se trouvaient autrefois les archives de la vallée d'Ossau, renfermées dans un coffre à triple serrure, et le lieu réservé aux délibérations de ses jurats. Cette salle est fermée par une porte bardée de fer, on l'appelait jadis le *segrari*. Le coffre existe encore, mais il est vide, car les archives ont été transportées à Pau, chef-lieu du département.

Lorsqu'on entre dans l'église de Bielle, ce qui frappe tout d'abord les yeux ce sont quatre colonnes de marbre d'un gris blanc, engagées d'un peu moins de moitié dans la maçonnerie. Les deux premières soutiennent le grand arc de l'ouverture du chœur, les deux autres sont dans le fond. Ces quatre colonnes reposent encore sur leurs bases antiques en marbre, mais comme elles se trouvaient courtes pour l'usage auquel l'architecte du XVI^e^ siècle les destinait, il usa d'un expédient singulier pour les allonger. Ayant à sa disposition bon nombre de chapiteaux antiques, il les fit rogner et user jusqu'à ce qu'ils fussent réduits au diamètre des colonnes et il les plaça au-dessus des fûts.

Alors les parties le plus profondément fouillées des feuilles d'eau et autres qui ornaient ces chapiteaux se trouvèrent symétriquement disposées sur une surface polie. Aujourd'hui on peut voir le bizarre effet produit par cette appropriation.

Ces colonnes ont été souvent signalées dans les ouvrages relatifs à l'histoire locale, il y a même sur elles une historiette dont on me permettra de suspecter l'authenticité. Henri IV, devenu roi de France, se serait souvenu des colonnes de Bielle et aurait désiré les avoir pour orner un édifice à Paris. A la royale requête les jurats d'Ossau auraient répondu : « Nos corps et nos biens sont à vous, Sire, mais les colonnes sont à Dieu; arrangez-vous avec lui. »

Quoi qu'il en soit, les colonnes de Bielle ne semblent pas avoir mérité d'exciter les désirs d'un roi. Ce sont des fûts de trois mètres de hauteur; leur diamètre est de trente centimètres.

Bien avant le XVI^e^ siècle, ces colonnes ont dû appartenir à un édifice où leur emploi était de soutenir le *ciborium* d'un autel à la romaine. Cela résulte de la disposition des inscriptions qui ont été tracées sur tout leur pourtour, et dont on ne peut lire aujourd'hui que la portion gravée sur la face non engagée dans la muraille.

Personne, jusqu'à ce jour, n'avait pris garde à ces traces légères laissées par de pieux pèlerins; moi-même, il y a environ quinze ans, lorsque je visitai Bielle pour la première fois, je n'y atta-

chai qu'une importance secondaire, et tout en prenant note des signatures les plus lisibles, je ne m'aperçus pas de leur nombre et de leur existence sur les quatre colonnes. En 1871, au mois de septembre, j'eus l'honneur de conduire à Bielle M. Jules Quicherat et c'est lui qui, frappé par ces proscynèmes, m'engagea à les relever exactement. Depuis cette époque, je suis allé plusieurs fois copier et collationner ces inscriptions. J'ai soumis mes dessins à une scrupuleuse révision, et la planche qui est jointe à ce mémoire ayant été exécutée sous mes yeux, je puis en garantir l'exactitude de la manière la plus formelle.

Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre ce genre d'inscriptions dans la région méridionale de la France ; M. Edmond Le Blant a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*[1] un travail sur des inscriptions de même nature tracées sur l'autel de l'église de Minerve (département de l'Hérault). Cet excellent mémoire m'a servi de guide et bien des observations du savant épigraphiste s'appliquent, comme on le verra bientôt, aux légendes de Bielle.

J'ai recherché s'il existait, dans le département des Basses-Pyrénées, des inscriptions semblables, sur les autres monuments antiques dont quelques épaves sont arrivées jusqu'à nous ; mais c'est en

1. Tome XXV, troisième série, tome V, pages 1 à 40. — Ce mémoire a été reproduit avec une planche réduite dans les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* du même auteur.

vain que j'ai examiné les tronçons de colonnes qui se trouvent dans l'école des filles de Bielle et ceux qu'on rencontre dans plusieurs maisons du village. Inutilement aussi j'ai interrogé deux colonnettes de marbre qui soutiennent des arcatures de l'abside de l'église Saint-Vincent de Lucq [1], le sarcophage de marbre blanc du VI^e^ siècle conservé dans le même temple, le fût qui supporte le bénitier de l'église de Sauvelade [2], les bases de colonne, les morceaux de marbre et les débris provenant des édifices qui couvraient les mosaïques de Jurançon [3] et de Taron [4], nulle part je n'ai trouvé d'autres inscriptions de cette nature.

Il ne serait pas sans intérêt de rechercher à quel tombeau de saint, à quelles insignes reliques s'adressaient les prières des pèlerins qui ont gravé leurs noms sur le marbre des colonnes; mais bien des révolutions ont passé sur Bielle qui est situé près d'une des routes de France en Espagne. Tous les envahisseurs de ce pays sont venus là depuis l'antiquité. Ajoutons à cela les troubles religieux ou politiques, les embellissements locaux, et la cause

1. Commune du canton de Monein, arrond. d'Oloron (Basses-Pyrénées).

2. Commune du canton de Lagor, arrond. d'Orthez (Basses-Pyrénées).

3. Commune du canton de Pau-Ouest, arrond. de Pau (Basses-Pyrénées).

4. Commune du canton de Garlin, arrond. de Pau.

de bien des changements de ce qui existait sur le sol sera dévoilée.

A mon grand regret, j'abandonne la solution de cette question d'hagiographie, me bornant à rappeler : que l'Église honore le 28 août, le patron de Bielle, saint Vivien (Vivianus, Vibianus, Bibianus), évêque de Saintes; que les Bollandistes le font vivre au VI^e^ siècle et voyager vers Toulouse; et que Baluze [1] dit que ses restes sont conservés dans l'abbaye de Figeac.

Quant à moi, j'ajoute que le nom de Bielle sous la forme *Vila* apparaît dans les textes en 1154 et que l'église *Sen-Bibiaa* est citée en 1355 [2]. Ces renseignements sont bien faibles pour dissiper l'obscurité qui couvre l'origine du pèlerinage.

Comme l'a dit M. Le Blant dans son Mémoire (p. 35) « quand à l'aide de ses instruments accoutumés l'ouvrier, adroit ou malhabile, a gravé une légende lapidaire, la forme seule des caractères apporte souvent et tout d'abord les meilleurs éléments d'appréciation. »

Il n'en est pas ainsi pour les colonnes de Bielle. « Attaqué par une main novice, leur marbre glissant et dur repousse le fer qui veut l'entamer; l'outil incessamment dévié se prête mal aux courbes et s'échappe en lignes droites. »

1. *Miscellanea*, II, p. 301.
2. Voy. *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées.*

« Bien qu'un grand nombre de visiteurs aient voulu employer la majuscule, comme pour donner à leur signature un caractère monumental, la forme courante s'y mêle incessamment et vient montrer le type de l'écriture personnelle. Toutes les variétés graphiques, la capitale, la minuscule, la cursive, les ligatures et jusqu'au monogramme, apparaissent à la fois. »

Je m'approprie encore une excellente observation de M. Le Blant relative à la date des signatures : parmi les pèlerins de Bielle un seul porte le double vocable [1]. Ces « actes de visite ne sauraient donc être postérieurs aux premières années du XI[e] siècle. »

Bien qu'il n'y ait pas une comparaison constante à établir entre des inscriptions sur le marbre et des diplômes ou des chartes, cependant comme les pèlerins qui venaient à Bielle n'étaient pas des ouvriers habitués à graver sur le marbre, les renseignements que l'on peut tirer de la paléographie ordinaire ne doivent pas être négligés, en effet ces gens écrivaient comme de leur temps.

On me permettra donc de citer les extraits suivants que j'emprunte au plus récent traité général sur la matière : « Les Bénédictins font remarquer avec raison que les fautes d'orthographe et de grammaire sont très-fréquentes dans les actes et dans les manuscrits appartenant à l'Espagne ou à

1. N° 34.

celles de nos provinces méridionales qui ont été occupées par les Wisigoths. Il est d'ailleurs important de faire observer que ces incorrections diffèrent souvent de celles que l'on peut rencontrer dans les textes du Nord de la France et qu'un grand nombre de mots latins subissent des altérations qui se rattachent exclusivement à la langue vulgaire du Midi ou à celle de l'Espagne [1]. »

J'appelle l'attention sur trois particularités des inscriptions de Bielle :

1° Le changement de la terminaison *us* en *os*, *Claros* [2], *Malignos* [3], *Marcelinos* [4], *Amilinos* [5] pour *Clarus*, *Malignus*, *Marcelinus*, *Amilinus*. La même chose se rencontre dans des textes des VII^e^ et VIII^e^ siècles [6], et n'est signalée qu'une fois dans les signatures de l'autel de Minerve [7].

2° La lettre *i* changée en *e* : *Arecones* [8], *Donones* [9] pour *Areconis*, *Dononis* se trouve également dans des diplômes des VII^e^ et VIII^e^ siècles [10].

1. *Éléments de paléographie*, par M. de Wailly, I, p. 662.
2. N° 8. — 3. N^os^ 12, 39, 41, 44.
4. N° 18.
5. N^os^ 45, 46, 50.
6. On lit *Bodolevos* pour *Bodolevus*, diplôme de 653; *Rigulfos* pour *Rigulfus*, dipl. de 681 (*Monuments historiques* de Jules Tardif, 1866, p. 11 et 19). On trouve *u* changé en *o* : *foturis* pour *futuris*, *oracolis* pour *oraculis* dans un dipl. de 716 (*Diplomata et chartæ merov. ætat.* Paris, 1848, p. 70.)
7. N° 24 du Mémoire de M. Le Blant.
8. N° 34.
9. N° 35.
10. Diplômes de 670 et 730 (*Dipl. et chartæ*, p. 21 et 77).

3° Les noms propres à l'ablatif au lieu du nominatif : *Donnu*[1] (pour *Donno*), *Dodone*[2], *Francolino*[3], *Donatu*[4] (pour *Donato*). Des exemples semblables se trouvent en grand nombre dans les chartes des VIII^e^ et IX^e^ siècles[5].

J'indiquerai seulement les comparaisons à faire entre les inscriptions de Bielle et les textes de ces siècles, les tableaux d'alphabet dressés par M. de Wailly, les fac-simile publiés par M. J. Tardif, notamment la lettre du pape Zacharie de l'an 749 et celle du pape Nicolas I^er^ de 863.

Ma conclusion est que les inscriptions ne sont pas postérieures au X^e^ siècle et que parmi elles il s'en trouve du IX^e^.

La nécessité de reproduire, sur une planche de dimension ordinaire, une masse d'inscriptions disséminées sur de grands espaces a forcé le dessinateur à ne pas tenir compte de la disposition originale. Je dois donc prévenir que les n^os^ 1 à 77 sont inscrits sur la colonne de gauche qui soutient le grand arc de l'ouverture du chœur, les n^os^ 78 à 104 sur la colonne de droite, les n^os^ 105 à 108 sur la colonne de droite au fond de l'abside, et les n^os^ 109 à 127 sur la colonne de gauche.

1. N^os^ 40 et 54.
2. N° 47.
3. N° 49.
4. N° 60.
5. Chartes des années 766, 769, 770, 777, 852 et 859 (*Monuments hist.* de J. Tardif, p. 49, 55, 56, 62, 104 et 108).

Je ne donne ce mémoire que comme un essai d'interprétation, car je n'ai pu lire ni expliquer toutes les inscriptions reproduites. En effet, un grand nombre ne se composent que de traits à peine sensibles ; exposées à des dégradations continuelles depuis des siècles (car toutes les inscriptions sont à hauteur d'homme), il est surprenant qu'il en reste encore autant de vestiges [1].

1. LAD
Puis des traits sans suite.

2. SV C PBER
Je crois voir dans les derniers traits une abréviation du mot *presbiter*.

3. DATO EDOS
Je propose comme lecture *Dato sacerdos*.

4. Monogramme où l'on peut trouver le nom *Ato* [2].

1. Toutes les légendes dessinées sur la planche sont à la grandeur d'exécution. C'est grâce à l'obligeance de M. l'abbé Châteauneuf, curé de Bielle, qu'il m'a été permis de transcrire les inscriptions, je lui en témoigne ici ma reconnaissance.

2. « Hatto », comte, an. 811, Sirmond, *Concil. antiq. Gall.* II, p. 265. « Atto », an. 843, Tardif, *Monum. hist.*, p. 96. « Ato », an. 852, D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, I, preuves, col. 99. « Atto », évêque de Verdun, an. 859. « Ato », évêque témoin du testament de Guillaume II, duc d'Aquitaine, an. 910, *Concil. antiq. Gall.* III, p. 140 et 571. « Dato », an. 950, *Hist. de Languedoc*, II, pr., col. 93. « Atto », an. 1004, *Monum. hist.* p. 154. « Lupus Dato », de

INSCRIPTIONS DES COLONNES DE L'ÉGLISE DE SAINT-VIVIEN DE BIELLE (BASSES-PYRÉNÉES.)

5. Monogramme où je ne vois que les lettres A et U.

6. Monogramme composé des lettres PET, commencement du nom *Petrus*.

7. WU

Lettres initiales de *Wuillelmus* ou de *Wuido*, noms qui, sous diverses formes, se rencontrent pendant tout le moyen-âge dans le Midi.

8. CLAROS PRESBITER

Pour *Clarus*[1] *presbiter;* le dernier mot se retrouve d'une façon confuse, mais les éléments de toutes les lettres qui le composent me paraissent exister.

9. DONUF SUS PB

Les deux dernières lettres sont l'abréviation de *presbiter*.

10. IPSA BIB DOMOS SA ES I DOS DI

Lescun, village des Basses-Pyrénées, dans une vallée voisine de Bielle, an. 1078, Marca, *Histoire de Béarn*, p. 322. « Ato », an. 1089, *Cartulaire original de l'abbaye du Mas d'Azil*, volumen conservé aux Archives des Basses-Pyrénées, E. 475.

1. « Clarus » compagnon de saint Martin de Tours, Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, II, p. 392. « Clarus », archevêque d'Eauze, an. 506-511, *Gall. Christ.* I, col. 969. « Clarus, episcopus », an. 660, Marculfe, *Formules*, Paris, 1613, notes, p. 245. « Clarus », évêque d'Elne, an. 683, *Hist. de Languedoc*, I, p. 367. « Domnus Clarus », an. 1068, Marculfe, notes, p. 274.

Je propose, sous toutes réserves, de lire ainsi cette inscription : *Ipsa Bib*[*iani*] *domos* (pour *domus*) *s*[*anct*]*a es*[*t*] *i*[*nter*] *do*[*mo*]*s D*[*e*]*i*.

Cette pieuse invocation n'a rien de choquant inscrite dans l'église consacrée à saint Vivien. Mais, je le répète, c'est faute de mieux que je me suis décidé à donner l'interprétation ci-dessus.

11. LOQO YLDOMIRO ET? DATISE UX RIS O DE? DIT suivi d'une sorte de monogramme.

Cette ligne présente encore plus de difficultés que la précédente. Avant de donner une lecture même problématique, quelques points de détail doivent être éclaircis.

La forme *loqo* pour *loco* n'est pas insolite, car on écrit aussi bien *quum* que *cum*, et, dans une charte de 691, on rencontre *qod* pour *quod* [1]. L'emploi de *y* remplaçant *i* est très-fréquent, il me suffirait de citer le n° 56 du Mémoire sur l'autel de Minerve où le mot *loci* est écrit *locy*, mais je crois utile de multiplier les exemples. Dans une charte de l'an 716, on trouve *uby*, *ibydem*, *jobymmus*, *exygendum*, *sybymed*, *vigny* [2]; dans une autre de 753, on lit *monachy;* dans une autre de 775, on rencontre *monasthyrius* [3]. Enfin il paraît qu'au x[e] siècle on employait un signe semblable au

1. *Diplom. et chartes. merov. ætatis*, p. 38.
2. *Diplom. et chart. merov. ætat.*, p. 69 et 70.
3. *Monum. hist.*, p. 46 et 59.

ψ grec au lieu de la lettre *x* dans l'écriture visigothique[1]. Cette dernière observation se réfère au mot *ux*[*o*]*ris*.

En résumé, c'est avec la plus grande hésitation que je donne ma traduction *loqo Yldomiro et Datise uxoris o? Deusdedit*, c'est-à-dire *Deusdedit s'est inscrit au nom d'Ildomir et de Datisa, sa femme.* Il me semble inutile, après ce qu'a dit M. Le Blant, d'entrer dans le moindre détail au sujet du nom *Deusdedit* ou *Deusdet*. Quant au nom *Ildomir*, rien de plus fréquent que cette terminaison qui a persisté, surtout dans le pays de Foix, jusqu'au XII^e^ siècle. Néanmoins je ne donne l'explication ci-dessus que de la façon la plus dubitative.

Dans le monogramme tracé à la suite de cette ligne, je trouve les lettres LVI ou PB. On pourrait dans un cas proposer *levita* et dans l'autre *presbiter*.

12. MALIGNOS
Pour *Malignus*[2].

13. MVNVS?
Cette signature paraît la même que le n° 15 mieux conservé.

14. Étoile à huit rayons très-profondément gravée dans le marbre.

1. *Éléments de paléographie*, I, p. 662.
2. « Vinea de Marti Maligno », post 1060. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 405.

15. MUNVS [1]

Ce nom est devenu *Muñoz* en espagnol.

16. AP? ELLES PRESBITER

Les deux premières lettres sont douteuses, peut-être le pèlerin n'a-t-il voulu tracer qu'un signe ou un monogramme? Dans ce cas le nom serait *Elles* [2].

17. BILA

Signature qui paraît incomplète. Il y a une singulière coïncidence avec le nom du village de Bielle qui, en 1154, s'écrivait *Vila* [3].

18. MARCELINOS

Pour *Marcelinus* [4].

19. LOPOBERTVS

Ce nom parfaitement tracé est assez rare dans les textes, car je ne l'ai rencontré nulle part dans les ouvrages relatifs à l'histoire du Midi de la

1. On rencontre dans le Recueil de Gruter « Munius », page 440, 1, et « Munnus », p. 1050, 5. « Munia », femme de Ximenes Eneco (Eximinus Eneco), roi de Navarre, vers 732; « Munia », femme de Froïla, roi des Asturies, an. 757-768; « Munio, episcopus » (Navarre), an. 1049, Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 238, 191 et 306.

2. « Eles » vers 1070, *Gall. Christ.*, I, Tarbes, preuves, p. 196, col. 2.

3. *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées.*

4. Ce diminutif de Marcellus est très-fréquent dans Gruter. « Marcellinus », an. 529, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 222. « Comes Marcellinus », an. 780; « Marcellinus, monachus », an. 1065-1079, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 46 et 113.

France. Il est répété trois fois [1] sur la même colonne et il semble que ce n'est pas la même main qui l'a gravé.

20. LOPOBERTUS.

21. SANTVETS ou SANTVED.

22. MSAV

On ne peut guère que proposer des conjectures sur cette légende qui semble incomplète.

23. QA OR? OS PBS

La lettre *o* qui précède ce que je prends pour *s* semble avoir été ajoutée après coup au-dessous de la signature. Quant à l'abréviation *pbs* pour *presbiter*, je crois que l'on en retrouve les vestiges.

24. ? ANGAS

Ce nom dont la première lettre est douteuse est tracé d'une main ferme. Sur le marbre la partie inférieure de la lettre *s* finale a pour suite le trait qui commence la légende suivante.

25. ? CVRRENE

Bien que liée par son trait initial à la précédente, cette signature, dont les quatre dernières lettres seules me paraissent certaines, n'est pas de la même main, c'est pourquoi je n'ai pas hésité à la reproduire séparément.

26. SIBIL ou EBIL

1. Nos 20 et 43.

Dans cette légende douteuse on peut lire ces deux mots, tous deux se retrouvent dans les textes du moyen-âge, « Sibilie » dans la *Chanson de Roland*, édit. Léon Gautier, v. 955; « Na Sevilie[1]; » 1119-1136; « Ebulus » devenu *Ebles* en français, était un nom assez répandu.

27. A

Cette lettre, gravée avec soin, est-elle le commencement d'une légende ou un signe sans valeur?

28. COLO et au-dessous dans le même sens et de la même main ACVCGS ou ACVCYS ou même, en supposant que l'instrument a glissé pour l'avant-dernière lettre, ACVCOS.

29. MALIGNOS suivi de traits irréguliers sur deux lignes.

Je crois reconnaître le même nom que ci-dessus (n° 12), toutefois je lirais aussi *indignos*. Dans les traits qui suivent, je trouve une finale CVS, mais le reste me paraît indéchiffrable, car on ne peut distinguer les signes gravés des fentes légères d'une veine grisâtre du marbre.

30. ARECO[2]

1. *Cartulaire de Sorde*, 1873. Pau, Ribaut, p. 114.

2. « Aricus » *Inscr. chrét.*, II, p. 46. « Arricho » évêque de Toulouse; « Arricho, cancellarius », an. 791, *Hist. de Languedoc*, I, preuves, col. 27 et 28. « Arraco » vers 1050, *Gall. Christ.* I. Auch, preuves, p. 169.

31. ARECO

Cette légende paraît tracée par la même main que la précédente.

32. ARECO SACERDOS?

C'est dubitativement que je donne le second mot, mais il me paraît probable. Bien que ce nom soit répété trois fois de suite, je ne pense pas que celui-ci soit de la même main que les deux nos précédents.

33. AHOOS

Quelque bizarre que paraisse ce nom, je l'admets d'autant plus facilement que l'on trouve encore, au commencement du XVIe siècle, dans le pays, des noms de ce genre, exemple *Guilhem de Hoos* (an. 1502) [1].

34. DATO ARECONES

Pour *Dato* [2] *Areconis* [3]. Comme je l'ai dit plus haut, c'est la seule signature à deux vocables qui se rencontre sur les colonnes.

35. DONONES

Pour (*signum*) *Dononis* [4]. C'est le génitif de

1. Arch. des Basses-Pyrénées, notaires, E 1714, f° 115. Ce nom appartenait à un homme de Rébénac, village situé à l'entrée de la vallée d'Ossau.

2. Voy. nos 3 et 4.

3. Voy. nos 30, 31, 32.

4. « Dondo » abbé de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), an. 845, *Hist. de Languedoc*, I, pr., col. 86.

Dono, variante de *Donus*, contracté lui-même de *Dominus*.

36. AMADOS ? ou ANDOS [1] ?

Ni l'une ni l'autre de ces lectures ne peuvent être satisfaisantes.

37. ENO

Bien qu'on lise dans les textes des noms similaires [2], je n'ose affirmer que ces trois lettres constituent une signature complète.

38. AMICVS [3] LL

D'après cette lecture la lettre I serait prise dans M et la lettre S dans V. J'interprète les deux L qui suivent comme l'abréviation du mot *levita*.

39. MALLINOS

Pour *Mallinus* qui n'est qu'une variante de *Malignus* [4]. Il faut remarquer qu'après avoir gravé deux *l*, le pèlerin en avait inscrit une troisième qu'il a raturée à moitié de sa hauteur pour en faire un *i*.

1. Quatre inscriptions antiques des Pyrénées portent le nom « Andossus ». *Catalogue du Musée de Toulouse* par M. Roschach, 1865, nos 139, 144, 185 et 199.

2. « Haino » abbé de Saint-Denis, an. 695; « Eino », an. 852, *Monum. hist.*, p. 28 et 104. « Ennone », an, 892, *Hist. de Languedoc*, II, pr., col. 29. « Anno », an. 968, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 308.

3. « Amicus », an. 1028; « Amicus », an. 1031; « Amicus, canonicus », an. 1065-1073, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 555, 461 et 95.

4. Voy. le n° 12.

40. DONNU

Signature où les deux N sont très-accentuées. Pour *Donno*, ablatif de *Donnus*[1].

41. MALIGNOS[2]

Pour *Malignus*.

42. ASTERIOS

Pour *Asterius*[3].

43. LOPOB S

Pour *Lopobertus*[4].

44. MALGNOS[5]

Pour *Malignus*. Le signataire a oublié la lettre *i*.

45. AMILINOS

Pour *Amilinus*[6], diminutif d'*Amelius*.

1. Dans les diplômes mérovingiens le mot *dominus* est remplacé par *donnus* et des noms propres comme « Domnolus » deviennent « Donnolus » (Voy. la charte de 566 en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. *Bibliothèque de l'École des chartes*, sixième série, I, p. 543, art. de M. J. Quicherat). Il y a eu deux papes de ce nom « Donus ou Donnus » de 676 à 678, et « Donus » en 974. On trouve encore au XIIe siècle « donnus Vital » pour « dominus Vital ». Léop. Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 299.

2. Voy. le n° 12.

3. « Asterius », an. 494, Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, II, p. 279. « Asterius », archidiacre de Cahors. an. 673, *Gall. Christ.*, I, instr., p. 36, col. 2. « Aster », archevêque d'Auch, vers 760, *Gall. Christ.* I, col. 977. « Asterius », an. 1008; « Asterius, presbiter », an. 1067, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 142 et 190.

4. Voy. les nos 19 et 20.

5. Voy. les nos 12 et 41.

6. « Amelius » *Inscript. chrét.* n° 33, on pourrait lire

46. A AMILINOS

Pour *Amilinus*. On voit un peu au-dessus de la signature un A; le pèlerin sans doute s'exerçait à graver son nom. Le premier *i* a une forme très-allongée.

47. DODONE

Signature à l'ablatif, pour *Dodo*, variante du nom *Odo*[1].

48. AMI

Commencement du mot *Amilinos*.

aussi « Amelinus ». « Amelius », évêque de Comminges, an. 549; « Amelius » évêque de Tarbes, an. 585, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 285 et 390. « Amilio », an. 949, *Hist. de Languedoc*, II, pr. col. 92. « Amilius », an. 1075, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 483. « Amelius » an. 1081-1089, *Cart. du Mas d'Azil*. « Amelina » religieuse de Saintes, commencement du XII^e^ siècle, *Rouleaux des morts*, p. 243.

1. « Audo », évêque d'Orléans, an. 650, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 494. « Dondo », abbé de Saint-Savin, an. 845; « Dodo », abbé de Saint-Martial de Limoges, an. 848, *Hist. de Languedoc*, I, p. 753, col. 2, et preuves, col. 86. « Dodo », évêque d'Angers, an. 862, *Monum. hist.*, p. 121. « Oddo, levita », vers 982; « Dodo presbyter », an. 991; « Dodo », an. 1042, *Gall. Christ.*, I, Auch, instr. p. 159, 75, 166; « Dodo, monachus », an. 1051, *Roul. des morts*, p. 57; « Dodo ou Odo », évêque de Tarbes, an. 1080-1095, *Gall. Christ.*, I, col. 1229; « Dodo », an. 1081, *Cart. du Mas d'Azil*; « Odo », évêque d'Oloron, an. 1095-1101, *Gall. Christ.* I, col. 1267; « Dodo » vers 1110, *Cart. de Sorde*, acte LVII; « Odo », évêque de Lescar, an. 1168; « Dodo », vers 1170 (Comminges), *Gall. Christ.*, I, col. 1293 et instr., p. 177.

49. FRANCOLINO

Ablatif du nom *Francolinus*[1].

50. AMILINOS

51. ARN

Commencement des noms *Arnaldus* et *Arnulfus*.

52. AM

Commencement du nom *Amilinos*.

53. AA

Ces deux lettres sont rayées sur le marbre.

54. DONNU

Voy. le n° 40.

55. AM

Lettres initiales du nom *Amilinos*.

56. AC

La dernière lettre est marquée d'une abréviation.

57. NV

58. NOSIOS

59. AM

Commencement du nom *Amilinos*.

60. DONATU

Pour *Donâto*[2].

1. « Francolus », abbé, an. 578, *Concil. antiq. Gall.* I, p. 367. « Francolinus », évêque de Couserans, an. 787-788. *Gall. Christ.* I, col. 1127.

2. « Donatus » paraît assez souvent dans Gruter. « Donatus », évêque de Grenoble, an. 650, *Concil. antiq. Gall.*, I,

61. P

Probablement c'est l'initiale de *Petrus*.

62. AOISO DUS. . . . . .TUM

Le sens de cette longue inscription fruste m'échappe complètement. Elle est reproduite sur la planche avec le vide qui existe entre ses deux parties.

63. P. . . . SM. . . . P. . . . . ECLE

Les seules lettres dont la lecture me paraisse certaine sont celles que j'ai transcrites. Quoiqu'irrégulière l'abréviation finale est celle du mot *ecclesie*, cependant on pourrait lire aussi EELE.

64. VUI ou VILL

Le signataire, après avoir abandonné le marbre, a repris son nom au-dessous dans l'inscription suivante.

65. VILL. L. . S. . . PRBT. . . . . MRC

Bien des membres de cette légende m'échappent; je crois cependant qu'on peut lire *Villelmus presbiter*. La dernière lettre que je lis *c* est peut-être *e*. Bien qu'on ne trouve pas ici les deux II du n° 43 du Mémoire de M. Le Blant, j'ai songé aussi, pour l'ensemble de ces derniers signes, au mot ITIRO pour ITERO.

p. 493. « Donatus », an. 840-877, *Form. de Marculfe*, notes, p. 277. « Donatus », an. 845, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 33. « Donatus », an. 904, *Gall. Christ.*, I (Auch), instr. p. 170. » Donatus », an. 918, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 56. « Donatus », abbé, an. 1051, *Roul. des morts*, p. 55.

66. GAS

Est-ce l'abréviation du nom si répandu dans la région pyrénéenne *Garsias?* La forme *Gassie* a été usitée pendant tout le moyen-âge[1].

67. Monogramme assez compliqué où l'on peut lire BER et la fin du mot *pr*ESBITER.

68. LOPET

Diminutif du nom *Lop*[2].

69. IVCAEL

Cette lecture me paraît probable, mais je ne la donne que sous réserve.

70. GVILLEM

La seconde *l* est liée avec *e*. Les inscriptions de l'autel de Minerve donnent au n° 56 un exemple de la lettre M ainsi figurée.

71. ADSDI?
MIIV
P . .

La première ligne de cette légende peut se lire *Adeusdedit*, forme du nom *Deusdedit* ou *Deusdet*.

72. D?ONAT?

Pour *Donatu* ou *Donatus*.

73. IP? P

1. On trouve aussi « Galin Gassan, de Auriag » (Auriac dans les Basses-Pyrénées) et « Gassan Galin », vers 1070. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 233.

2. « Lopedz », an. 1168 (Aragon), *Gall. Christ.* I, instr. p. 162.

74. ARO. . .

Le signataire semble avoir voulu encadrer son nom d'un trait.

75. O avec un point au centre.

76. PONV

Ponu, peut-être *Ponc*[1].

77. AVGT

Pour *Augustus*. Ce vocable figure dans le catalogue des saints.

78. PET.VS

Inscription tracée en grands caractères, sans doute *Petrus*.

79. DV. . . . . L. . . . S. SOS. . . . .
NI MEMNTO

Le dernier mot *memento* seul m'a paru lisible.

80. M? A. . . OVLISS?

81. P

82. AS?.OSFIULVS L

La dernière lettre *l* est probablement pour *levita*.

83. DAMO[2]

84. MANACI ou MANCI[3]

1. « Poncio », an. 1078 ; « Poncius, Pontius monachus », an. 1089. *Cart. du Mas d'Azil.*

2. « Hamo » an. 1069, *Monum. hist.*, p. 179.

3. « Mancio », chef des Gascons, an. 763 ; « Mancio »,

85. VVVI. . . . . II T? FFF

Cette légende semble être une invocation qui se terminerait par *fiat*, *fiat*, *fiat* comme beaucoup de chartes anciennes.

86. BOLINOS

Pour *Bolinus*[1].

87. DOMICUS

Contraction de *Dominicus*[2].

88. BS

Ces lettres semblent la fin de PBS, abréviation de *presbiter*.

évêque de Toulouse, an. 798; « Amancio », espagnol, an. 812, *Hist. de Languedoc*, I, p. 420, 459 et preuves, col. 36. « Mancio, diaconus », an. 866, *Monum, hist.*, p. 127. « Mantio », an. 875; « Mancius », évêque d'Aragon, an. 1005, *Hist. de Languedoc*, I, preuves, col. 128, II, preuves, col. 162. « Mansio », abbé de La Reule (Hautes-Pyrénées), an. 1009; « Auriolus Mancii, vicecomes; Lupus Mansi », vers 1050, *Gall. Christ.*, I, instr. p. 168, 169, 195. « Mancus » an. 1098, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 349.

1. Le nom de personne *Boulin* existe encore dans le département des Basses-Pyrénées. C'est aussi celui d'une commune du canton de Pouyastruc, arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées), et d'une importante section de la commune de Montgaillard, canton et arrond. de Saint-Sever (Landes). On peut rappeler aussi quelques exemples du nom *Ebolus*. « Ebolus », comte gascon, an. 823, *Hist. de Languedoc*, I, p. 691, col, 1. « Ebolus comes », an. 898-923. *Form. de Marculfe*, notes, p. 276.

2. « Donicus », an. 1040; « Domica », religieuse, an. 1077, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 116; II, p. 93.

89. AI. . ADEEESSOS

La forme de la légende, la disposition et la répétition des lettres me portent à croire qu'il ne faut pas y voir un nom, mais l'essai d'une main inexpérimentée.

90. LOPVS

Pour *Lupus* [1].

91. Chrisme accompagné des lettres A et Ω.

92. L. . . OQB?

La dernière lettre peut être aussi une *l* avec une abréviation.

93. SALTE. . . . S PBT

Pour *Salte. . . . s presbiter*. Les seules lettres que j'ai reproduites dans ma lecture me semblent

1. « Lupus » inscript. de Bordeaux dans Gruter, p. 731, 3. « Lupus », évêque de Troyes, an. 446; « Lupus », évêque de Châlons, an. 535; « Lupus », archev. de Lyon, an. 538, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 86, 245 et 257. « Lupus », duc des Vascons, vers 670, Marca, *Hist. de Béarn*, p. 113 et 115. « Lupus », archev. d'Auch, an. 757, *Gall. Christ.*, I, col. 977. « Lupus », duc des Vascons, an. 769, Eginhard. « Donatus Lupi », an. 814-840; « Lupus Centulli », duc de Gascogne, an. 819, *Hist. de Béarn*, p. 263 et 802. « Ego Lupus », an. 861, *Monum. hist.* p. 113. « Lupus », archev. d'Alby, an. 876-879, *Gall. Christ.* I, col. 7. « Lupus Fortonis » et son fils « Garsia Lupi », vers 980; « Anerius Lupi » et son fils « Lupus Anerii, » vicomtes d'Oloron près de Bielle, an. 1009, *Hist. de Béarn*, p. 270 et 272. « Lupus », an. 1060, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 631. « Lupus Dato » de Lescun, village peu éloigné de Bielle, an. 1078, *Hist. de Béarn*, p. 322. « Lopo Lopiz », an. 1129, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 191.

certaines. Il est probable que ce nom se terminait en *us*. Dans ce cas, on aurait tracé *Salterius* ou *Saltebertus*[1].

94. DA? TO. . . IT
Faut-il lire *Dato, presbiter?*

95. A
Lettre majuscule tracée de côté.

96. A? M

97. P? S
Peut-être *pbs*.

98. PRBIET
Le dernier signe pourrait ne pas être une abréviation et alors, au lieu de lire *presbiter*, il y aurait *presbiteri*. Par inadvertance le signataire a placé la lettre *e* avant le *t*.

99. V. . . OLOS
Cette terminaison est pour *ulus*.

100. Croix potencée et contrepotencée, avec une étoile au centre profondément gravée dans le marbre.

101. INRI

102. M

103. NOMEN
Est-ce une signature ou un simple mot?

1. « Saleberta »; XIIe siècle, *Cart. de Sorde*, p. 124.

104. . . . . F

Dans les signes qui composent cette légende, je ne puis lire que la lettre finale.

105. Monogramme où l'on peut trouver le mot *levita*.

106. PE. . S L

Je propose de lire *Petrus levita*.

107. LEONTO[1] MILES

La seconde lettre est confondue avec l'initiale, de même *N* et *T* sont ensemble, de la lettre M il ne reste que le dernier jambage ; néanmoins j'ai cru pouvoir la restituer, car il y a des exemples du XI[e] siècle où des souscriptions comprennent cette qualité [2].

108. . . . . MO . Ō VVATO

Dans cette signature, qui est écrite verticalement sur le marbre, je n'ai pu discerner si les deux longs traits du milieu ont été gravés ou s'ils sont dus à un accident du marbre.

109. . . . . SSE

110. A? . . . MILES

1. « Leontius, diaconus de civitate Elosatium » (Eauze), an. 314 ; « Leontius », archev. d'Auch, an. 511 ; « Leontius », archev. de Bordeaux, an. 555, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 9, 183 et 302. « Leontius, presbyter » an. 561-567, *Form. de Marculfe*, notes, p. 290. « Eleontius », an. 1035, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 64.

2. « Willelmus, miles », an. 1078, *Cart. du Mas d'Azil.*

J'ai mis *a* pour la première lettre, mais elle peut être un *x*. Bien que la lettre M du mot *miles* ne soit pas complète, il me semble que les traces sont suffisantes pour l'accepter [1].

111. G. . . . . L.

112. SAC?

113. VILLELM

Il semble, au trait qui suit les jambages de la lettre *m*, que le pèlerin a voulu écrire *Villelmus*. On pourrait lire aussi *Villemus*.

114. DIE

Partie d'une inscription disparue dont la corrélation avec les trois qui suivent est évidente, puisque toutes contiennent le même mot *die*.

115. SVM . . . SPI I DIE DNI

Pour *Sum. . . . spi in die Domini.*

Malgré tous mes efforts, je n'ai pu retrouver la sentence ou le verset des livres saints que cette légende reproduit. Mes regrets sont d'autant plus vifs que la même inscription se lit encore deux fois.

116. SSVM . . . . M I DIE DNI

SSum . . . . m . . . . in die Domini.

Le pèlerin a répété la lettre initiale.

117. SVM? B I DIE DNI?

Sum . . . . b in die Domini.

1. Voy. le n° 107.

Bien que semblables les trois légendes ne paraissent pas être de la même main. Trois pèlerins venus ensemble inscrivirent leur nom avec la même invocation.

118. BORSVS

Cette signature rapidement tracée, surtout dans sa ligature finale, me semble avoir deux signes douteux, celui que j'interprète par *r* et le dernier[1].

119. ROIL ou peut-être ROTB.

Dans ce dernier cas, ce serait le commencement du nom *Rotbertus* ou de *Rotbaldus*[2].

120. GVS ou GOS

Abréviation de *Guillelmus* ou *Guillelmos*.

121. OMORO ou AMORO

Pour *Amoros*[3].

1. Dans une vallée voisine de Bielle se trouve le village de Borce « Borza », 1186; « Borsa », XIIe siècle, *Dict. topog. des Basses-Pyrénées.* — Tout près de Bielle, dans le fond de la vallée d'Ossau, il y a la montagne de Borsat, sur le territoire de la commune des Eaux-Bonnes, section d'Assouste.

2. « Rotbaldus de Lurda », an. 1091, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 170.

3. « Amor », an. 735, sarrasin, que D. Vaissète appelle « Amoroz » *Hist. de Languedoc*, I. preuves, col. 17. « Amoroz », gouverneur de Huesca et de Saragosse, an. 812, *idem*, I, p. 473. « Amorosius », basque, an. 1119-1136, *Cart. de Sorde*, acte LXXXV. « Amorots », nom d'une commune basque, cant. de Saint-Palais, arrond. de Mauléon (Basses-Pyrénées). On écrivait « Amoroz » en 1402, *Dict. topog. des Basses-Pyrénées.*

122. EGO BRD MONACVS

Ego Bernardus monacus.

Les deux premiers mots n'offrent aucun doute, je propose le second comme probable. Il y a dans les chartes anciennes de fréquents exemples de souscriptions commençant par *ego*.

123. SOPHRONIVS[1]

Je crois qu'on peut trouver ce nom au milieu des ligatures de cette légende, mais il y a, je le reconnais, plus d'un signe douteux : *h* et *r* sont liés, *o* et *n* de même, ainsi que *u* et *s*.

124. FAECI DALMSA

Fæci Dalmsa pour *Dalmasa*[2].

125. GALINO

Ablatif de *Galinus*[3]. Au point de vue historique

1. « Sophronius », évêq. d'Agde, an. 506; « Sofronius, episcopus Veromandensis », an. 511, *Concil. antiq. Gall.* I, p. 174 et 184.

2. « Dalmatius », an. 1020 : « Dalmacia », an. 1031, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 609; II, p. 23. « Dalmachius, abba », an. 1051. *Roul. des morts*, p. 59. « Dalmaz », an. 1064-1069, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 311. « Dalmatius », an. 1075. *Monum. hist.*, p. 185. « Dalmacius », an. 1087, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 165. « Raymundus Dalmau », évêque espagnol, an. 1090, *Not. utr. Vascon.* p. 81.

3. « Galinus », archev. d'Auch, vers 770, *Gall. Christ.*, I, col 977. « Galindo, comes », an. 814; « Galindo », évêque espagnol, an. 829, *Not. utr. Vascon.* p. 221 et 282. « Galindo », comte d'Aragon, an. 858-867, *Hist. de Béarn*, p. 176 et 180. « Galindo cognomento Prudentius », évêque de Troyes, mort en 861, Dehaisnes, *Annales de Saint-Bertin*,

local, cette signature est la plus importante, parce qu'elle est contemporaine des deux seuls vicomtes de la vallée d'Ossau qui soient connus, Galin Loup et Galin Forton, qui vivaient avant l'année 1100[1].

126. ARRETTO[2]

127. Monogramme composé des lettres PLR.

Tels sont les renseignements que j'ai pu extraire des cent-vingt-sept légendes des colonnes de Bielle. Je ne doute pas qu'un jour, si des travaux de restauration sont exécutés dans l'église Saint-

p. 105. « Galindus », comte de l'Aragon, fin du IXe siècle, *Not. utr. Vascon.* p. 366 et 369. « Galeno », an. 969, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 119. « Endregoto Galindonis » (Aragon), an. 971, *Not. utr. Vascon.* p. 203. « Galinus », an. 1032, *Hist. de Béarn*, p. 248. « Galindo Galinez » (Navarre), an. 1049, *Not. utr. Vascon.* p. 306. « Galindus, monachus », an. 1050, *Roul. des morts*, p. 52. « Galin Gassan, de Auriag » (Auriac, Basses-Pyrénées) et « Gassan Galin », vers 1070; « Galindo », an. 1085, texte relatif à la vallée d'Ossau, *Hist. de Béarn*, p. 233 et 325 à 327. « Galin », an. 1100, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 354. « Galinus », an. 1119-1136, basque du village de Béhasque, *Cart. de Sorde*, acte LXXXIV. « Enecius Galindiz », évêque de Sanguessa, an. 1122, *Not. utr. Vascon.*, p. 86. — Galin est encore le nom d'un domaine situé à Orincles, canton d'Ossun, arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

1. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 549.

2. Dans la vallée de Barétous, peu éloignée de Bielle, se trouve un village appelé Arette. En 1186 on écrivait « Areta ». *Dict. topog. des Basses-Pyrénées.*

Vivien, on ne découvre encore des signatures sur l'autre face de ces colonnes. Il est probable aussi que les murailles de l'édifice recèlent d'autres débris antiques.

Pour ne pas quitter le moyen-âge, je dois signaler à l'attention des archéologues deux énormes sarcophages de marbre blanc qui gisent hors de l'église appuyés sur le mur du Sud; le temps a complètement détruit l'inscription que portait l'un d'eux.

NOTE

SUR QUELQUES

REPRÉSENTATIONS ANTIQUES

DE

DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS

Par M. Edmond Le Blant, membre résidant.

Lu en séance les 19 février et 5 mars 1873.

M. Van Robais m'a fait l'honneur de m'adresser, en le recommandant à mon attention, un mémoire extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie et intitulé *Notice sur une petite seille en bois recouverte de cuivre repoussé, trouvée dans le cimetière dit mérovingien de Miannay (arrondissement d'Abbeville)*.

Plusieurs fois, ainsi que le rappelle ce petit Mémoire, des débris de seaux de bois ou de cuivre ont été rencontrés, dans les sépultures mérovingiennes; mais celui de Miannay se distingue, entre tous les autres, par des reliefs, malheureusement très-légers et très-effacés.

On y voit, au centre, le Christ nimbé, assis sur une *cathedra* ornée et foulant aux pieds le ser-

pent vaincu, représentation qu'on retrouvera sur un sarcophage de Ravenne [1] et qui rappelle la médaille de Constantine où figure le serpent renversé sous le labarum portant le monogramme [2]. A la gauche du Sauveur, se trouvent Adam et Ève à laquelle le dragon, enroulé autour d'un arbre, présente le fruit défendu. En regard est figuré Daniel, debout, les bras en croix, dans l'attitude de la prière, entre un lion et un homme qui ne peut être qu'Habacuc. Un second fragment de la seille offre encore la représentation de ce dernier personnage.

De brèves inscriptions occupent le champ demeuré libre autour des figures d'Habacuc et de Daniel. C'est sur le déchiffrement de ces légendes qu'a bien voulu me consulter M. Van Robais, en m'adressant son intéressante notice, et c'est seulement de la partie où elles se trouvent que je m'occuperai dans les pages qui vont suivre.

Si je me suis tout d'abord rencontré avec lui dans l'interprétation du sujet représenté, il m'a fallu faire quelques réserves pour le détail de cette figuration et le déchiffrement des légendes. Au-dessus d'Habacuc, j'ai signalé la présence de l'Ange qui, le prenant par les cheveux, selon le commandement du Seigneur, le fit descendre près

1. Ciampini, *Vetera monimenta,* t. I, tav. III.

2. Eckhel, *Doctrina numorum veterum,* t. VIII, p. 88; et Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro,* p. 96; cf. Allegranza, *De monogrammate Christi,* p. 57.

de Daniel pour lui apporter sa nourriture [1]. Le fragment secondaire présente nettement cette particularité et l'on reconnaît sur le premier, auprès d'Habacuc, les pieds de l'envoyé céleste et, plus haut, l'ovale de sa tête.

Mon impression première avait été que, suivant une coutume bien connue, les noms des personnages représentés devaient se trouver près d'eux. La syllabe DAN, commencement évident du nom de Daniel, reconnue par M. Van Robais sur le petit débris, m'affermissait dans cette pensée. Aussi n'ai-je point hésité à prier mon savant correspondant de vouloir bien vérifier si le nom de DANIEL ne figurerait pas dans la deuxième ligne du grand fragment où il avait lu d'abord LAMEL; quant aux lettres FRCN qu'il voyait à la suite, j'inclinais à y reconnaître la trace du mot PROF*eta* inscrit après le nom de Daniel, comme sur une belle agrafe de ceinturon venue de la collection de madame Febvre dans le musée de Saint-Germain-en-Laye.

La troisième ligne me semblait devoir contenir le nom d'ABACV, dont je retrouvais les deux dernières syllabes dans les lettres RAGV de la copie. Les caractères NGI reconnus sur le petit débris, aux deux côtés de la tête de l'Ange, me paraissaient accuser la présence du mot *a*NGI*lus* ou *a*NGE*lus*.

1. *Daniel*, XIV, 35.

M. Van Robais voulut bien me faire savoir qu'un nouvel examen du cuivre original confirmait mes suppositions, et avec une libéralité dont je ne puis que le remercier vivement, il m'envoya et mit pour quelques jours à ma disposition sa précieuse seille.

C'est d'après le monument même qu'a été exécuté sous mes yeux le dessin des figures et sujets qu'elle présente.

Le grand fragment nous montre Daniel vêtu et mitré, debout, dans l'attitude de la prière, entre un lion et Habacuc chargé de deux objets que j'examinerai plus loin. Au-dessus de ce dernier personnage, on reconnaît la trace de la tête de l'Ange et, plus bas, ses pieds nettement visibles.

A la première ligne, je lis *ange*LVS EMIS[*sus ?*]; à la deuxième, DANIEL PROFIT*a;* à la troisième et la quatrième, *a*BACV FERT E[scam] ; puis, au-dessous de la figure d'Habacuc, nous trouvons D....L....NL.....LEONVM que l'on pourrait interpréter *Daniel* iN L*acu* LEONUM, par comparaison avec l'inscription DANIEL DE LACO LEONIS d'une coupe de verre trouvée à Podgoritza, près de Scutari d'Albanie, et dont mon savant confrère M. Albert Dumont a bien voulu me communiquer le dessin.

Sur le petit fragment, je reconnais, auprès de l'Ange, le mot *a*NGI*lus*, puis au-dessous DAN*iel*. En démontant la petite bande rivée à la droite de ces lettres on en trouverait certainement le complément, ainsi que celles qui doivent suivre l'M, le T et le D par lesquelles débutaient les trois autres lignes.

Cela dit sur les inscriptions de la seille de M. Van Robais, il me reste quelques mots à ajouter sur la partie figurée de ce petit monument.

Si souvent que les artistes chrétiens des premiers âges l'aient reproduit, le sujet qui le décore n'a cependant pas toujours été exactement reconnu.

Sur un sarcophage d'Arles, Millin prend l'Ange pour « Darius le Mède, qui vient voir si Daniel « n'a pas été dévoré et qui s'étonne de le trouver

« vivant » [1]. Sur une lampe que j'ai acquise à la vente des objets d'art de M. Raoul Rochette et qui représente Daniel debout entre les lions et, au-dessus de lui, l'Ange et Habacuc portant un pain,

on a vu : « le Christ assis de face en deux petites « figures d'ange qui volent de chaque côté avec « une couronne à la main » [2]. Un autre objet de même nature est décrit ainsi par M. Dumège : « Une lampe décorée de la figure de Daniel, dans « l'attitude de la prière ; à ses pieds sont des lions « destinés, à ce que l'on croyait, à le dévorer, « mais s'abaissant devant lui et deux Anges qui le

1. *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 531.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 493, et t. II, p. 502. Cette lampe est maintenant au musée de Lausanne.

« rassurent et le consolent »[1]. — Parmi les personnages signalés sur ces lampes comme représentant des Anges, deux, je n'ai pas besoin de le dire, ne sont autres qu'Habacuc, figuré dans les airs à côté de l'Ange envoyé de Dieu.

Peu de sujets, je le répète, ont été plus fréquemment reproduits que ce trait de l'histoire de Daniel où les anciens voyaient, parmi tant d'autres symboles, celui de la constance dans la persécution, de la foi en la résurrection future. De même que l'âge des combats de l'Église, celui de la paix devait le retenir. Fresques, sculptures[2], sceaux de bronze[3], ivoires[4], gemmes gravées[5], agrafes de ceinturon, verres à fond d'or[6], statues même[7] montrèrent sous tous les aspects cette scène demeurée de nos jours parmi les types traditionnels dans la décoration des églises de la Grèce[8].

A l'est de notre pays, comme en Suisse, et par une intention dont la cause ne m'apparaît pas nettement, elle s'est singulièrement multipliée. Alors que sont tombés dans l'oubli la plupart des sujets familiers aux artistes du IVe et du Ve siècle,

1. *Mémoires de l'Acad. des sciences et belles-lettres de Toulouse*, 1859, p. 213.
2. Bosio. *Roma Sotterranea*, etc.
3. Fabretti, *Inscriptiones*, c. VIII, nº XLVIII.
4. Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. V, nº 12.
5. Perret, *Catacombes*, t. IV, pl. XVI, nº 12.
6. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, tav. I, nº 6.
7. Euseb., *Vita Constantini*, III, 49.
8. Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 120.

elle survit et je la retrouve à chaque instant représentée sur les agrafes mérovingiennes. A côté de celle qu'avait recueillie madame Febvre, je puis citer, parmi tant d'autres, trois pièces de même nature trouvées à Saint-Maur, près de Lons-le-Saunier, à Lavigny[1] et dans le canton de Vaud, pièces dont la troisième nouvellement publiée et encore peu connue sera mise utilement sous les yeux du lecteur[2].

1. Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 493 et 494, planches nos 251 et 252.

2. Cette agrafe provient du grand cimetière burgonde de Dailleus découvert en 1849 par M. Gex. Elle a été publiée en 1872 par M. de Bonstetten dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (p. 386). Les mots *Duo leones pedes ejus lingebant* transcrits ici avec une orthographe barbare rappellent ces an-

Au milieu des nombreuses figurations de la même scène, la petite seille de Miannay me paraît se distinguer par un trait particulier. Je ne parlerai pas ici de l'étrange coiffure donnée par l'artiste à Daniel, ordinairement représenté tête nue[1]; le personnage d'Habacuc appellera seul mon attention.

J'ai dit que le sujet qui nous occupe avait, au point de vue symbolique, deux significations principales : la constance dans la persécution, la foi dans la résurrection promise. Parmi d'autres sens que cette image présentait de plus pour nos pères, il en est un autre qu'il faut noter. Les vivres apportés par Habacuc à l'illustre prophète étaient, à leurs yeux, une figure de l'Eucharistie. J'en connaissais déjà deux preuves : la première, dans les sculptures d'un sarcophage d'Arles, très-inexac-

ciens passages sur sainte Thècle, épargnée par les bêtes féroces : « Leæna vero mittens linguam lingebat pedes Theclæ » (Grabe, *Spicilegium Sanctorum Patrúm I, II et III sæculi*, t. I, p. 108). « Cernere erat lingentem pedes bestiam » (S. Ambros. *De Virginitate*, II). On sait que comme Daniel, sainte Thècle était, pour les chrétiens, le type du fidèle assisté miraculeusement dans le danger. La multiplication singulière du premier de ces sujets sur les agrafes de bronze dans l'est de la Gaule a peut-être pour cause l'idée de préservation que les anciens attachaient au type de Daniel.

1. Voir pourtant un marbre d'Afrique (Delamare, *Note sur un bas-relief trouvé à D'jemila*, *Revue archéologique*, 1849) et un sarcophage de Ravenne (Spreti, *De amplitudine urbis Ravennæ*, t. I, tab. VIII, n° 3), où Daniel est figuré avec le bonnet phrygien.

tement figuré par Millin[1] et où l'on voit l'Ange et Habacuc apportant à Daniel des pains et des poissons.

Une autre tombe trouvée à Brescia et publiée par M. Odorici [2] représente Habacuc offrant à Daniel un pain et un poisson dans une corbeille.

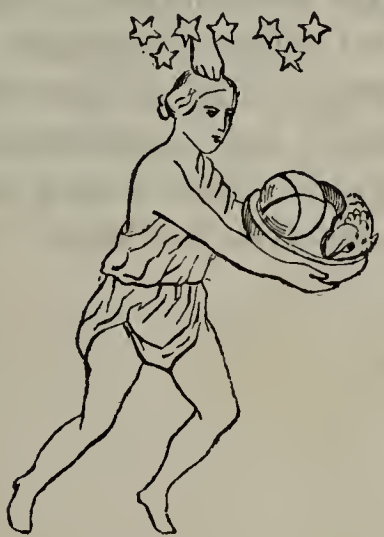

Ce double symbole bien avéré du mystère de l'Eucharistie me paraît se retrouver encore sur la seille de Miannay. En même temps qu'il porte de la main droite une sorte de panier à anse qu'on reconnaît également sur l'agrafe de madame

1. *Voyage dans les départements du midi de la France,* planche LXVII, n° 1. C'est le sarcophage n° 39 de la chapelle IV, au musée d'Arles.

2. *Monumenti cristiani di Brescia,* tav. XII, n° 3.

Febvre, Habacuc tient suspendu, dans sa main gauche, un objet renflé au milieu et de forme allongée et ondulée. Les données de la scène ne permettent pas de voir ici autre chose qu'une matière comestible et la comparaison des sarcophages d'Arles et de Brescia me fait incliner à y reconnaître un poisson.

Si l'on en juge ainsi que moi, la seille de M. Van Robais serait le troisième monument de l'art chrétien venant révéler, dans la figuration de Daniel exposé aux lions, une signification symbolique dont je n'ai trouvé, jusqu'à cette heure, aucune mention dans les écrits des Pères.

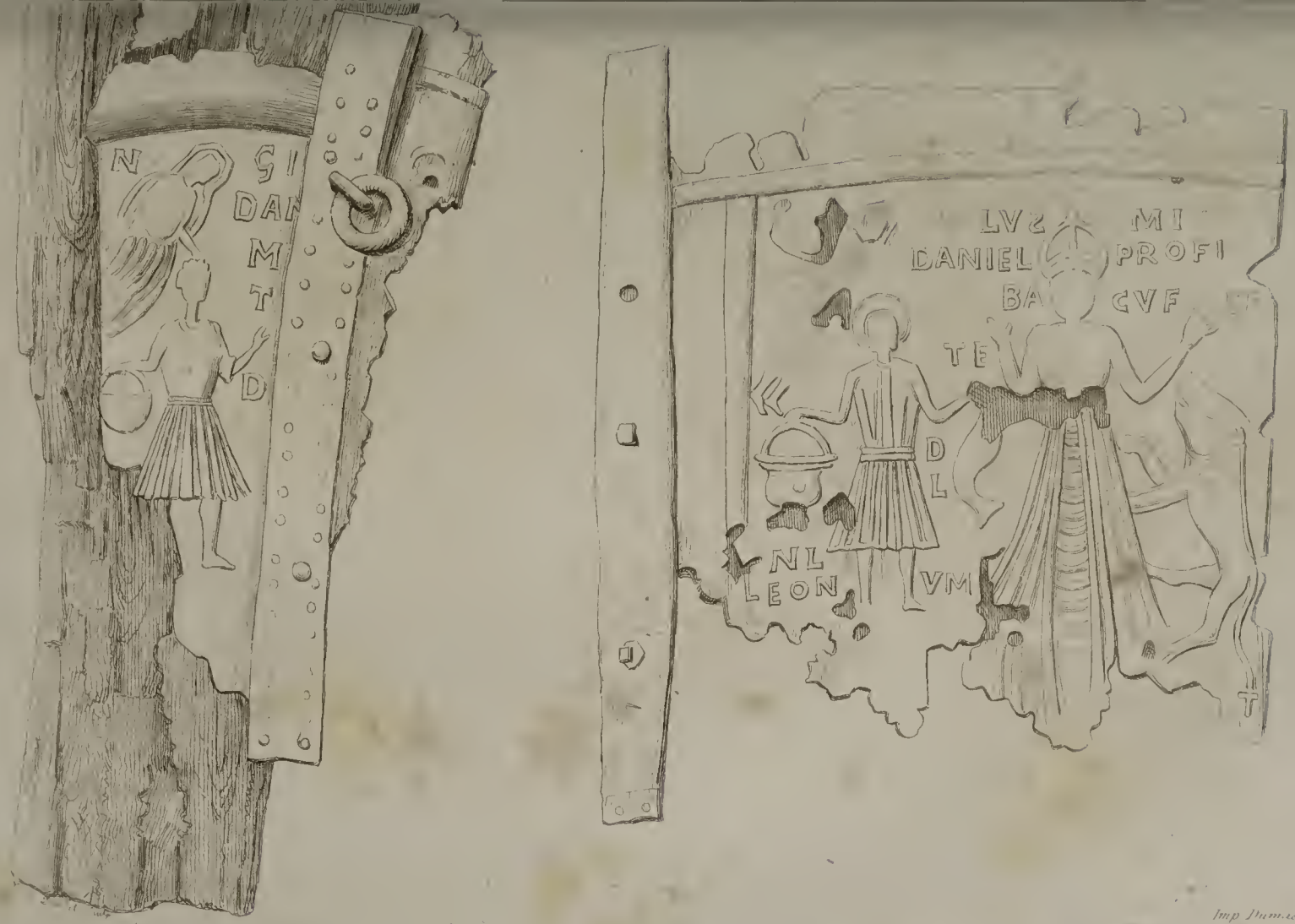

Imp Dumas

DÉBRIS D'UN SEAU TROUVÉS A MIANNAY (Somme) DANS UNE SÉPULTURE MÉROVINGIENNE.

1

2

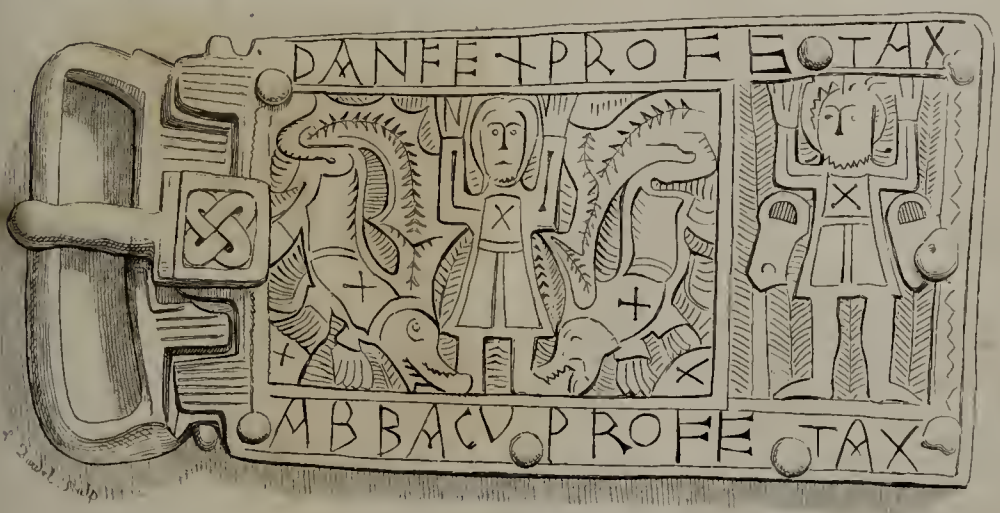

Imp. Dumas-Vorzet

1. SARCOPHAGE D'ARLES.
2. AGRAFE DE CEINTURON (Musée de St Germain.)

SUR UNE PIERRE TUMULAIRE

PORTANT LES MOTS

CHRISTUS HIC EST.

Par M. Edmond Le Blant, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 juin et 15 octobre 1873.

Je n'ai que trop souvent constaté, en étudiant les premières inscriptions chrétiennes de notre sol, combien la négligence, le mauvais vouloir même avaient laissé ou fait disparaître de monuments épigraphiques. A peine quelques-uns de ceux qu'ont vus ou enregistrés Séguier, au dernier siècle, Millin, au début de celui-ci, nous ont-ils été conservés. J'ai retrouvé à Lyon, dans les marches d'un escalier de jardin et racheté pour la sauver, une épitaphe importante par son texte, par sa date, et que le savant abbé Lebeuf avait autrefois fait graver et insérer dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions [1]. Quelques-uns même des marbres que j'ai vus et copiés dans mes voyages en France, et dont je conserve des estampages, sont ou paraissent perdus sans retour. Une nombreuse série d'inscriptions chrétiennes trouvées dans les fouilles du chemin de fer, à Vienne, a été brisée et enfouie à dessein dans le remblai de la

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 44, et Préface, p. CXXXI.

voie. L'œuvre de destruction se continue, et le monument que j'ai l'honneur de soumettre à la Société des antiquaires de France nous en fournit malheureusement la preuve.

Il y a plusieurs années déjà, M. Gustave Lapérouse, membre du Conseil général de la Côte-d'Or et notre correspondant, a bien voulu me faire savoir qu'une épitaphe antique portant ces seuls mots : *Christus hic est*, venait d'être trouvée à six kilomètres de Châtillon-sur-Seine, sur la montagne de Vix qui domine Pothières, et près du lieu où avait été découverte autrefois une inscription métrique datée de la fin du cinquième siècle[1]. M. Lapérouse, qui s'était borné à me faire connaître la teneur singulière de la légende, m'en avait fait espérer une copie exacte, souvent depuis réclamée, mais que les occupations de mon confrère ne lui ont pas permis de me faire parvenir.

Pour ne point laisser une lacune dans les matériaux déjà nombreux d'un supplément à la collection de nos inscriptions chrétiennes, j'ai demandé à M. Ronot, bibliothécaire de Châtillon-sur-Seine, des renseignements sur la pierre de Vix et, s'il se pouvait, un estampage. La réponse de l'obligeant bibliothécaire m'a fait voir une fois de plus combien il importe de dessiner, dès qu'ils paraissent, les monuments que nous rendent les fouilles; l'inscription était déjà perdue ; trop grande pour pouvoir être placée à l'intérieur de la bibliothèque, la

1. *Id.*, n° 1.

pierre avait été déposée dans une cour et des maçons l'y avaient prise pour l'employer avec d'autres débris antiques dans les murs d'une construction. Une copie du monument, soigneusement relevée par M. Jules Beaudouin, juge de paix à Châtillon-sur-Seine et membre de la Société géologique de France, existait toutefois, par bonheur, et M. Ronot voulut bien se charger de m'en faire obtenir un calque. Je reçus en même temps de M. Beaudouin quelques indications sur le lieu et les circonstances de la découverte. L'épitaphe avait été déterrée sur la montagne de Vix que les anciens titres désignent sous le nom de Mont-Lassois dérivé de celui de *Latisco*, oppidum autrefois construit sur le plateau. Ce fut là qu'à la suite de l'invasion des Huns se retira l'évêque saint Loup, de Troyes, pour y rassembler son troupeau, effrayé d'habiter une ville sans défense [1]; ce fut là que s'éleva plus tard le château de Roussillon auquel doit son surnom le comte Gérard, célèbre dans l'épopée mérovingienne et qui fonda l'abbaye de Pothières [2]; une église se trouve en cet endroit au centre d'un cimetière où l'on rencontre à la fois des instruments de pierre taillée, de bronze, des sarcophages mérovingiens [3], et qui

1. Bolland, 29 jul., *Acta Antiqua S. Lupi*, § 5.

2. Paulin Pâris, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, T. VI, p. 103-109; *Gérard de Roussillon*, Lyon, Perrin, 1856, Préliminaires historiques; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 1.

3. Voir, pour ces tombes, une note de M. Ed. Flouest,

sert encore de lieu de sépulture aux communes de Vix et d'Entrochy.

Les tombes anciennes qu'on y a retrouvées étaient recouvertes de dalles taillées en dos d'âne, sauf une seule que fermaient deux pierres plates dont l'une, offrant des traces d'un emploi antérieur, portait le monogramme du Christ, avec l'inscription suivante :

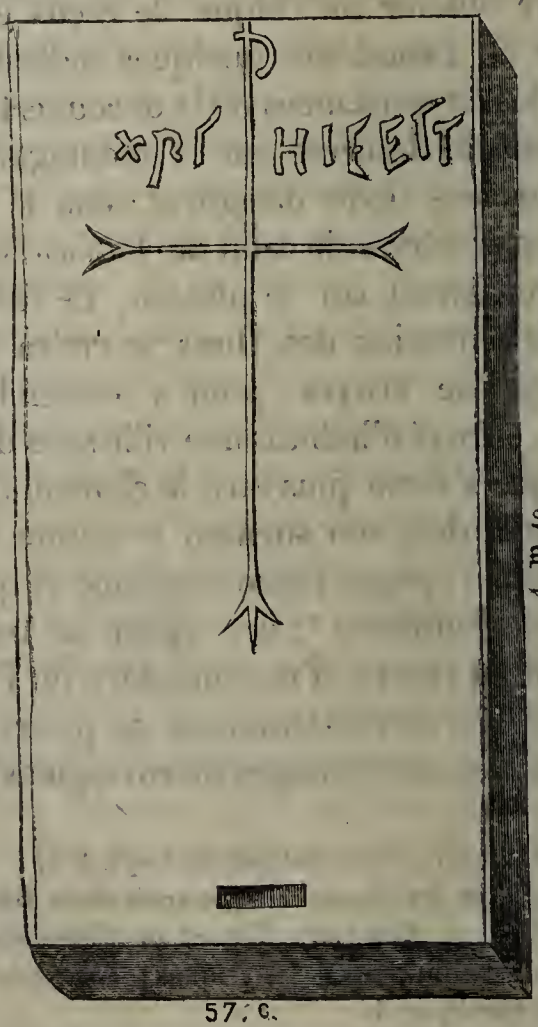

insérée dans le *Bullet. de la Soc. des ant. de France*, 1870, p. 84.

Cela dit pour mettre sous les yeux du lecteur la série des témoignages relatifs à un monument aujourd'hui disparu, je m'occuperai des mots qui y figurent.

Les marbres funéraires ne nous ont, si je ne me trompe, fourni encore aucune formule que l'on puisse rapprocher de cette brève légende. Si loin que je puisse chercher, je ne lui trouve d'autres analogues que ces mots écrits, raconte Diogène Laerce, sur une maison grecque : *Hercule habite ici ; que rien de mauvais n'y entre*[1] ! et, aux temps chrétiens, cette autre inscription qui tracée sur les portes des maisons d'Antioche suffit, dit Nicéphore Calliste, pour arrêter les désastres d'un tremblement de terre : *Le Christ est avec nous; arrêtez*[2] !

Qu'Hercule, Dieu *Alexicacos*, comme nous le voyons si souvent nommé[3], que le Seigneur aient été invoqués pour sauvegarder l'habitation des hommes, le fait n'a pas besoin d'être expliqué ; mais, si la brève inscription de Vix a, comme j'incline à le croire d'après ce double exemple, été gravée pour faire connaître que le Christ protége le défunt, deux questions s'offrent ici tout d'abord :

1. *In Diogen.*, VI, 50; cf. VI, 39; Clem. Alex. *Strom.* VII, 4; Theodoret. *Sermo VI, De Providentia* (ed. Paris. T. IV, p. 564).

2. L. XVII, c. 3 (ed. Fronto Duc. T. II, p. 735).

3. Lucian. Ἀλεκτρυών. § 2; Lactant. *Instit. div.* V, 3; Caryophillus, *De thermis Hercul.*, p. 31; Orelli, nos 901, 941, 1536, 1537; *Corpus inscr. græc.*, no 5989, etc.

comment le Seigneur peut-il être présent dans la tombe d'un fidèle? contre quelles attaques le mort doit-il être gardé dans son sépulcre?

Avant l'heure de la résurrection et du jugement suprême, le pécheur, répétaient les anciens, pouvait souffrir, dans son corps même, de cruels tourments. Le démon, par la permission de Dieu, ou des anges terribles, ministres de sa justice[1], faisaient expier, dès la mort, les crimes ou les fautes de la vie. Des faits qui répandaient l'épouvante se racontaient parmi les chrétiens. Ici, c'était un débauché dont la flamme avait fouillé la tombe et anéanti les restes[2]; là, une religieuse indigne arrachée de sa couche mortuaire et à demi consumée par le feu[3]; des morts criaient du fond de leurs tombeaux que la flamme les dévorait[4]; un autre gémissait et suppliait le Seigneur de le délivrer du démon[5]. A Milan, un impie avait été enterré dans une église; la nuit suivante, on entendit le bruit d'une lutte engagée dans le sanctuaire; deux esprits à face terrible avaient lié les pieds du cadavre, l'entraînaient malgré ses

1. Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, n° 253: VT NON PERMITTAS INTROIRE ANGELVM PERCVTIENTEM; cf. 1, *Paralip.* XXXII, 21 : Et misit Dominus angelum qui percussit omnem virum robustum, etc.; Eulog. *Memor. Sanctor.*, L. II, c. 16 : Angelo percutiente...

2. Gregor. Magn. *Dialog.* L. IV, c. 32.

3. *Id.*, IV, 51.

4. Gregor. Turon. *De Gloria martyr*, c. CVI.

5. Gregor. Turon. *Vitæ Patrum*, c. XVI.

clameurs et le jetaient hors de l'enceinte sacrée[1].

Ainsi prend corps et se dramatise, sous la plume de deux saints Pères, Grégoire de Tours, Grégoire le Grand, une croyance déjà bien ancienne ; dès avant l'âge où nous reportent leurs écrits, les chrétiens redoutaient pour leurs restes les attaques du démon. « C'est là, dit saint Maxime de Turin, « une crainte que nos pères nous ont transmise[2]. » Le temps ne devait pas la faire disparaître. Au IX^e^, au X^e^ siècle, cette persuasion demeure vivante. On raconte aux fidèles épouvantés la terrible légende du dragon torturant, dans le sépulcre, un prince impie[3]. Longtemps après, Guillaume Durand, Théodore Balsamon répètent que les démons s'acharnent sur nos restes misérables[4].

Le Seigneur et ses Saints pouvaient seuls assister dans la tombe le chrétien que ne couvre plus alors le bouclier de la prière. La croix[5], les reliques[6]

1. Gregor. Magn. *Dialog.*, T. IV, c. 53.

2. *Homil. LXXXI.*

3. Baluz., *Capitul.*, T. II, p. 109 et 779; Flodoard, L. II, c. 12.

4. Durandus, *Rationale divin. offic.*, L. VII, c. 35, § 37, 38, 39; Theodorus Balsamon, *Commentar. in Canon. Apost. et Concil.* In can. LXXXVI, Conc. Trull.

5. Morcelli, *Kalend. Constant*, T. I, p. 231; Duchesne, T. II, p. 87; Bolland. T. III, mart. col. 138, § 5; Allegr. *Opusc.*, p. 59; De Rossi, *Bull. arch. crist.* Aprile, 1863; l'abbé Cochet, *Sépultures*, p. 312 etc.

6. Theodoret, *Philoth.*, c. XXI; Sozom, *Hist. eccl.*, IX, 11; Duchesne, T. II, p. 87; Bosio, *Roma Sott.*, p. 105; Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.*, Sæc. III, pars II, p. 165; De

auprès desquelles, dit saint Jérôme, les esprits de l'abîme rugissent impuissants, l'eau consacrée par la bénédiction[1], tout ce qui avait, pendant la vie, défendu le chrétien contre l'enfer, devait encore après le trépas être sa protection et son appui.

Nous avons vu les attaques du démon : un récit de Grégoire de Tours nous montre son impuissance et sa défaite. C'était, dit l'historien, au temps de saint Nizier ; une cruelle épidémie avait fondu sur Trèves et le prêtre de Dieu implorait pour son troupeau décimé la miséricorde céleste. Tout à coup, au milieu de la nuit, on entendit un bruit terrible, retentissant comme un tonnerre ; la ville allait, semblait-il, s'écrouler. Le peuple, s'éveillant plein d'épouvante, attendait la mort, lorsque, dans ce fracas, une voix fut entendue au milieu d'autres : « Compagnons, disait-elle, que ferons-« nous ici ? A une porte veille saint Euchaire, à « l'autre saint Maximin et voici que Nizier se tient « au milieu de la ville ; il nous faut la laisser à leur « garde. » A ces paroles, le mal s'arrêta et ne fit plus de victimes à Trèves[2].

Ce secours que la Rome des Gaules reçut ainsi des reliques de ses anciens pasteurs, des prières de celui qui leur avait succédé, les chrétiens l'espéraient pour leurs tombes de la présence des

Rossi, *loc. cit.*, etc.

1. Durandus, *loc. cit.* ; Bosio, *Roma Sotterranea*, p. 20 ; Lupi. *Dissertazioni*, T. I, p. 76, 77.

2. Gregor. Turon, *Vitæ Patrum*, c. XVII, § 4.

choses saintes, cherchant ainsi, comme le disent les inscriptions, une protection pour leur dépouille mortelle, en même temps qu'un patronage pour leur âme[1].

C'était par la vertu du Christ que s'obtenait ce merveilleux secours; aussi, plus d'un parmi nos pères voulut demander au Seigneur même de l'assister dans le tombeau. Là, comme ailleurs, devait être tout puissant celui dont la présence tient les démons enchaînés à la porte des sanctuaires[2]. Son corps vénéré devait accomplir partout le même miracle; et ce corps, n'était-ce pas la sainte Eucharistie? Au milieu de tant de textes qui l'affirment, l'une de nos anciennes inscriptions, celle d'Autun, nous dit que le fidèle, recevant du prêtre, suivant l'usage des premiers siècles, les espèces eucharistiques, tient en ses mains le divin Ἰχθύς[3]; puis, par une expression qui rappelle celle de l'épitaphe si laconique dont je cherche à pénétrer le sens, saint Optat dit qu'en

1. Gazzera, *Iscriz. crist. del Piem.*, p. 80, MARTYRIBVS DOMINI ANIMAM CORPVSQVE TVENDO | GRATIA COMMENDANS TVMVLO REQVIESCIT IN ISTO | SILVIVS, etc.; p. 102, COM. MEN. DANS. SANC. TIS. ANiMAM. CORPVSQVE FOVENDV.

2. S. Chrysost. Homil. *de S. martyrib.* § 4: Ἔξω τῆς ἐκκλησίας ἔστηκεν ὁ διάβολος· εἰς γὰρ τὴν ἱερὰν ταύτην μάνδραν εἰσελθεῖν οὐ τολμᾷ.

3. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, nº 4. Voir encore pour l'identification du Christ et des espèces eucharistiques, le fait miraculeux rapporté par St. Cyprien (*De lapsis*, c. XXVI).

renversant ces autels que chaque consécration eucharistique fait la demeure du fils de Dieu, les donatistes ont frappé le Christ lui-même qui y réside[1]. L'hostie est donc le Seigneur en personne, ainsi que l'Eglise l'a enseigné par la parole, par les écrits des Pères, la liturgie, les monuments. Σῶμα Χριστοῦ, disait, aux temps antiques, l'évêque donnant la communion[2]; aux Catacombes, les fresques des galeries primitives offrent souvent l'image du poisson unie à celle du pain, du vin eucharistiques[3], association mystérieuse que saint Chrysostome explique et affirme par ces mots si fréquents dans ses discours, lorsqu'il parle de la table sainte et qui une fois encore nous ramènent à la formule inscrite sur la pierre de Vix : « Le Christ est là. Le Christ est présent. Παρεστίν ὁ Χριστὸς. Παρεστίν ὄντως[4]. » Nos ancêtres l'avaient compris, et,

1. S. Optat, *De schismate Donatist.*, lib. VI : « Quid vos offenderat Christus, *cujus illic per certa momenta corpus et sanguis habitabat ?*... Dum impie persequemini manus nostras *illic ubi corpus Christi habitabat*, feristis et vestras. Hoc modo Judæos estis imitati : illi injecerunt manus Christo in cruce, a vobis percussus est in altari. »

2. *Constit. Apostol.*, L. VIII, c. 13.

3. De Rossi, *Roma Sotterranea cristiana*, T. I, pars VIII et p. 323 ; T. II, tav. XV, n° 1, p. 340.

4. *Homil. I in prodit. Judæ*, § 6 : Παρέστιν ὁ Χριστὸς, καὶ νῦν ἐκεῖνος ὁ τὴν τράπεζαν διακοσμήσας, οὗτος καὶ ταύτην διακοσμεῖ νῦν. *Homil. in Seraphim*, § 4 : « Ὅταν οὖν τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ προτιέναι μέλλῃς, νόμιζε ἐκεῖ καὶ τὸν βασιλέα τῶν ἁπάντων παρεῖναι· καὶ γὰρ παρέστιν ὄντως. Voir encore *Homil. LXXXII in Math.* § 4 ; *Homil. XVII, in Ep. ad Hebr. c. X*, § 3.

comme tant d'autres choses saintes, des *oblatæ* furent placées sur la poitrine des morts afin de leur assurer le repos dans la tombe. Du VI^e^ au X^e^ siècle, le fait est souvent constaté, et un récit de Grégoire le Grand atteste à la fois l'existence et la raison d'être de cette pratique. Un jeune moine, coupable de désobéissance, mourut en état de péché. On l'ensevelit; mais dès le lendemain, la tombe avait rejeté le cadavre. Inhumé de nouveau, il fut encore une fois retrouvé hors de sa sépulture. On accourut auprès de l'abbé, saint Benoît, en le suppliant de pardonner au coupable. L'homme de Dieu remit alors à ceux qui l'imploraient le pain eucharistique. « Allez, dit-il, déposez avec respect « le corps du Seigneur sur la poitrine du mort et « replacez le cadavre dans la tombe. » On obéit, et dès ce moment la terre conserva les restes du religieux [1]. Le Christ était avec lui dans le sépulcre; il était là, comme le dit notre inscription, et le défunt était gardé, car suivant l'expression d'une pensée sur laquelle insiste saint Chrysostome : « Où est le Christ, le démon n'ose entrer [2]. »

Ainsi me paraissent pouvoir être expliqués les mots inscrits sur la pierre de Vix. Déposé dans le sépulcre, le pain eucharistique aurait, si je ne fais fausse route, rempli, en écartant les attaques

1. S. Gregor. Magn., *Dialog.*, L. II, c. XXIV.

2. *Exposit. in Psalm. XLI*, § 2 : Ὅπου δὲ ὁ Χριστὸς, δαίμων μὲν οὐδεὶς ἐπεισελθεῖν, μᾶλλον δὲ οὐδὲ παρακύψαι τολμήσειε ποτε. Voir encore *Homil. de SS. martyrib.* § 4.

de l'enfer, le rôle protecteur dont parle Théodore Balsamon commentant un canon ancien sur la communion donnée aux morts[1] et qu'attribue de même à la croix cette inscription de l'Espagne[2] :

A†ω
ERVCIS ALME
FERO SIGNV
FVGIE DEMON

Avec les antiquaires qui l'ont pu voir, j'estime que notre monument est de l'époque mérovingienne ; mais, chercher à reconnaître la date d'une inscription dont la formule ne se retrouve nulle part ailleurs serait, à coup sûr, chose hasardeuse, et je me bornerai à indiquer les éléments d'appréciation qui peuvent nous donner quelque lumière.

S'il s'agissait ici d'une inscription étrangère à notre sol, la forme des lettres pourrait laisser penser à une époque antique : la fin du IIIe siècle, par exemple, ou le début du IVe ; c'est ainsi que le E carré est signalé en 301 sur les marbres[3] et l'*s*

1. Commentarius in Canones Apostolorum et Conciliorum (apud Beveregium, *Pandectæ canonum*, t. I, p. 253) in Can. LXXXIII Conc. Trull. Τὸ μέν τοι χειρίζεσθαι τοῖς ἀρχιερεῦσι μετὰ τελευτὴν ἅγιον ἄρτον, καὶ οὕτως ἐνταφίαζεσθαι, νομίζω γίνεσθαι εἰς ἀποτροπὴν τῶν δαιμονίων, καὶ ἵνα δι αυτοῦ ἐφοδιάζηται πρὸς οὐρανὸν, ὁ τοῦ μεγάλου καὶ ἀποστολικοῦ καταξιωθεὶς ἐπαγγέλματος.

2. Hübner, *Inscr. Hisp. christ*, nº 268.

3. De Fonscolombe, *Mémoire sur le préambule de l'édit de Dioclétien*, pl. II.

en forme de Γ s'y rencontre dès l'an 295 [1]. Mais, en Gaule, la première de ces lettres ne paraît pas avant l'an 506 ; l'autre se trouve sur une épitaphe découverte en Bourgogne, comme celle dont je m'occupe, et qui ne saurait, d'après sa formule, être antérieure à la fin du v^e^ siècle [2].

C'est seulement vers les premières années de cette même période que commence à paraître, dans la Gaule, le monogramme ☧ tracé dans notre légende et qui contient avec la croix les deux premières lettres du nom de Χριστὸς [3].

Ces données, le mode d'exécution des caractères gravés sur la pierre de Vix, les *apices* du monogramme, me portent à penser que, comme la pierre déjà trouvée près du même lieu et que j'ai rappelée plus haut, notre monument appartient à la fin du v^e^ siècle.

1. Buonarruoti, *Vetri*, Prefaz. p. XVIII. Voir encore Boldetti, *Osservazioni*, p. 461, a° 298 ; Cardinali, *Prodrom. ad illustr. lapidis stratonicensis* (Tab. I, ad p. 732, Atti dell' *Accad. rom. d'archeol.*, T. II), a° 301, etc.

2. *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n° 325 ; cf. la préface, p. XIX.

3. *Id.*, préface, p. XIV.

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE ANTIQUE

FOUILLÉE A BERRU (MARNE) EN 1872.

Par M. Édouard DE BARTHÉLEMY, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 2 juillet 1873 et 8 avril 1874.

Je crois utile de soumettre à la Société des Antiquaires de France le détail d'une fouille assez importante par les objets qu'elle a fait connaître ; elle a été exécutée par M. Alfred Werlé et par moi sur le territoire de la commune de Berru (Marne). Dans les séances de l'année dernière la Société a entendu une dissertation de M. Alex. Bertrand relative à l'exploration des tumulus de Magny-Lambert (Côte-d'Or) ; ce travail, complétant les recherches de M. E. Flouest, a permis à son auteur de réunir une riche collection d'indications neuves pour l'étude de l'archéologie gauloise. J'espère que la sépulture de Berru viendra corroborer les conclusions proposées par mon savant confrère, et même apporter quelques éléments nouveaux à la discussion.

Tout d'abord je dois avouer que je n'entends pas faire ici un mémoire *ex professo;* mon intention est simplement de constater des faits.

Berru est situé à huit kilomètres au sud-est de Reims, aux flancs d'une colline couverte de vignes ; son territoire, en descendant, va se confondre avec les vastes plaines de la vallée de la Suippe. Comme plusieurs autres localités de cette partie de la Champagne, Berru fut entouré d'un fossé et d'un retranchement au XVI^e^ siècle.

C'est au lieu dit *le Terrage*, à trois kilomètres, sud-est, environ du village, dans la plaine, qu'au mois de septembre 1872, un cultivateur découvrit la sépulture dont je vais décrire le mobilier. Au milieu d'un cercle formé par un sillon qui indiquait peut-être la base d'un tumulus détruit par les travaux agricoles[1], était une fosse carrée, à 0^m^90 de profondeur. Cette fosse, orientée du nord-ouest au sud-est, mesurait 3^m^90 de longueur sur 2^m^64 de largeur. Nous y avons constaté la présence du squelette d'un homme, enseveli dans la force de l'âge, sans trace de cercueil (Pl. V.). A

1. En 1868, sur le territoire de Suippes qui n'est éloigné de Berru que de quelques kilomètres, M. Counhaye a découvert une autre sépulture entourée aussi d'un fossé circulaire; depuis on a pu constater par d'autres exemples que la présence du fossé circulaire autour d'une sépulture annonce toujours la présence d'un personnage que ses armes et ses bijoux indiquent comme appartenant à une caste d'ordre supérieur.

sa gauche étaient déposés, dans l'angle de la fosse, assez loin du corps, sept vases de formes diverses, plus ou moins brisés par la pression des terres ; parmi ces vases il y en avait un qui portait une ornementation peinte, un autre avait la forme déjà connue par les planches du *Dictionnaire d'archéologie celtique*[1]; deux autres vases en forme de coupe au pied élevé reposaient auprès de la main gauche ; vers les pieds du squelette se trouvaient les objets en métal dont les dessins accompagnent cette note (pl. VI, n° 4 ; VIII, n^os^ 1 et 2) ; au milieu du corps les numéros 3, pl. VI, 12, 15, 16, pl. VIII ; le long de la jambe gauche un coutelas (pl. VI, n° 5).

Je passe à la description de tous ces objets.

Pl. VI. N^os^ 1 et 2. Deux anneaux en fer.

N° 3. Débris d'un torques en bronze, creux.

N° 4. Casque conique en bronze. Cet objet est, je crois, le premier, aussi entier de ce type, qui jusqu'à ce jour ait été signalé dans les fouilles exécutées en France et au-delà du Rhin ; il offre une analogie frappante, autant qu'on peut en juger par le croquis publié par M. Ch. de Linas, avec un casque trouvé en 1862 à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; de celui-ci, qui fut détruit aussitôt sa découverte, par les ouvriers, il ne reste qu'un croquis fait de mémoire, d'après le récit

1. *Cimetières de la Marne ; céramique de l'époque celtique*, n° 5.

de ces mêmes ouvriers[1]. — Le casque de Berru est formé d'une mince lame de bronze, et devait servir plutôt comme arme de parade que comme arme de combat; un bouton massif le surmonte. Cette forme de casque n'a été jusqu'ici remarquée sur aucune monnaie gauloise; pour la retrouver il faut aller soit en Assyrie où elle paraît sur des bas-reliefs, soit en Étrurie.

N° 5. Coutelas en fer.

N° 6. Poignard ou couteau en fer : cet objet provient d'une tombe toute semblable, située à quelques mètres de celle dont je m'occupe en ce moment, et qui, ayant été bouleversée à une époque qui ne peut être précisée, n'a fourni que le n° 6 de la pl. VIII; une broche en fer, et beaucoup de débris de poteries.

Pl. VII. N^os^ 1 et 2. Disque en bronze; au centre est un bouton dont la base est entourée d'une feuille de métal très-mince, découpée à jour. Ce disque était fixé à une tige en fer que l'on a retrouvée et qui s'y adaptait exactement grâce aux traces d'oxyde. Il y avait six disques semblables, mais de dimensions variées. L'un (n° 1) mesure 0^m^195 de diamètre, un autre (n° 2) 0^m^150, et les quatre derniers 0^m^119; j'oubliais de noter que dans les feuilles de métal découpées, disposées à la base des boutons centraux, on voit des fragments de pâte vitreuse enchâssés. Ces curieux objets, à

1. Ch. de Linas, *les Casques de Falaise*, p. 18.

ma connaissance, sont signalés ici pour la première fois.

3. Cet objet se retrouvait en trois exemplaires, deux en bronze et un en fer; il est en métal très-mince et creux; son usage m'est inconnu, on peut seulement croire qu'il était appliqué sur une étoffe ou sur du cuir.

4. Mors de cheval en fer.

Pl. VIII. N° 1. Objet en bronze, pourvu d'un crochet dans la partie postérieure; deux exemplaires.

N^os^ 2, 3, 13, 17. Clous ou boutons en bronze; quelques-uns et principalement le n° 17 conservent encore, adhérents, des fragments des tissus auxquels ils étaient attachés. J'ai constaté en outre la présence d'une douzaine d'objets analogues, mais qui n'offraient aucun caractère particulier.

N^os^ 4 et 5. Objets en bronze dont je ne puis deviner l'usage.

N° 6. Boucle d'oreille en or, formée d'une tige creuse.

N^os^ 7. Objet en bronze, destiné à être appliqué; il y en avait deux exemplaires.

N^os^ 8 et 9. Il y avait six exemplaires de ces objets en bronze, de grandeur différente, qui, par leur forme, rappellent les aiguillettes des cordes à fourrage de la cavalerie.

N° 10. Agrafe en bronze; deux exemplaires.

N° 11. Objet en fer, revêtu d'une plaque en bronze.

N° 12. Fibule en bronze. Ce type se trouve presque exclusivement dans les cimetières celtiques de la Marne; une fibule analogue, en argent, la seule connue jusqu'à ce jour, a été trouvée par M. le comte Gozzadini, dans une sépulture à Marzabotto près de Bologne[1].

N° 14. Fragment de chaînette en bronze.

N° 15. Objet d'applique en bronze, découpé à jour, orné de trois perles en pâte de verre opaque, de couleur rouge.

N° 16. Coulant en bronze.

N° 18. Objet en bronze, en forme d'anse; il y en avait trois exemplaires.

De nombreux débris de fer ont été recueillis dans la tombe; une quantité assez considérable est tombée en poussière dès qu'elle a été mise à l'air. Dans l'angle à droite de la tête du squelette, était un fragment de cercle de roue en fer qui n'a pu être conservé.

Parmi tous ces objets dont plusieurs, je crois, sont signalés aujourd'hui pour la première fois, il en est deux qui permettent de fixer approximativement la date à laquelle se place cette sépulture; je veux parler de la fibule et du vase semblable à celui qui est gravé dans les planches du *Dictionnaire d'archéologie celtique;* cette date est importante parce qu'elle nous apprend la forme des casques de cette époque reculée. M. Bertrand a démontré que c'est vers le V^e^ siècle ou au IV^e^

1. *Rev. arch.*, t. XXII, pl. 22.

avant l'ère chrétienne que les vases de terre remplacèrent les vases de bronze; que l'épée en fer fut substituée à l'antique épée en bronze; que l'usage des fibules devint général.

Les travaux récents des archéologues modifient les systèmes proposés jusques à ce jour sur l'arrivée des populations gauloises et sur leur itinéraire vers l'occident. MM. d'Arbois de Jubainville, Lemière et Bertrand, par une étude plus sérieuse des textes et des nombreux objets recueillis dans les fouilles le long du Danube et en France, s'accordent à croire que l'établissement des Gaulois dans nos régions coïncide avec leurs expéditions en Italie, à Delphes, en Galatie.

En prenant en considération ces nouvelles données, j'arrive à conclure que nous sommes ici en présence d'une sépulture gauloise qui remonte au IV^e^ siècle avant l'ère chrétienne; que la richesse du mobilier funéraire nous permet de penser qu'il accompagnait le corps d'un chef.

J'ajouterai que l'absence complète de monnaies gauloises dans le tombeau de Berru, ainsi que dans les centaines de tombes contemporaines explorées dans la vallée de la Vesle, établit clairement que ces sépultures remontent à une époque à laquelle l'usage de la monnaie n'était pas encore répandu dans cette partie de la Gaule, c'est-à-dire antérieurement au III^e^ siècle[1].

1. Tous les objets provenant de la tombe de Berru sont aujourd'hui déposés au musée gallo-romain à Saint-Germain.

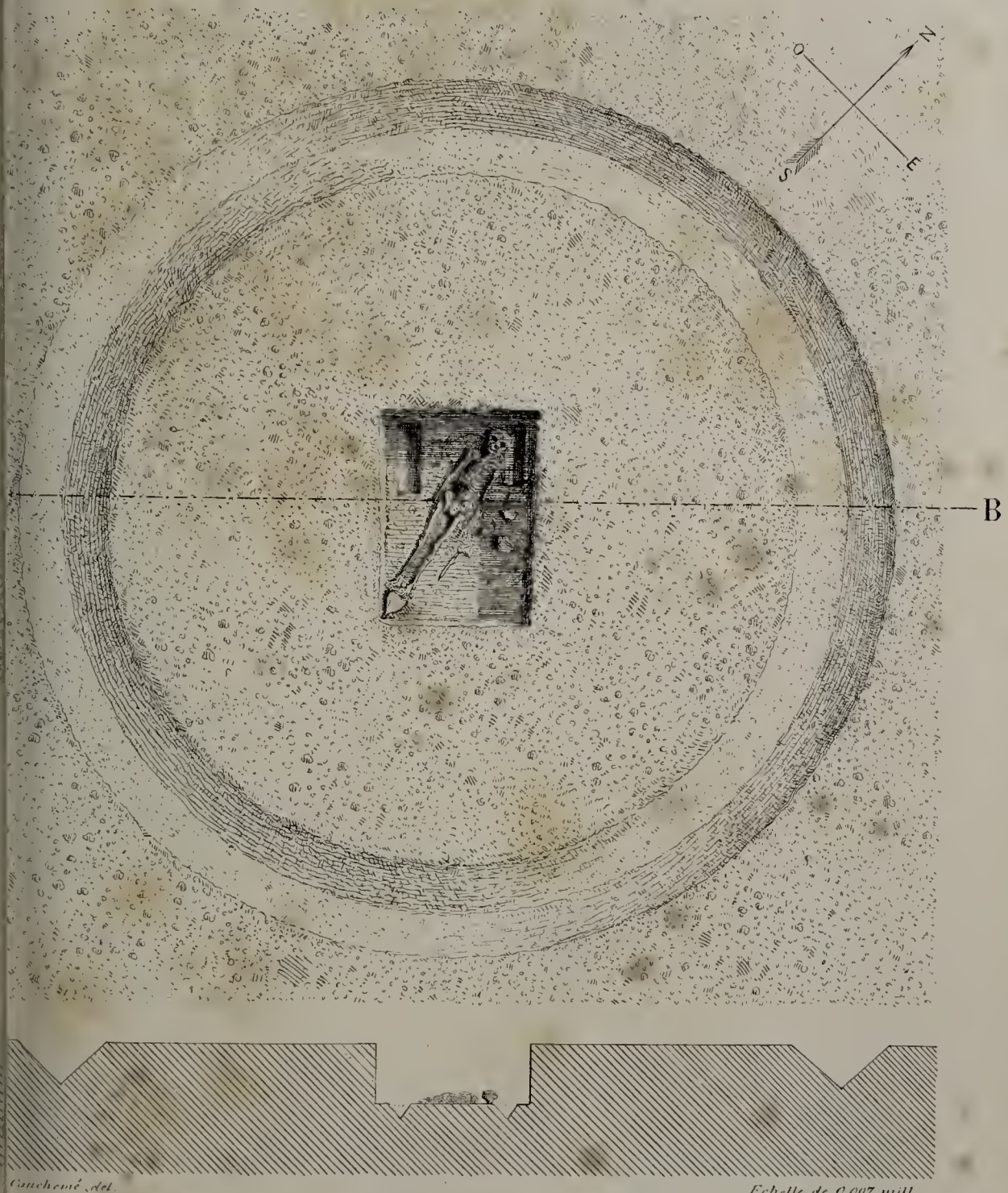

Gauchemé del.

Echelle de 0,007 mill.

Coupe suivant A.B.

SÉPULTURE GAULOISE TROUVÉE A BERRU (MARNE)

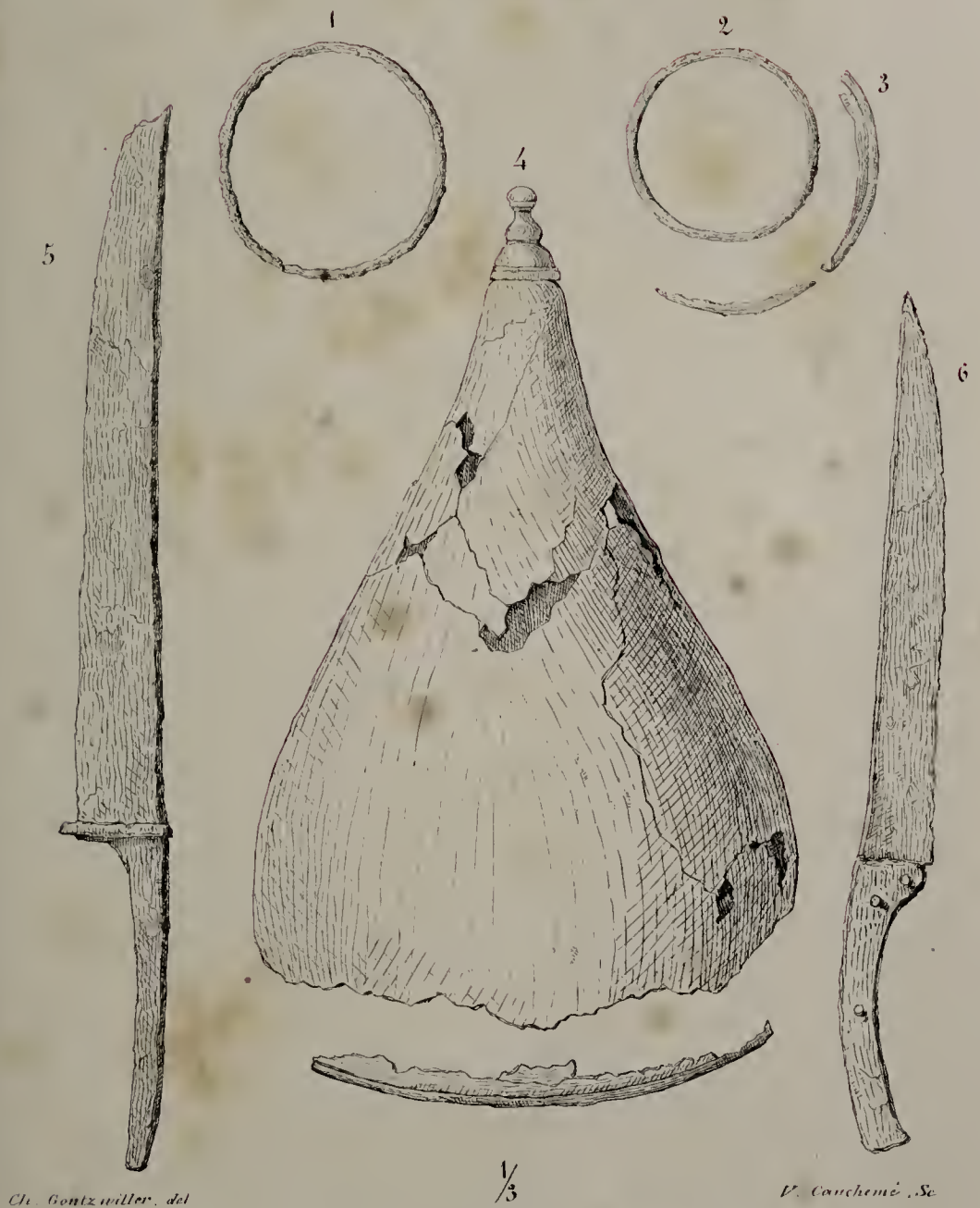

OBJETS TROUVÉS DANS UNE SÉPULTURE GAULOISE

A BERRU (MARNE).

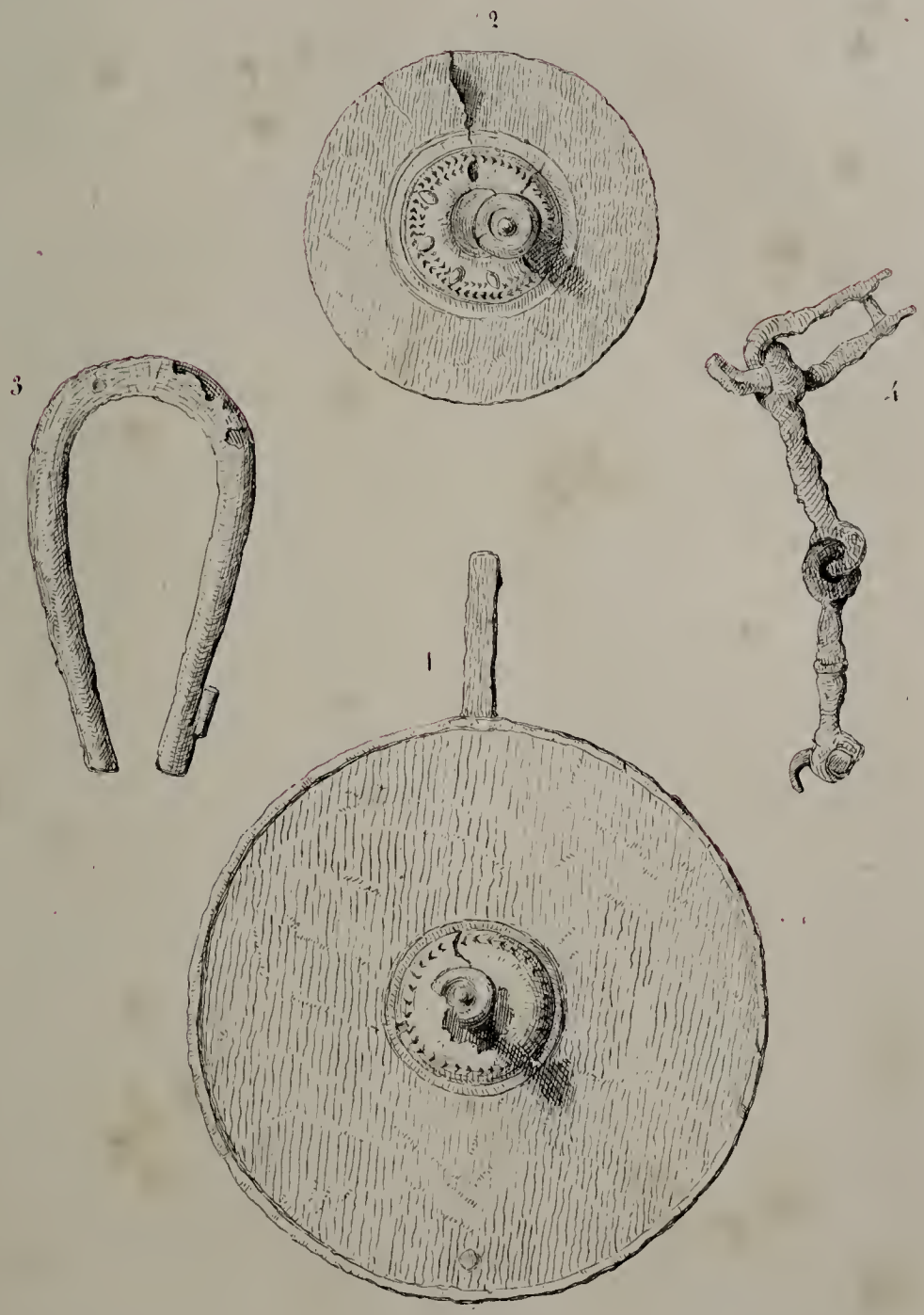

1/3

Ch. Goutzwiller, del. *F. Taubenné, Sc.*

OBJETS TROUVÉS DANS UNE SÉPULTURE GAULOISE

A BERRU (MARNE).

OBJETS TROUVÉS DANS UNE SÉPULTURE GAULOISE
A BERRU (MARNE)

LA

PIERRE SACRÉE D'ANTIPOLIS

Par M. Léon Heuzey, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 et 18 Mars 1874.

Dans un récent voyage en Provence, j'ai eu l'occasion d'étudier un monument qui peut passer à juste titre pour l'un des vestiges les plus anciens et les plus curieux que l'on ait encore retrouvés des colonies helléniques établies sur la côte méridionale de la Gaule. Il s'agit de l'inscription grecque découverte en 1866, par M. le docteur Mougins de Roquefort, dans la maçonnerie d'une bastide isolée de la banlieue rurale d'Antibes, au lieu dit *la Peyrégoue*. Cette inscription n'est pas inédite, et je n'ai pas du tout la prétention d'être le premier à en parler ; mais l'examen que j'en ai fait sur la pierre même m'a donné un véritable caractère du monument, et de sa haute valeur archéologique une idée toute différente de celle que l'on avait pu se former jusqu'ici, d'après les copies et les estampages.

L'inscription grecque d'Antibes a été communiquée d'abord, par l'auteur même de la découverte, au Congrès scientifique tenu à Nice en 1866, et publiée dans les comptes-rendus de cette réunion (séance du 28 décembre). Au nombre de ceux qui l'ont étudiée les premiers, je suis heureux de retrouver un de nos anciens et excellents camarades, Henri Bazin, philologue distingué, que nous avons eu le malheur de perdre peu d'années après son retour de l'école d'Athènes. Bazin, qui était alors professeur de rhétorique au lycée de Nice, avait reçu, très-peu de temps après la découverte, un fac-simile du texte épigraphique : il en a donné une lecture et une traduction[1], qui nous serviront de point de départ pour l'étude qui va suivre :

Τέρπων εἶμι θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

« Je suis Terpon, ministre de l'auguste déesse Aphrodite,
« que Cypris paie de retour ceux qui m'ont élevé cette
« image. »

La même inscription a été aussi l'objet d'un article spécial, dans la *Revue archéologique* du mois de mai 1867[2], étude faite sur des estampages communiqués à l'auteur de cet article par

1. Congrès scientifique de France, session tenue à Nice en 1866 (séance du 28 décembre).

2. *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. XV, p. 360.

M. de Saulcy, qui a été, je crois, à Paris, le premier à connaître la découverte d'Antibes.

Le texte, à première vue, ne présente aucune difficulté sérieuse. On a bien essayé de couper le second vers, de manière à y lire δεκάτας ou même le pluriel neutre δέκατα, dans le sens de *dîme* ; mais, outre que l'on n'arrive point ainsi à une tournure acceptable en grec, les mots τοῖς δὲ καταστήσασι se lisent trop couramment, pour qu'il y ait autre chose à chercher. Les transcriptions qui ont été publiées jusqu'ici en caractères d'impression, ne donnent pas une idée suffisamment exacte du style de l'écriture[1] : c'est un type mixte, qui associe quelques formes de l'ancien alphabet ionien aux lettres communément adoptées par les Grecs, vers la fin du Ve siècle avant notre ère. Quant à l'explication du texte, on s'est cru généralement forcé d'admettre que la pierre portant l'inscription supposait l'existence d'un second monument d'un caractère figuratif, statue, buste ou image quelconque, représentant un personnage du nom de *Terpon*, prêtre d'Aphrodite ou tout au moins particulièrement voué au culte de la déesse. On a pensé que cette pierre était un fragment de dalle ou de base ou qu'elle était encastrée dans un

1. Surtout de la forme très-allongée et très-ouverte du sigma, qui dépasse toutes les autres lettres, comme dans les inscriptions ioniennes archaïques de la Voie des Branchides (Newton, *Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ*, p. 97).

piédestal, de manière à se trouver dans un étroit rapport avec le portrait supposé.

Rien de plus simple, à ce qu'il semble, qu'une pareille idée. C'est cependant sur ce point que j'ai été amené à me former une opinion nouvelle, qui transforme complètement la question. Il y a un fait important, sur lequel aucune indication précise n'a encore appelé l'attention : on ne s'est pas préoccupé suffisamment de la pierre sur laquelle se trouvent gravés les deux vers grecs. Or, la nature et surtout la forme de cette pierre sont difficilement conciliables avec l'hypothèse d'après laquelle elle aurait porté ou accompagné n'importe quelle image. Le lecteur pourra en juger par le dessin qui accompagne cette notice[1] : il a été exécuté d'après une photographie que M. le docteur Mougins a fait faire sur un moulage du monument ; mais, comme la photographie reproduit la couleur blanche du plâtre, sur lequel les lettres ont été repassées en rouge, j'ai fait rétablir le véritable aspect de la pierre, d'après mes notes et mes croquis de voyage.

Trois coupes différentes de la pierre complètent les indications que le dessin et le moulage ne suffisent pas à donner. Je dois ces mesures mathématiquement exactes à l'obligeance de M. le colonel Gazan, qui s'occupe avec le soin le plus louable, de concert avec le docteur Mougins, à recueillir et à

1. Voir la figure à la page suivante.

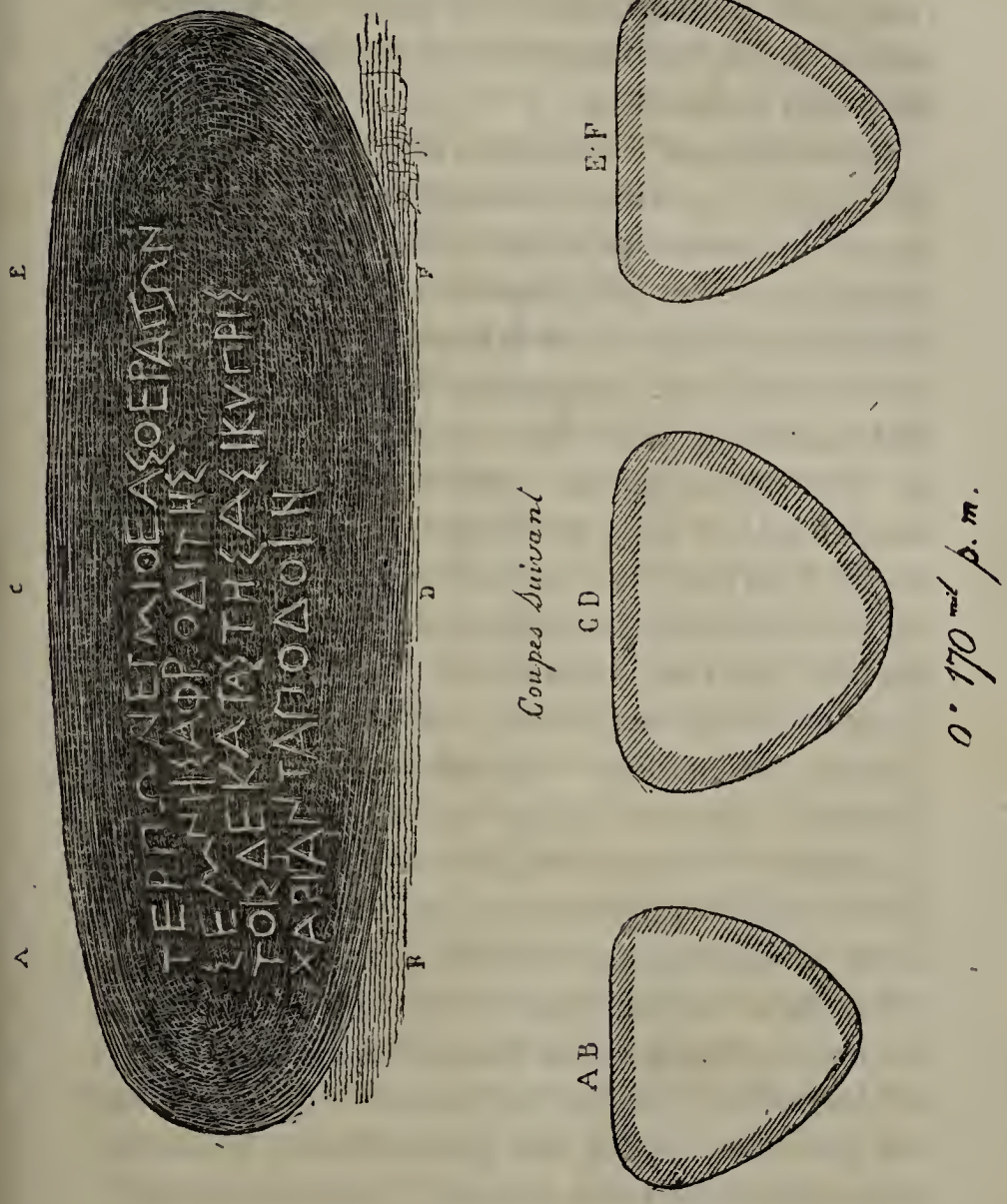
ΤΕΡΜΑΝΕΤΜΙΟΕΑΦΟΕΡΑΙΩΝ
ΤΕΜΕΝΗΑΦΡΟΔΙΤΗΣΑΣΙΚΥΡΗΣ
ΤΟΡΑΕΚΑΙΑΥΤΗΣΑΣΙΚΥΡΗΣ
ΧΑΡΙΑΝΤΑΡΟΔΟΙΝ
A
B
C
D
E
F
Coupes Suivant
AB
CD
EF
0·170 mil p. m.

classer, en vue d'une publication d'ensemble, les antiquités d'Antipolis. Qu'il me soit permis de remercier publiquement ces deux zélés archéologues du bienveillant concours qu'ils m'ont prêté dans mes recherches.

Le monument d'Antibes n'est ni une plaque ni une dalle. La nature est le seul ouvrier qui lui ait donné la forme qu'on lui voit. C'est un caillou, un galet roulé et poli, comme on en trouve dans le lit des torrents et sur le bord de la mer. Seulement, celui-ci est de grande dimension (65 centimètres de long sur 21 dans sa plus grande largeur), et d'un poids qui ne permet pas de le déplacer sans effort[1]. Il est très-allongé, sensiblement plus renflé d'un bout que de l'autre, justement du côté où se terminent les lignes de l'inscription. Sa surface, partout arrondie et tendant à la forme ovoïde, accuse cependant confusément une disposition prismatique et présente trois faces longitudinales plus ou moins convexes. C'est sur la plus large et la plus aplatie de ces faces que les deux vers sont gravés, en quatre lignes, dans le sens de la longueur du galet. Il me paraît impossible qu'un caillou d'une forme aussi irrégulière, dépourvu d'ailleurs de toute trace de scellement, ait jamais été fixé sur une base ou enchâssé dans un piédestal. On ne voit pas bien non plus comment il aurait pu être encastré dans une muraille,

1. La *Revue archéologique* donne 47 centimètres sur 13.

surtout chez les Grecs qui n'employaient pas d'ordinaire le blocage et la maçonnerie cimentée. Dans cette position il ne se fût plus d'ailleurs trouvé dans un rapport assez direct avec le monument figuré dont on a été obligé d'admettre l'existence. Mais c'étaient là des suppositions gratuites, que la forme du monument rend, il faut l'avouer, tout-à-fait chancelantes.

Une circonstance importante aussi à noter, c'est que la pierre n'est pas une roche commune, mais un éclat de serpentine ou peut-être même de diorite, d'un vert très-foncé et tirant sur le noir. Ce genre de pierres a été souvent employé par les anciens peuples de l'Orient pour leurs cylindres et leurs amulettes. Par sa nature et par sa couleur il se prête difficilement à la gravure des caractères, et les lapicides ne l'auraient certainement pas choisi, s'il ne leur avait été imposé par de tout autres raisons. Les lettres sont tracées assez peu profondément, avec une certaine irrégularité, et l'on sent que l'outil, en plus d'un endroit a retenu ou entraîné mal à propos la main du graveur. L'inscription n'est pas cependant un simple *grafitto*, dû au caprice d'un passant, mais un travail qui a demandé du temps et de la peine. Deux lettres oubliées et rajoutées en petit caractère montrent que le texte en a été revu avec soin.

J'ajouterai qu'il est impossible de supposer que la pierre, d'abord régulièrement taillée, ait

été ensuite abandonnée accidentellement au travail des eaux, et qu'elle ne se soit trouvée transformée en galet que depuis l'époque où elle a reçu l'inscription. Les lettres, dans ce cas, auraient été les premières à disparaître de la surface : or, malgré leur peu de profondeur, elles présentent encore presque partout une taille vive, sans grande trace d'usure. Quelques-unes se trouvent même gravées sur les parties tout-à-fait déclives et tournantes de la face inscrite, comme une partie du T initial de la première ligne et quatre autres lettres au début de la quatrième. La convexité du galet, offrant à l'ouvrier une prise moins sûre et un point d'appui moins solide que ne l'aurait fait une plaque taillée, explique aussi les écarts que l'on remarque dans le tracé des caractères. Il est donc absolument certain que la pierre avait déjà la forme que nous lui voyons, lorsque l'inscription grecque y a été gravée. C'est là du reste un fait admis par tous ceux qui ont eu le monument sous les yeux, bien que l'on n'ait pas tiré jusqu'ici de cette circonstance la conclusion rigoureuse qui en découle.

La pierre d'Antibes étant un monument isolé et indépendant, il en résulte qu'il faut chercher en elle-même sa raison d'être et l'explication de l'inscription que les anciens ont pris soin d'y graver. De toutes les circonstances de forme, de couleur, de matière, que nous avons signalées, il est difficile, je crois, de ne pas conclure que nous

avons là une de ces pierres sacrées, auxquelles le paganisme primitif prêtait des vertus surnaturelles, et dans lesquelles il croyait même souvent reconnaître des images des dieux. Pour ne pas m'écarter de mon sujet, je ne m'étendrai pas sur l'origine orientale de cette superstition; je ne rappellerai pas tout ce que l'on a dit des *bétyles* ou pierres divines, adorées en différents lieux de la Chaldée, de la Phénicie, de la Syrie, de l'Asie-Mineure. C'étaient généralement, comme on sait, des pierres non taillées, auxquelles le caprice de la nature ou l'action des éléments avait donné des formes, tantôt bizarres, tantôt régulières. On les croyait souvent tombées du ciel, comme les aérolithes, avec lesquels elles étaient plus ou moins confondues. Dans le nombre, les pierres noires paraissent avoir été l'objet, dans certaines localités, d'une dévotion particulière. La plus connue de cette catégorie est la pierre noire qui représentait la Grande Déesse phrygienne[1].

Ce qu'il importe surtout de rappeler ici, c'est que les traces de ce fétichisme primitif se retrouvaient dans les anciens cultes de la Grèce. On a sur ce point le témoignage formel de Pausanias : Τὰ δὲ ἔτι παλαιότερα καὶ τοῖς πᾶσιν Ἕλλησι τιμὰς θεῶν ἀντ' ἀγαλμάτων εἶχον ἄργοι λίθοι[2]. Citons d'abord, sans nous y arrêter, le Zeus Kappôtas de Gythion, le Zeus

1. Arnobe, 7, 49.
2. Pausanias, VII, 22, 4.

Sthénios de Trézène, comparables au Jupiter Lapis des Latins, l'Hercule du bourg d'Hyettos en Béotie[1]. Dans le monde hellénique, c'était surtout la Béotie qui possédait les pierres sacrées les plus célèbres. On a même parfois cherché dans ce fait la confirmation des légendes relatives à la colonie phénicienne de Cadmus. Il est à noter que plusieurs de ces bétyles grecs de la Béotie représentaient particulièrement des divinités du cycle d'Aphrodite, déesse qui était figurée elle-même, comme chacun sait, dans ses antiques sanctuaires de l'île de Chypre, sous la forme d'une pierre conique. M. George Ceccaldi, en décrivant les fouilles récemment exécutées dans le temple de Golgos, a signalé la découverte de l'un de ces cônes sacrés, qui est en calcaire bleuâtre.

Il est de fait que Pausanias vit encore, de son temps, les Grâces ou Charites, représentées dans leur temple d'Orchomène, par trois pierres, πέτραι, que l'on disait descendues du ciel : Ὀρχομενίοις..... τὸ δὲ ἀρχαιότατον Χαρίτων ἐστὶν ἱερόν. Τὰς μὲν δὴ πέτρας σέβουσι μάλιστα καὶ τῷ Ἐτεοκλεῖ φασιν πεσεῖν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ[2]. Le même voyageur vit aussi, dans le temple de l'Amour à Thespies, entre les admirables statues de Praxi-

1. Pausanias, III, 22, 1; II, 32, 7; IX, 24, 3. J'ai découvert moi-même en Pélagonie deux de ces blocs naturels, consacrés par des inscriptions grecques de l'époque impériale, l'un à un génie local sous la forme d'un serpent, l'autre à Zeus Agoraios.

2. Pausanias, IX, 38, 1.

tèle et de Lysippe, le dieu Érôs, sous la forme d'une pierre non travaillée, ἄργος λίθος, recevoir les hommages de ses adorateurs : Θεῶν δὲ οἱ Θεσπιεῖς τιμῶσιν Ἔρωτα μάλιστα ἐξ ἀρχῆς καί σφισιν ἄγαλμα παλαιότατόν ἐστιν ἀργὸς λίθος[1]. La pierre d'Antipolis n'est donc point un objet à part dans les usages religieux des populations helléniques, et la consécration qui la met directement en rapport avec le culte d'Aphrodite s'accorde très-bien, au contraire, avec ce que nous savons de ces usages. Mais je vais plus loin, et, me fondant sur l'analogie, je crois être en mesure de prouver que c'est une idole primitive, se rapprochant, beaucoup plus que l'on est d'abord porté à le croire, de la grossière image de l'Amour de Thespies. Malgré ce qu'il peut y avoir d'étrange dans une pareille opinion, l'inscription gravée sur la pierre, pour peu que l'on pèse avec soin tous ses termes, vient la confirmer sur plus d'un point.

Remarquons tout d'abord que la pierre, par la tournure même de l'inscription à la première personne, prend en quelque sorte la parole, et qu'elle doit en conséquence désigner directement l'être ou l'objet qu'elle représente[2]. Laissons un

1. Pausanias, IX, 27, 1.

2. Sur cette tournure appliquée à des offrandes, voyez *Antologie Palatine*, VI, 48, Χάλκεός εἰμι τρίπους : Πυθοῖ δ'ἀνάκειμαι ἄγαλμα. Cf. le tombeau de Midas : Χαλκῆ πάρθενος εἰμί. Il est vrai qu'elle désigne aussi très-souvent des figures humaines, mais l'inscription est alors dans un étroit rapport avec elles,

instant de côté le mot Τέρπων, qui donne prise à la discussion, et voyons les attributs qui l'accompagnent et le qualifient. Le monument se donne comme représentant un serviteur, un ministre d'Aphrodite, Θεράπων Ἀφροδίτης, désignation qui n'est pas faite, comme nous allons le voir, pour éloigner notre esprit des idées relatives au dieu Érôs. Il est vrai que l'Amour était considéré communément comme le fils d'Aphrodite ; mais Pausanias, dans le chapitre que nous avons cité, ne manque pas de rappeler la tradition toute différente qui faisait d'Érôs un dieu primordial, plus ancien que sa prétendue mère. Cette tradition, qui est celle de la Cosmogonie attribuée à Hésiode, devait avoir cours aussi dans le sanctuaire de Thespies, situé au pied de l'Hélicon, tout près du berceau de la poésie hésiodique. Les artistes et les écrivains de la belle époque grecque, spécialement ceux d'Athènes, comme Phidias, Aristophane et Platon, l'ont employée aussi de préférence. Platon en particulier, dans son Banquet, s'en sert pour étayer une de ses brillantes théories sur l'origine de l'Amour : il dit qu'Érôs n'était pas le fils, mais le serviteur d'Aphrodite, et à ce propos il emploie exactement les termes mêmes de notre inscription :

comme celle de l'un des siéges des figures assises qui ornaient la Voie des Branchides : Χάρης εἰμὶ ὁ Κλέσιος, Τειχούσης ἀρχὸς, ‖ ἄγαλμα τοῦ Ἀπόλλωνος. Newton, *Halicarnassus Cnidus and Branchidæ*, pl. 97.

Τῆς Ἀφροδίτης ἀκόλουθος καὶ θεράπων γέγονεν ὁ Ἔρως [1]. Ainsi la qualification de θεράπων Ἀφροδίτης, loin d'être étrangère à ce dieu, lui est, au contraire, tout particulièrement consacrée par l'usage littéraire de la grande époque hellénique.

Je reviens au mot τέρπων, et j'écarte d'abord toute idée d'y reconnaître le participe τέρπων, οντος, employé comme une simple épithète, ce qui donnerait pour sens : « Je suis l'aimable serviteur « d'Aphrodite. » En effet, il ne me paraît pas conforme aux habitudes de la langue grecque d'attribuer au participe d'un verbe actif le rôle d'un adjectif en l'employant ainsi sans régime. D'un autre côté la position des deux mots Τέρπων εἰμι au commencement de l'inscription, invite naturellement le lecteur à traduire : « Je suis Terpon », et à supposer un nom propre en ων, ωνος, de la même famille que Φίλων, ωνος, Μένων, ωνος. Cependant, d'après la description que nous avons donnée, on ne peut admettre à aucun prix que le galet inscrit d'Antipolis représente un homme. Ajoutez que le *Dictionnaire des noms propres grecs* vient augmenter nos doutes : car il ne donne aucun exemple de Τέρπων, et ne mentionne que Τερψίων, comme nom d'homme en ων tiré de τέρπω. Ce n'est pas là sans doute une preuve absolue ; mais il est juste cependant de la faire entrer en

1. Platon, *Banquet*, p. 203, c. Cf. Aristophane, *Oiseaux*, v. 695, Pausanias, V, 11, 7.

ligne de compte, et nous sommes en droit d'opposer aux partisans de l'ancienne interprétation qu'ils n'échappent pas eux-mêmes à l'hypothèse, quand ils considèrent *Terpon* comme un nom d'homme[1].

Ce mot ne paraissant pas pouvoir être ici un nom d'homme, je proposerai, pour sortir de la difficulté, de le prendre pour un surnom mythologique, pour l'une de ces appellations locales par lesquelles les diverses cités grecques désignaient souvent les dieux ou les génies qu'elles adoraient. Par sa rareté même il aura échappé aux anciens lexiques. Je me hâte d'ajouter que l'hypothèse n'a rien de hasardé et qu'elle s'appuie au contraire sur l'analogie d'un grand nombre de formes semblables. La nomenclature mythologique abonde en noms propres finissant par la terminaison ων, ωνος. Ce sont d'abord des équivalents, sorte de sobriquets divins, servant à désigner des dieux qui portent un autre nom : ainsi Πλούτων, Πολυδέγμων à côté de Ἅδης, Ἀπόλλων à côté de Φοῖβος, Ὑπερίων à côté de Ἥλιος, Κυλλοποδίων pour Héphæstos, Ἥβων, qui désignait chez les Campaniens une forme particulière de Bacchus[2], Πυγμαίων, surnom d'Adonis

1. Quand bien même on viendrait à trouver dans les inscriptions quelque exemple de Τέρπων, nom d'homme, il faudrait se rappeler que Χάρων, nom mythologique, avait place aussi dans l'onomatologie ordinaire, comme dans le nom de Charon de Lampsaque.

2. Macrobe, *Saturnales*, I, 18.

dans l'île de Chypre[1]. Toutefois, le plus ordinairement, les formes de cette espèce se rapportent à des dieux secondaires, à des génies, de ceux que les Grecs appelaient δαίμονες et qui étaient attachés à la suite des grandes divinités. On rencontre justement plusieurs noms de cette forme dans l'entourage de la déesse Aphrodite : par exemple, outre Πυγμαίων déjà cité, on a Τύχων, qualifié de τὸν περὶ τὴν Ἀφροδίτην[2], puis Γίγων ou Γίγρων, qui est aussi un ἀφροδισιακὸς δαίμων[3]. Dans les autres cultes, citons comme exemples Τρίτων, Παλαίμων, Ἴλάων, génies de la mer, Ἰασίων dans le cycle de Déméter, Κηδαλίων, aide du dieu Héphæstos, Χάρων génie infernal, Δάρρων, génie de la santé chez les Macédoniens, Εὐαμερίων, suivant d'Esculape, identifié à Télesphore, Οἰνοπίων fils de Bacchus dans l'île de Chio, Δαίτων et Κεράων prétendus héros, honorés à Sparte comme présidant à la préparation des repas en commun[4], et même encore Πύθων, Ὠρίων, Χείρων, noms mythologiques, dont quelques-uns nous seraient parfaitement inconnus sans le hasard d'une citation unique. Plusieurs de ces mots sont composés comme Τέρπων d'un élément verbal facilement reconnaissable et présentent en conséquence une signification tout à fait transparente. Je suis porté à croire que Τέρπων est ici un surnom

1. Hésychius.
2. Hésychius.
3. Eustathe *ad Homerum* p. 1881, 63.
4. Athénée, IV, 173.

local d'Érôs ou tout au moins le nom d'un génie de la même famille, comme *Pothos*, *Himéros*, qui ne sont en réalité que des formes de ce dieu. Dans ce groupe allégorique, il devait représenter particulièrement le *Plaisir* ou plus exactement encore le *Charme* : c'est le sens donné au mot τέρπων, cité une seule fois par les glossaires, comme nom commun féminin, ἡ τέρπων[1].

Notre savant confrère M. Brunet de Presle m'a remis en mémoire un nom très-important qui s'ajoute à cette liste de génies locaux ἐπιχώριοι δαίμονες ; car il appartient à la même région que la pierre d'Antibes : c'est celui de Λήρων, personnage mythologique, qui a donné son nom aux îles de Lérins et particulièrement dans l'antiquité à l'île de Sainte-Marguerite, où il avait une chapelle, un ἡρῷον. Strabon, en rapportant ces détails, rappelle que l'île de Léron était située en face d'Antipolis : Μετὰ δὲ τὰς Στοιχάδας ἡ Πλανασία καὶ Λήρων ἔχουσαι κατοικίας· ἐν δὲ τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῷόν ἐστι τὸ τοῦ Λήρωνος· κεῖται δ'αὕτη πρὸ τῆς Ἀντιπόλεως[2].

Si les Grecs avaient l'usage de consacrer parfois aux dieux des portraits et des statues iconiques, il ne serait guère naturel cependant de voir les

1. On remarquera que le nom de l'Amour en latin, *Cupido*, dont la forme répond aux noms grecs en ων, est du masculin, tandis que le nom commun *cupido*, dans le sens de *désir*, est ordinairement du féminin.

2. Strabon, p. 185. Signalons, au moins comme simple rapprochement, le rapport de Λήρων avec λῆρος, *frivolité*.

auteurs anonymes d'une pareille dédicace réclamer instamment la reconnaissance de la déesse. Il en est autrement, dès que la consécration se rapporte à l'image d'un dieu étroitement associé à Aphrodite. Dans ce cas il suffisait que la déesse seule connût les noms des donateurs, pour favoriser le vœu secret qu'ils avaient pu former en accomplissant cet acte religieux.

Le mot καταστήσασι est le dernier qui puisse donner lieu à quelques observations. C'est le seul de toute l'inscription qui se rapporte à la manière dont ce curieux monument était placé et disposé. Malheureusement, il est peu de termes d'un sens plus vague et plus général. Καταστῆσαι indique proprement l'action de placer, d'établir, de mettre un objet à sa place fixe et définitive. D'après Galien (vol. XII, p. 251 E), cette signification était particulièrement en usage chez les Grecs d'Asie : Καταστῆσαι συνήθως λέγουσιν οἱ κατὰ τὴν Ἀσίαν Ἕλληνες ἀντὶ τοῦ πρὸς τὴν οἰκείαν χώραν ἀγαγεῖν, et plus loin : Κατάστασις ἡ καθίδρυσις ἥτις ἐνδείκνυται τὸ κατὰ χώραν ἱδρῦσαί τι. Le dialecte des Grecs d'Antipolis, colons ioniens de Marseille et de Phocée, avait dû conserver de nombreux rapports avec celui de leur patrie d'origine. On dépasse donc le sens du mot même en le traduisant par *élever*, *ériger*, qui indiqueraient que le caillou devait être nécessairement dressé comme une idole. Καθίστημι se rapproche tout au plus de καθιδρύω, qui confine au sens de *consacrer*; il indique seulement que le

galet inscrit avait été placé dans un endroit déterminé du sanctuaire, non comme idole principale, mais plutôt comme offrande à la divinité du lieu. J'ai examiné avec soin les deux extrémités de la pierre, qui présentent seulement de légères éraflures : je n'y ai trouvé aucune trace du travail qui aurait été nécessaire pour la dresser sur une base quelconque.

J'insiste à dessein sur cette réserve, pour la raison suivante : lorsque je fis part au docteur Mougins de l'importance que j'attachais à la forme du monument et du rapport que j'y voyais avec les bétyles ou pierres sacrées des anciens, il me parla d'une autre opinion qu'il avait entendu émettre et d'après laquelle la pierre d'Antipolis serait un emblème *phallique*. Je crois que l'existence bien constatée en Grèce de la dévotion aux pierres sacrées, non-seulement dans le culte d'Érôs, mais dans celui des Charites, divinités féminines, offre la véritable explication du monument, sans qu'il y ait lieu d'entrer dans un tout autre ordre de représentations.

En m'appuyant sur toutes les raisons que j'ai développées, je traduis comme il suit les deux vers grecs gravés sur le galet d'Antipolis, en conservant à peu de chose près les termes de l'interprétation de Bazin :

« Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite, que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici. »

Mais sous les mêmes mots j'entends tout autre chose, puisque Terpon est pour moi un surnom ou une forme secondaire du dieu Érôs, ou tout au moins un génie de la même famille, directement représenté par ce caillou noir. Sans doute il est étrange de retrouver sous un pareil aspect le dieu charmant sculpté par Praxitèle et chanté par Anacréon, mais la bizarrerie était avant tout dans les formes primitives du culte d'Érôs, qui nous sont connues par l'irrécusable témoignage des anciens. On remarquera que j'ai été amené directement et, en quelque sorte, du premier pas à cette conclusion, par deux voies différentes, d'un côté par la nature du monument, de l'autre par les termes de l'inscription. Lorsque, me trouvant en face de la pierre d'Antibes, j'ai été frappé tout de suite par le souvenir du texte de Pausanias relatif à l'image grossière de Thespies, je ne m'attendais pas certes à ce qu'il me suffirait d'ouvrir le *Thesaurus* et d'y chercher les nuances de sens du mot θεράπων, pour y retrouver les expressions mêmes du texte épigraphique, appliquées au même dieu par une phrase de Platon. J'ai été surpris tout le premier de voir mon hypothèse si tôt et si bien confirmée par une rencontre qui ne saurait être fortuite. C'est d'ailleurs une conclusion forcée, et je ne vois pas d'autre moyen raisonnable de mettre d'accord, comme cela est tout-à-fait nécessaire, la teneur de l'inscription avec le monument qui la porte. Il ne faut pas oublier que le culte d'Érôs

n'était pas moins populaire en Ionie que chez les Béotiens. La ville de Parion, sur la Propontide, colonie ionienne de Milet, d'Erythrée et de Paros, honorait l'Amour comme son principal dieu ; elle possédait un sanctuaire qui venait en première ligne après celui de Thespies, et d'où ce culte avait pu facilement pénétrer à Phocée et se répandre jusque dans les colonies phocéennes de la côte gauloise.

Il est vrai que les caractères de l'inscription, malgré quelques traces d'archaïsme, n'indiquent pas une époque plus ancienne que le v^e^ siècle avant J.-C., et qu'il y avait longtemps alors que les Grecs n'en étaient plus réduits à adorer des pierres brutes. Mais l'attachement persistant aux formes les plus primitives du culte, à travers tous les progrès de l'art, est pour ainsi dire une loi de l'histoire des religions. Ce ne fut qu'après le temps de Périclès, que l'Amour de Praxitèle et celui de Lysippe furent placés à côté du grossier caillou auquel on sacrifiait dans le temple de Thespies. Ce ne fut qu'au temps de Pausanias, c'est-à-dire en plein empire romain, que l'on songea à consacrer dans le temple d'Orchomène, à côté des trois pierres adorées pendant toute la période hellénique, le groupe des Grâces, tel que l'avait conçu la statuaire grecque. Encore ces créations de l'art n'étaient-elles que des offrandes, des ornements du sanctuaire, qui ne diminuaient en rien le prestige religieux des idoles véritables,

des fétiches informes consacrés par la tradition. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que les pêcheurs ou les marins grecs d'Antipolis, à l'époque la plus brillante de la civilisation hellénique, aient cru encore faire œuvre pieuse en recueillant avec respect et en consacrant par une inscription un galet roulé par les eaux. Cette longue fidélité aux usages primitifs s'explique surtout chez un peuple d'émigrés, séparés du centre de leur race, et qui se trouvaient en contact sur ces mers lointaines, non-seulement avec les barbares de l'Occident, mais encore avec les Phéniciens et les Carthaginois, de tout temps adonnés à des superstitions du même genre.

La découverte dont l'honneur revient à M. le docteur Mougins de Roquefort n'est donc pas seulement d'un grand intérêt pour nos antiquités nationales ; elle nous a encore rendu un monument fort curieux et fort rare de l'ancien culte des Hellènes.

LE COSTUME DE GUERRE

ET D'APPARAT

D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-AGE,

Par M. G. DEMAY, membre résidant.

Lu dans les séances des 9, 16 juillet, 1er octobre, 12 et 19 novembre 1873.

Les matériaux de ce travail sont fournis par une série de types qui représentent l'homme d'armes depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'aux premières années du XVIe siècle. Je vais donc examiner successivement les diverses parties de l'habillement chevaleresque pendant cette longue période ; *armes défensives :* armure de corps, ailette, heaume ou casque, bouclier, éperons ; *armes offensives :* épée, lance ; sans oublier le harnachement du cheval.

Mais avant d'aborder le sujet, il me paraît indispensable de bien préciser le but que je me propose. Je ne prétends nullement donner ici une histoire de l'habillement. Mon unique ambition est de faire entrer dans le domaine de l'archéolo-

gie, au moyen de monuments figurés à date certaine, de nouveaux éléments de critique.

D'autres pourront tirer de ces recherches des conséquences plus générales; pour moi, je me renferme dans la sigillographie et mon rôle se borne à enregistrer ce que je vois.

L'ARMURE.

§ 1. — *XI^e^ et XII^e^ siècles.*

Le plus ancien habillement de guerre représenté sur les sceaux ne diffère pas de celui que l'on voit figuré dans la tapisserie de Bayeux. Le privilégié à qui sa naissance assignait la profession des armes et donnait le droit de combattre à cheval, revêtu de l'armure complète, *le chevalier* porte à cette époque une tunique descendant au-dessous du genou, munie d'un capuchon pouvant se rabattre sur la tête, à manches s'arrêtant au poignet. Cette tunique, faite de peau ou d'étoffe de plusieurs doubles, est renforcée de plaques de métal ou d'anneaux cousus sur elle très-près les uns des autres, ou de bandes ferrées formant treillis; alors elle s'appelait la *broigne;* d'autres fois elle est recouverte de mailles de fer entrelacées : dans ce cas c'est le *haubert*. La jupe en était fendue devant et derrière jusques au haut des cuisses; une ceinture la serrait à la taille; son capuchon

défendait le cou, la tête et le bas du visage. La première tunique en recouvrait une seconde, fendue comme elle, mais plus ample et d'étoffe plus légère. Enfin le vêtement apparent du chevalier se complète par des chausses d'une nature d'abord indistincte, mais armées dès 1163 comme la première tunique (sceaux de Raoul de Fougères en 1163, Pl. XX, fig. 55, et de Robert de Vitré vers 1158).

Broigne. — Gui de Laval, en 1095, porte une broigne sans ceinture et dont le bout des manches s'évase en entonnoir pour la liberté du mouvement du poignet, précaution qui indique le peu de souplesse du vêtement (Pl. I, fig. 1). La garniture de fer consiste en plaques rondes, clouées à côté les unes des autres. — A la date de 1116, Raoul, comte de Vermandois, est vêtu d'une broigne treillissée en losange, à manches très-larges (fig. 2). Gui de Chevreuse, en 1151, est armé d'une broigne quadrillée, à manches étroites s'évasant au poignet comme celles de Gui de Laval.

Haubert. — Plus rare d'abord que la broigne, d'une difficulté plus grande de fabrication, le haubert devait être porté seulement par de hauts personnages, par les chefs. Il avait sur la broigne l'avantage de mieux protéger le corps que ses mailles entrelacées couvraient d'un réseau continu, impénétrable à la lance. Aussi la broigne est-elle délaissée vers le milieu du XII^e^ siècle, tandis que le

haubert se perfectionne et persiste à ce point que nous le verrons encore en usage au milieu du XIV^e^ siècle.

Parmi les nombreux monuments sigillographiques où l'on remarque ce vêtement défensif, nous citerons : les sceaux, de Guillaume le Conquérant en 1069, — d'Hervé de Dancy, vers 1120, — de Thibaud, comte de Blois, 1138 (Pl. I, fig. 3), — de Guillaume, comte de Nevers, en 1140, — de Henri II, duc de Normandie, 1151, — de Bouchard de Montmorency, 1177, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, en 1184, etc.

Seconde tunique. — La seconde tunique se rencontre pour la première fois sur le sceau de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, en 1128 et mieux encore sur celui de Guillaume II, comte de Nevers, en 1140. La cotte armée s'arrêtant au genou, la robe descend jusqu'à mi-jambe (Pl. II, fig. 5).

Chez Gui de Chevreuse, en 1151, la robe atteint le niveau des pieds, elle le dépasse, en 1160, sur le sceau d'un seigneur nommé Raoul.

Quelques années plus tard, ce vêtement semble prendre modèle sur la robe des dames. Des manches d'une longueur démesurée s'échappent du poignet en flottant, les pans de la jupe ne s'arrêtent plus dans leur dimension exagérée. C'est ainsi que sont représentés Galeran, comte de Meulan, en 1165 (Pl. II, fig. 4), et Conon, seigneur de Pierrefonds, en 1171. Les manches extravagantes sont bientôt délaissées, mais l'on conserve

encore pendant quelque temps les jupes flottantes comme le témoignent les sceaux de Gui de Garlande, 1170, — de Robert Ier, comte de Dreux, 1184, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — d'Arthur Ier, duc de Bretagne, 1202 (fig. 7), — de Jean de Montchevreuil, 1203.

L'Armure.

§ 2. — *De 1200 à 1350.*

Grand haubert. — Dès la fin du XIIe siècle, on abandonne la lourde cotte ferrée. L'armure de mailles, seule, sans doublure, forme le vêtement extérieur. Ses manches, au lieu de se terminer au poignet, se continuent en une poche enveloppant la main jusqu'au bout des doigts; à la coiffe, aussi de mailles, s'ajoute une calotte de fer qui l'aide à protéger le crâne; la jupe fendue, comme il a été dit, finit au genou. Les cuisses, les jambes et les pieds sont également chaussés de mailles. Tel est le *grand haubert*. Il se passait sur un habillement rembourré ou matelassé, nommé le *gamboison*, qu'il cachait complètement.

Cette nouvelle armure, ou plutôt cette transformation du haubert du XIIe siècle, se voit sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Thibaud III, comte de Champagne, 1198. Elle est très-nettement accusée dans les types d'Arthur Ier, duc de Bre-

1

2

3

Imp. Arcadet, Paris

4

5

6

7

Imp. A. Cadart Paris

tagne, 1202 (Pl. II, fig. 7), — de Jean de Beaumont, en 1217, — de Bernard V, comte de Comminges, 1226, — de Robert de Poissy, 1230, etc.

Cotte d'armes. — Presque aussitôt après son apparition, le grand haubert est recouvert d'une cotte descendant plus bas que lui, sans manches, ordinairement serrée à la taille par un cordon ou par une ceinture, quelquefois flottante, surtout au XIV^e^ siècle, à jupe fendue devant et derrière.

La cotte d'armes est le plus souvent unie. C'est ainsi qu'on la voit représentée sur les sceaux de Gaucher de Joigny, en 1211, — de Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1214 (Pl. III, fig. 8), — d'Enguerran de Coucy, en 1223, — de Baudouin, comte de Guines, en 1235, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (fig. 10), — de Jean de Brienne, bouteiller de France, 1288, — de Robert, comte de Flandre, 1309, et ainsi jusques en 1348.

Quelquefois la cotte est ornée des armoiries du chevalier. Le premier exemple de cette variété figure, en 1225, sur le sceau de Savary de Mauléon; sa cotte porte *un lion à la bordure besantée* (Pl. III, fig. 9), — celle de Henri d'Avaugour, en 1231, porte *un chef.* — La cotte de Philippe, fils aîné de saint Louis, en 1267, est *semée de fleurs de lys* (fig. 11). — Celle d'Artaud de Roussillon, 1270, porte *un échiqueté*, — celle d'Othon, comte de Bourgogne, en 1294, *un billeté au lion*, — celle de Gui de Châtillon, 1327, *trois pals de vair sous*

un chef, — celle de Charles, dauphin de Viennois, 1352, *de France, écartelé de Dauphiné.*

Lorsque, au commencement du XIV^e^ siècle, l'usage s'introduit d'attacher l'épée à l'armure par une chaîne, la cotte présente sur le devant de la poitrine une ouverture pour le passage de celle-ci, détail très-distinctement indiqué sur les sceaux d'Othon, comte de Bourgogne, en 1302, — de Robert, comte de Flandre, en 1309, — de Louis I^er^, comte de Flandre, 1322 (Pl, IV, fig. 14), — de Guillaume, comte de Hainaut, 1341, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348.

Rondelles, genouillères. — Jusques en 1300, l'armure dans les sceaux est telle que nous venons de la décrire : haubert, cotte d'armes unie ou armoriée. En 1301, de nouveaux éléments viennent s'y ajouter : des rondelles sont appliquées aux genoux, des plaques de métal défendent le devant de la jambe. Le sceau de Jean de Chalon nous initie le premier à ces perfectionnements (Pl. IV, fig. 15). — Othon, comte d'Artois, porte, en 1302, non pas des rondelles comme Jean de Châlon, mais une sorte de boîte en métal garantissant à la fois le genou et le jarret (fig. 12). — En 1352, une plaque protégeant le dessus du bras se montre sur le sceau de Charles, dauphin de Viennois ; elle est maintenue sur la maille par deux courroies ; l'épaule du Dauphin est également défendue par une pièce composée de trois petites plaques oblongues (fig. 13).

8

9

10

11

Imp. A. Cadart, Paris

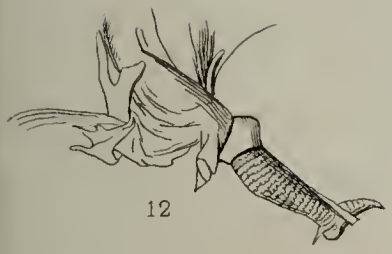

12

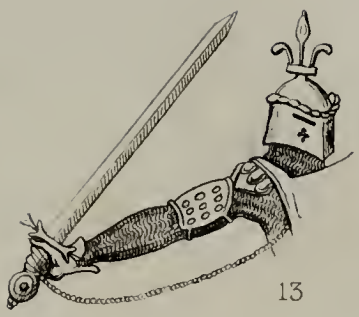

13

14

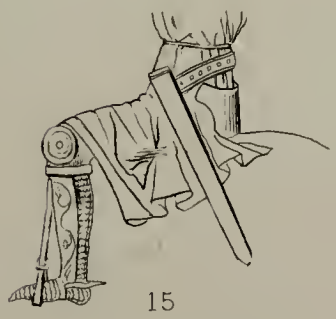

15

Imp. A. Cadart. Paris

L'Armure.

§ 3. — *De 1350 à 1500.*

Haubergeon. — Vers le milieu du XIV^e^ siècle, la mode des habits courts pour le costume de ville amène une révolution semblable dans l'armure. Le haubert est mis de côté et remplacé par le *haubergeon*, chemisette de mailles très-fines, descendant jusqu'à mi-cuisse.

Camail. — Il n'y a plus de capuchon. Un *camail* de mailles lacé au bacinet défend les épaules, le cou et le bas du visage (Pl. V, fig. 19). Le gamboison est rejeté.

Pourpoint. — A la cotte d'armes légère, flottante, succède le *pourpoint* collant, sans manches, à plastron rembourré, plus court que le haubergeon. Les membres sont enveloppés dans des boîtes de fer se fermant par des charnières ou des courroies. Les extrémités sont défendues par des plaques articulées à recouvrement : gantelets à doigts séparés pour les mains, solerets de fer pour les pieds. A partir de ce moment la *ceinture de chevalerie*, dont la présence dans les sceaux n'avait encore pu être affirmée, figure dans toute sa richesse au-dessus de la bordure du pourpoint, au niveau des hanches. Louis de Châtillon, comte de Blois, Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne (Pl. V, fig. 18), et Louis II, comte d'Étampes, inaugurent, en 1361, ce nouveau costume que l'on

retrouve encore, en 1485, chez Louis, duc d'Orléans, en 1501, chez Antoine, duc de Lorraine.

Le pourpoint, d'abord uni, ne tarde pas à s'armorier. Il est uni chez les seigneurs qui viennent d'être cités, tandis que le pourpoint de Jean Ier, duc de Lorraine, en 1367 (Pl. V, fig. 16), d'un autre duc de Lorraine, Charles le Hardi, en 1390 (fig. 17), porte la *bande aux trois alérions*. Les ducs de Bourgogne de la maison de France ont leur pourpoint écartelé de *Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne*. Mais la forme ordinaire de ce vêtement ne suffit pas à leur magnificence. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon y ajoutent de grandes manches, fendues, à bords quelquefois découpés ; ils le compliquent de longues jupes qui flottent, bordées comme les manches (Pl. VI, fig. 20).

En 1454, chez Charles Ier, duc de Bourbon, les longues manches seules sont conservées, la jupe devient de rechef courte et collante; elle est de plus fendue sur chaque hanche chez Jean II, duc de Bourbon, 1461, et Charles le Téméraire, 1468 (Pl. VI, fig. 21). Enfin sur un sceau de 1501, Antoine, duc de Lorraine, est représenté en pourpoint armorié, à jupe roide, évasée, à godrons (fig. 26).

De même que la cotte d'armes, le pourpoint est percé d'une ouverture pour la chaîne de l'épée (Pl. V, fig. 16 et 18), jusques vers 1367 époque où ce système d'attache fut abandonné.

Défense des membres. — L'armure en fer plat

16

17

18

19

Imp.A Cadart, Paris

paraît avoir été appliquée d'abord aux membres inférieurs; bientôt après, le bras, puis l'épaule ont profité de cette innovation, en sorte que dès 1390, Charles le Hardi, duc de Lorraine, nous apparaît avec l'armure complète des membres : défense d'épaule, brassarts, coudières, canons, gantelets; cuissots, genouillères, grèves et solerets à longue pointe dite à *la poulaine* (Pl. V, fig. 17). L'on retrouve les mêmes pièces de défense, mais dans de plus grandes proportions pour l'épaule, le coude et le genou, chez Antoine, duc de Lorraine, en 1501; seulement les solerets, au lieu de finir en pointe, sont coupés carrément et se terminent ainsi en *becs de cane* (Pl. VII, fig. 26).

L'ARMURE.

§ 4. — *XVI*e *siècle.*

L'armure entière. — Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à l'armure entière : enfermer le buste comme on venait d'enfermer les membres (Pl. VII, fig. 24 et 27). Ce résultat fut obtenu, d'après les sceaux, vers la fin du XVe siècle. En 1483, l'archiduc Philippe le Beau porte une cuirasse enveloppant en deux pièces la poitrine et le dos (fig. 24). Le fer a remplacé le pourpoint. La chemise de mailles est conservée; ses manches, larges, recouvrent l'armure du bras jusqu'au coude; sa jupe dépasse le bord

de la cuirasse, qui est garni devant chaque cuisse d'une pièce défensive mobile, *la tassette*. La ceinture est posée sur la hanche par-dessus le haut des tassettes. Un sceau de 1501 montre le même archiduc avec une jupe roide, à godrons, fixée au bas de la cuirasse et s'arrêtant avant la tunique de mailles. — L'archiduc Charles au contraire porte, en 1514, une jupe d'étoffe bordée d'un large orfroi, souple et descendant jusqu'au genou (Pl. VII, fig. 25).

Les sceaux équestres s'arrêtent à ces dernières dates, après nous avoir montré l'armure, pendant plus de quatre siècles. Ceux qui voudraient continuer cette étude en trouveront tous les éléments dans les collections spéciales, les musées d'armes et les savants catalogues qui en ont été dressés.

L'Ailette.

Une pièce particulière, destinée à défendre l'épaule, vient, à la fin du XIII^e^ siècle, s'ajouter à l'habillement chevaleresque. Elle consiste en deux petits rectangles égaux, assemblés par leur plus long côté et sous un certain angle de façon à former une toiture à deux plans inclinés. Cette toiture que les actes de l'époque appellent *ailette* touchait par une des extrémités au bord du heaume, se prolongeait jusqu'à la naissance du bras, s'étendant ainsi sur l'articulation de l'épaule et la couvrant.

20

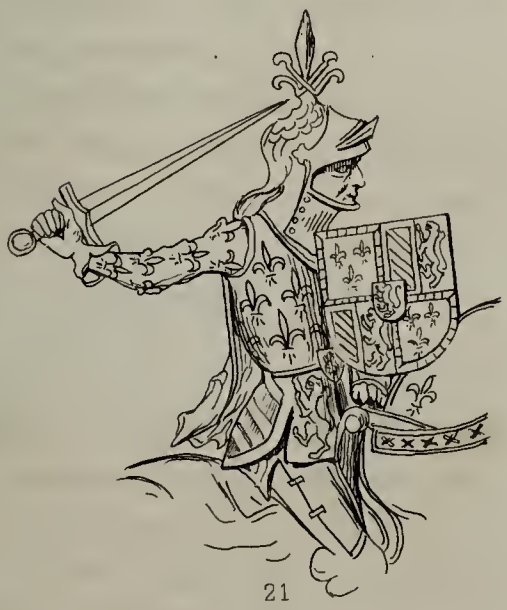

21

22

23

Imp. A. Cadart. Paris.

24

25

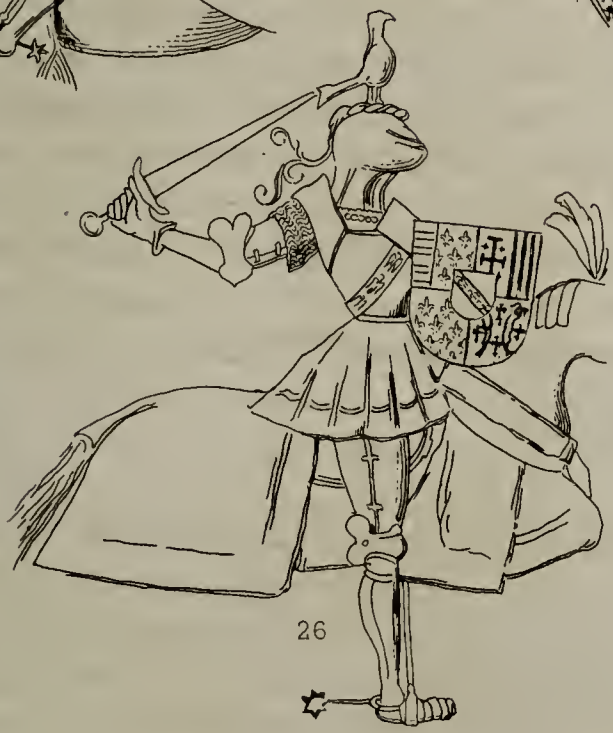

26

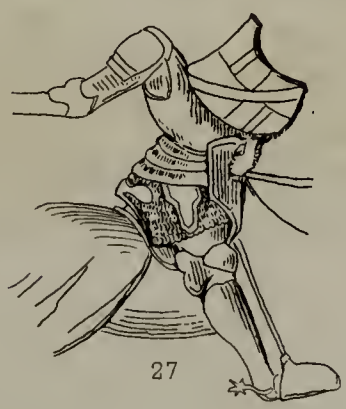

27

Imp. A. Cadart Paris

Il est regrettable que les sceaux, qui plus tard montrent si distinctement les détails d'attache de l'armure à plates, ne nous laissent pas voir comment ce petit bouclier était maintenu en place. Cette nouvelle partie de l'équipement prenait cependant rang au nombre des pièces dites *honorables*, car elle porte toujours sur chacune de ses deux faces la représentation des armoiries du chevalier qui en est revêtu.

L'ailette paraît pour la première fois sur le sceau de Pierre de Chambly, en 1294 (Pl. VI, fig. 23), — continue sur ceux d'Othon, comte d'Artois, 1302, — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Guillaume de Coucy, 1319, — de Philippe, comte de Valois, 1327. Elle finit, en 1348, avec le type d'Eudes IV, duc de Bourgogne (fig. 22).

Le Casque.

Le casque chevaleresque du moyen-âge a trois époques bien caractérisées :

Au XI^e^ et au XII^e^ siècle, il est à nasal ;

Au XIII^e^ et au XIV^e^, la défense du visage est complète et fixe ;

A partir du XV^e^ siècle, la défense du visage, la visière, est mobile.

Ces changements ne se sont pas opérés aussi brusquement que cette division le pourrait faire supposer ; il y a eu dans les modifications du casque, dans ses améliorations successives, des

transitions plus ménagées. Je vais indiquer les principales.

La date des plus anciens habillements de tête figurés sur les sceaux coïncide avec la plus ancienne date de l'armure. Leur forme est conique droite ou conique ovoïde; ils sont munis d'un nasal fixe (Pl. VIII, fig. 28 à 31). Le cône, bordé d'un cercle ou bande de métal ornementée, est renforcé dans toute sa hauteur par deux arêtes placées l'une devant, l'autre derrière, ou par quatre bandes de métal, aussi ornementées, venant aboutir et se croiser à son sommet (fig. 28). Ce cône, élevé ou bas de forme indifféremment, se termine d'ordinaire en pointe; quelquefois il est sommé d'un bouton comme sur les sceaux de Guillaume le Conquérant, en 1069, de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 30); ou bien il est tronqué ainsi que cela se voit dans les types de Gui de Châtillon, 1168, de Mathieu de Beaumont, 1177. Son bord est le plus souvent droit, coupé par un plan perpendiculaire à l'axe; toutefois chez certains seigneurs tels que le comte de Meulan, 1165, Henri, comte de Champagne, 1168, et surtout chez Anséric de Montréal, sénéchal de Bourgogne en 1180, il se prolonge un peu par derrière de façon à protéger l'occiput. Mais au lieu de couvre-nuque, la plupart des heaumes de cette époque portent un long appendice flottant, frangé ou orné de boules à son extrémité, d'apparence résistante, destiné sans doute à contribuer à la

défense de la partie postérieure de la tête. Cette espèce de volet est figuré très-distinctement dans les types de Garin de Souvigné, vers 1100, — de Gui de Chevreuse, 1151,— de Galeran, comte de Meulan, 1165, — de Gui de Garlande, 1170, etc. (Pl. VIII, fig. 28 à 30).

Tel est le casque appelé *normand* par les collectionneurs, bien qu'on le rencontre dans le Parisis, le Blaisois, le Nivernais, à Béziers, à Comminges, en Flandre, en Autriche, en Espagne. Il persiste pendant tout le XII^e^ siècle, ou pour parler plus exactement, il paraît pour la dernière fois, en 1196, sur le sceau de Jean de Corbeil (Pl. VIII, fig. 30).

Avant d'atteindre cette date extrême, le heaume conique à nasal avait déjà subi deux modifications.

Dans la première, sa forme au lieu de rester conique, devient cylindrique à timbre arrondi. Cette mode, commencée avec Philippe d'Alsace, en 1170 (Pl. VIII, fig. 32), s'était continuée dans les types d'André de Rameru, 1176, — de l'avoué d'Arras, 1182, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — de Dauphin, comte de Clermont, 1199 (Pl. VIII, fig. 36).

Dans la deuxième, le pourtour du casque garde la forme cylindrique de la première, mais prend un timbre plat, comme on peut le voir par le second sceau de Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33), — et ceux de Pierre de Courtenay, 1184 et 1193 (Pl. VIII, fig. 34), — de Mathieu, comte de Beaumont, 1189, — d'Eudes III,

duc de Bourgogne, 1198 (Pl. VIII, fig. 35), — du mayeur de Doullens, etc., etc.

Ainsi le XII^e siècle compte trois sortes de casque à nasal :

Casque conique droit ou conique ovoïde ;

Casque cylindrique à timbre rond ;

Casque cylindrique à timbre plat.

Le dernier, le casque cylindrique à timbre plat, est celui qu'on adopta au siècle suivant et nous allons le voir persister en s'améliorant pendant tout le règne de saint Louis.

Cependant un tel casque ne défendait, comme ceux qui l'avaient précédé, que la partie supérieure de la tête. La nuque, le menton et les côtés du visage n'étaient encore protégés que par la coiffe de mailles offrant sans doute une résistance, mais une résistance flexible et toute locale, tandis que les plaques de métal répartissent le choc sur toute l'étendue de leur surface. Le nasal, lame de fer étroite, ne descendant guère plus bas que le nez, couvrait bien imparfaitement la figure. D'autre part, les armes offensives s'étaient perfectionnées. Il fallait donc songer à un habillement de tête plus complet.

On s'occupa d'abord du visage. Dès 1193 on voit, sur le sceau de Mathieu de Montmorency, une plaque de métal qui part des tempes, contourne les joues, embrasse le menton en se recourbant sous lui, couvre enfin toute la figure, ne réservant que deux fentes transversales pour la

28

29

30

31

32

33

34

35

36

Imp. A. Cadart Paris

vue, et des trous pour la respiration. Les heaumes d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion, en 1198 (2e sceau), — de Louis de Blois, 1201 (P. IX, fig. 41), — d'Arthur Ier, duc de Bretagne, 1202 (fig. 42), appartiennent à cette catégorie.

Après avoir protégé la face, on porta ses soins vers la nuque. En effet, vers 1211, la partie postérieure du casque est prolongée jusqu'au niveau de l'angle de la mâchoire (Pl. IX, fig. 37 à 39). En même temps, des bandes de métal placées, les unes dans le sens de la hauteur, les autres en travers et reliées solidement entre elles, renforcent son ensemble, surtout par devant, tout en servant à son ornementation. On obtint ainsi le *casque dit de Philippe Auguste* dont le sceau de son fils, en 1214, fournit un très-beau spécimen (fig. 38), auquel il faut ajouter ceux de Robert de Braine, 1215, — de Guillaume de Chauvigny, 1217 (fig. 37).

A cette dernière date de 1217, la partie postérieure du heaume s'abaisse sur le cou, et de telle sorte, que son bord inférieur vient se joindre directement au bord inférieur de la visière fixe. Son profil fut aussi plus cambré afin de mieux se conformer au profil du visage et ne pas le gêner. Les trous pour la respiration s'alignèrent symétriques, sur deux rangées parallèles aux fentes des œillères, et alors se trouva établi le casque carré dit *casque de saint Louis*, appelé aussi

grand heaume, *casque des croisades* (Pl. IX, fig. 40). Entre les nombreux exemples de cette coiffure, on doit signaler les sceaux de Henri, comte de Grand-Pré, 1217, — de Savary de Mauléon, 1225, — de Henri d'Avaugour, 1231, — de Trencavel, 1247, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Mathieu de Beauvoir, 1260, — de Gautier de Nemours, 1265, — de Gui de Châtillon, 1270, — de Jean de Brienne, 1288 (Pl. IX, fig. 43).

Vers la fin du règne de saint Louis, un nouveau changement s'était déjà opéré. Le timbre du heaume, plat depuis les dernières années du XII^e^ siècle et trop facile à entamer, commence à se rétrécir dès 1267, témoins les sceaux du fils aîné de saint Louis, — de Robert, comte de Dreux, 1268, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (Pl. IX, fig. 44), — de Robert, comte de Nevers, 1273 ; en 1289 il finit par devenir tout à fait ovoïde.

L'usage du casque *ovoïde* dura cent ans, comme nous l'enseignent les types de Hugues, comte de Saint-Pol, 1289 (fig. 49), — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Philippe de Valois, 1327, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348, — de Philippe de Rouvre, 1361, — de Louis, duc d'Anjou, 1374, — de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 1390.

Au XV^e^ siècle commence la série des casques à visière mobile. D'abord le grand bacinet avec son camail de mailles (Pl. X, fig. 48), puis l'armet (fig. 47). Les musées sont trop riches en modèles pareils pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans le

37

38

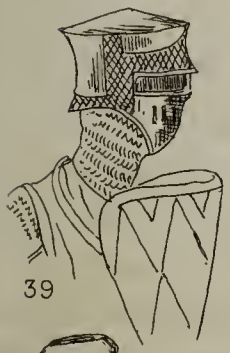

39

40

41

42

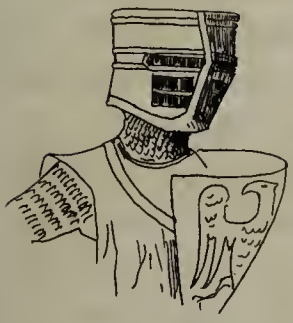

43

44

Imp. A. Cadart, Paris.

détail de ces nouveaux habillements de tête. Il suffira de dire que l'apparition du grand bacinet peut être datée par le troisième sceau de ce même Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, que nous avons vu coiffé d'un heaume ovoïde en 1390 et qui porte en 1403 le grand bacinet.

Quant à l'armet, il figure sur les sceaux vers le milieu du XV^e^ siècle. Voyez les types de Charles d'Orléans, 1444, — de Charles, comte du Maine, 1445, — et de Charles le Téméraire, 1467. Toutefois les seigneurs d'Aube en Lorraine portent l'armet dès 1425.

Il me reste à parler de deux coiffures de guerre secondaires et pour cette raison fort rares sur les sceaux, mais pourtant d'un usage fort répandu aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Je veux parler du chapeau de fer appelé aussi *chapeau de Montauban* et du *petit bacinet*.

Le chapeau de fer consiste en un timbre arrondi, muni d'un large bord plat disposé horizontalement ou rabattu, attaché quelquefois sous le menton par une jugulaire. Aux croisades, alors que les chevaliers étouffaient sous le grand heaume, il rendit de grands services ; son nom revient souvent dans les récits de nos chroniqueurs. Joinville cheminant avec le roi saint Louis, au retour de la Massoure, s'exprime ainsi : « Je li fis oster son » hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir » le vent. » Le chapeau de fer très-apprécié, pour sa légèreté relative, de ceux qui ne faisaient pas

des armes leur profession habituelle, figure dans le costume de guerre des maires et des échevins. C'était aussi une coiffure de soudoyers. Les chevaliers que leurs sceaux équestres représentent avec le chapeau de Montauban offrent tous cette particularité qu'ils sont armés de la lance ou de la masse d'armes, jamais de l'épée.

Les principaux et presque les seuls exemples du chapeau de fer sont fournis par les sceaux de Nevelon, maréchal de France, en 1122, — du maire de Pomponne, en 1228,— d'Arnoul, comte de Guines, 1248, — de Jean Payebien, en 1256 (Pl. XI, fig. 51), — du maire et des jurés de Fismes, en 1308 (fig. 52).

Le capuchon du haubert était, ainsi qu'il a été dit, quelquefois recouvert d'une calotte de fer. Cette calotte, devenue au XIV^e^ siècle une enveloppe de forme ovoïde, plus agrandie, embrassant plus complètement la tête, est ce qu'on nomme le petit bacinet.

Les casques décrits ci-dessus étaient surtout des armes de bataille. Singulièrement alourdis par les perfectionnements mêmes qu'ils avaient subis, ils étaient devenus d'un usage impossible dans un combat à pied. Le chevalier restait donc ordinairement coiffé du petit bacinet : il ne laçait le grand heaume que pour monter à cheval et au moment de l'action.

De rares spécimens du petit bacinet figurent sur les sceaux d'Itier de Péruce, commandeur

des Hospitaliers, en 1369 (Pl. XI, fig. 53), et dans deux représentations de saint Victor, l'une en 1390, l'autre en 1396 (fig. 50).

Pendant tout le XIVe siècle, des appendices symboliques servant à distinguer les seigneuries, *des cimiers* surmontent les casques. Ce sont de grandes aigrettes en éventail, des touffes, des ailes par paires appelées vols, des cornes, des animaux naturels ou fantastiques, des figures humaines, des emblèmes héraldiques. La grande vogue des cimiers dura cent ans ; elle commença avec le casque ovoïde pour ne se modérer, tout en continuant, qu'à l'apparition des visières mobiles.

La forme ovoïde était au reste la plus propre à supporter cet attirail tout d'apparat, d'un équilibre quelquefois difficile, et dont le chevalier ne se chargeait pas quand il s'agissait de bataille.

Le cimier était fixé sur une calotte de cuir dans laquelle entrait la partie supérieure du heaume (Pl. X, fig. 45, 46), ajustage masqué par une sorte de drap roulé, le *tortil*, où était suspendue, par derrière, une pièce d'étoffe flottante nommée *volet*.

Ce n'est pas que le cimier ait paru pour la première fois sur le casque ovoïde. Il s'en rencontre sur le heaume des croisades, mais fort rarement et de loin en loin. Ainsi le casque de Richard Cœur-de-Lion, en 1198, le plus ancien casque cimé de la collection, porte le *Lion d'Angleterre* au centre d'une aigrette en éventail. Il

faut, après ce premier exemple, descendre jusqu'en 1224 pour en découvrir un second; à cette date, Mathieu II de Montmorency, cime d'une tête de paon (Pl. XIII, fig. 155); vient ensuite, en 1235, Beaudouin III, comte de Guines, dont le cimier, une aigrette de cinq plumes, est fixé au centre de la plate-forme du heaume par un porte-plumail, — puis le casque d'Othon III, comte de Bourgogne en 1248, recouvert d'une sorte de chapeau triangulaire cimé d'une aigrette, — celui de Mathieu de Beauvoir, en 1260, portant trois petites bannières. Tandis qu'à partir de 1289, 1294 époque où le heaume se transforme jusqu'en 1400, date du grand bacinet, l'énumération des seigneurs portant le casque cimé serait une liste de toute la noblesse du XIV^e^ siècle.

Avant d'en finir avec ce sujet je signalerai, à titre de rareté, deux casques offrant, représentées sur leur pourtour, les armoiries de leur possesseur. Le premier au *lion de Flandre* appartient au comte Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33); le second entièrement couvert d'un *losangé d'or et de gueules* est celui d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156)

Le Bouclier.

Le bouclier de la chevalerie, le seul qui doive nous occuper ici, l'*écu* est l'accompagnement obligé de l'ancien habillement de guerre. Il suit

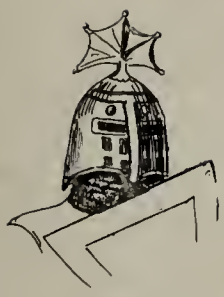

45

46

47

48

49

Imp. A. Cadart, Paris.

50

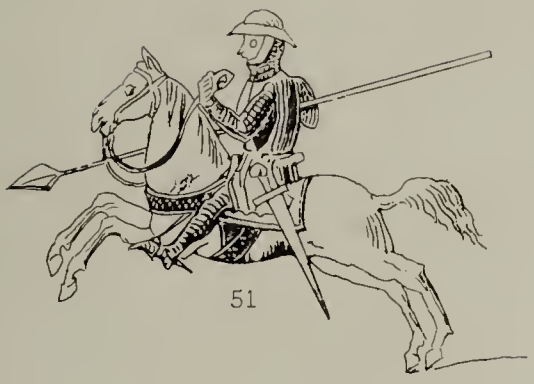

51

52

53

Imp. A. Cadart, Paris

l'armure dans ses différentes phases, participant à ses modifications, mais en sens inverse, c'est-à-dire s'amoindrissant à mesure qu'elle se perfectionne. Tant que l'armure trop imparfaite se trouve impuissante à résister aux armes d'hast, le chevalier s'abrite derrière un écu capable de le cacher en entier. La texture de mailles devient-elle plus dense, plus continue, l'écu restreint ses proportions; une nouvelle amélioration du vêtement défensif le réduit à un ornement de cérémonie et d'apparat; l'armure complète le rend inutile, le fait disparaître.

Les sceaux du XI^e^ et du XII^e^ siècle nous présentent l'écu de forme allongée, arrondi en haut, pointu par le bas. Il couvre un homme debout de la tête jusqu'aux pieds (Pl. XII, fig. 56). Le guerrier le porte suspendu au cou par une courroie, *la guiche;* en marche, il le rejette sur l'épaule gauche. Son mode de fabrication consistait en des planches assemblées, cintrées dans le sens transversal, matelassées en dedans, recouvertes de cuir au dehors; le tout solidement relié par une armature de bandes de métal qu'on faisait concourir à son ornementation.

Deux poignées de cuir, *les énarmes*, dans lesquelles le combattant passait l'avant-bras et la main qui tenait les rênes, garnissaient la face intérieure de l'écu où venaient s'attacher aussi les deux extrémités de la guiche; sa surface extérieure fortement bombée, ourlée d'une bande de métal

clouée à une bande pareille bordant la face intérieure, présente, à son centre de figure, une saillie de métal, *la boucle*, *l'ombilic*, *l'umbo*, d'où partent des rayons fleuronnés (Pl. XII, fig. 54).

On ne saurait juger de l'effet de cette dernière disposition (l'umbo et ses rayons) sur les plus anciens sceaux ; car, figuré de façon à ne laisser paraître que son dedans, l'écu y laisse voir seulement la bordure intérieure clouée, les attaches de la guiche et la position de la main qui tient la bride, passée dans les énarmes. Ce n'est que vers 1128 que Thierri d'Alsace et, après lui, Thibaud le Grand, comte de Blois, 1138, — Guillaume, comte de Nevers, 1140, — Robert de Vitré, 1161, etc., montrent, de face ou de profil, le droit de leur écu chargé comme il vient d'être dit, de rayons qui partent d'un centre saillant.

Les boucliers vus en dedans finissent à Guillaume, comte de Ponthieu, 1209 ; le type de Raoul de Fougères, 1162, en fournit l'exemple le plus frappant (Pl. XII, fig. 55).

L'umbo se voit pour la dernière fois sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion et de Richard de Vernon, en 1195, et encore n'y est-il plus escorté de ses rayons habituels ; ils ont été remplacés par le *lion d'Angleterre* et le *sautoir* des Vernon.

Mais déjà l'armure s'est perfectionnée ; Philippe d'Alsace, 1170, — Bouchard de Montmorency, 1177, — Pierre de Courtenay, 1184, ont revêtu le grand haubert. L'écu va changer à son tour. Le

grand bouclier normand protégeait tout le corps ; celui qui lui succède ne couvrira que la poitrine et le ventre. Le premier était arrondi du haut ; avec la nouvelle défense du visage, celui-ci pourra être coupé droit. L'umbo supprimé laisse le champ libre aux armoiries héréditaires. Témoins les sceaux de Baudouin de Constantinople, 1197 (Pl. XIII, fig. 57), du vicomte de Turenne, 1211 (fig. 58), de Thibaud VI, comte de Blois, 1213 (fig. 60), de Robert d'Artois, 1237 (fig. 59), d'Eudes de Bourgogne, 1259 (Pl. XIV, fig. 61).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'âge des armoiries, ni de rechercher à quelle époque elles se fixent dans les familles ; je me bornerai à l'énumération des plus anciens sceaux équestres où elles apparaissent : dans le premier, l'écu de Philippe d'Alsace porte le *lion de Flandre* dès 1170, — après lui, Bouchard de Montmorency montre, en 1177, la *croix cantonée de quatre alérions*, — à la même date, Eudes de Ham arbore sur son écu les *trois croissants* de sa famille, — puis viennent successivement les écus armoriés de Robert de Béthune, avoué d'Arras, 1182, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184, — d'Étienne, comte du Perche, et de Philippe de Beaumont en 1190, — d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion en 1195 et 1198, *date de l'apparition des trois léopards d'Angleterre*. A partir de ce moment, les types armoriés ne se comptent plus ; les écus sans emblèmes héraldiques deviennent

l'exception ; tous en sont recouverts dès l'année 1210.

Avant 1400, lorsque des éléments particuliers s'introduisent dans l'armure, quand arrivent les genouillères, jambières, brassarts, défenses d'épaule, l'écu subit une nouvelle diminution ; sa convexité s'efface, sa forme se rapproche de celle d'un triangle équilatéral (Pl. XIV, fig. 62). Il cesse alors d'être une arme de bataille pour ne servir que dans les tournois et les fêtes.

Parvenu au XV^e^ siècle, l'écu jusque-là fidèle à sa figure traditionnelle, semble abandonné à la fantaisie de l'artiste ou plutôt au goût de son possesseur. Arrondi du bas sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire (Pl. VI, fig. 20 et 21), il devient *la targe* avec Louis d'Orléans, en 1485 (Pl. XIV, fig. 63), tandis que Gui, comte de Laval, 1493, porte l'écu carré, *en bannière* (fig. 64).

Enfin au XVI^e^ siècle l'armure se complète, l'écu n'a plus de raison d'être, il disparaît de l'habillement, on ne le rencontre que dans les panoplies, on ne l'emploie que comme support de blason.

L'Éperon.

Le moyen-âge avait fait de l'éperon un insigne de la chevalerie, une pièce honorable dont on armait un chevalier et qu'on lui brisait aux talons à coups de hache s'il avait encouru la dégradation.

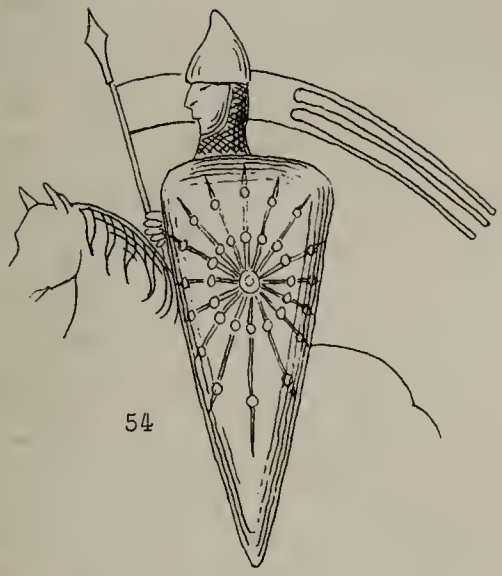

54

55

56

Imp A Cadart, Paris.

57

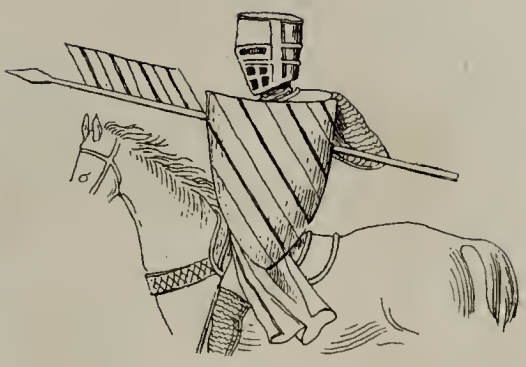

58

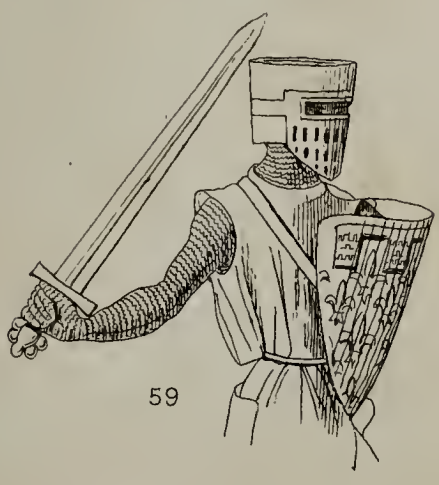

59

60

Imp. A. Cadart, Paris.

61

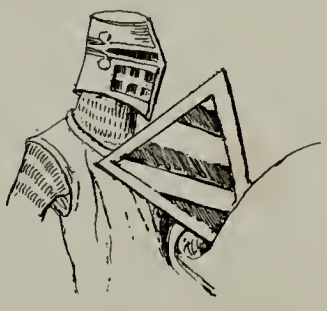

62

63

64

Imp. A. Cadart, Paris.

Il était d'or ou doré. Sa forme générale n'a pas changé. Tout le monde la connaît : talonnière à deux branches recourbées, attachée au pied par une bride et un sous-pied, et portant une tige pointue destinée à aiguillonner le cheval. L'extrémité seule de la tige a varié dans sa disposition.

Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'aux premières années du XIII^e^ siècle, les sceaux représentent l'éperon armé d'un petit fer de lance de forme conique ou losangée (Pl. XV, fig. 65 à 68).

Vers 1211, 1215, la tige se termine en une pointe, munie d'un renflement, d'une traverse, origine de la tige à trois branches que l'on rencontre de 1223 à 1271 (Pl. XV, fig. 69 à 75).

A cette variété succède la pointe simple, courte (Pl. XV, fig. 76, 77). Elle commence avec les écus triangulaires, les armures spéciales des membres et dure jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle où la molette a pris définitivement sa place pour se continuer jusqu'à nos jours.

Les éperons ne comptent que pour un bien minime détail dans un sceau équestre dont la dimension est déjà petite. Cependant ceux à fer de lance sont nettement dessinés chez Raoul de Fougères, 1163, Gui de Garlande, en 1170, Eudes III, duc de Bourgogne, en 1198 (Pl. XX, fig. 138, 139).

L'éperon à traverse se voit très-distinctement sur les sceaux de Robert de Braine, 1215, de Jean de Beaumont, 1217 (Pl. XV, fig. 69). Les

trois branches sont naissantes chez Amauri de Craon, 1223 (fig. 70), tout à fait formées chez Robert de Poissy, en 1230, Henri d'Avaugour, 1231 (fig. 71), Renaud de Trie, 1237 (fig. 72); disposées en fleuron chez Raymond V, vicomte de Turenne, 1251 (Pl. XV, fig. 73), Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, 1270 (fig. 74), Henri de Grandpré, 1274 (fig. 75).

La pointe simple est figurée dans les types de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XV, fig. 76), de Pierre de Chambly, 1295, de Jean de Chalon, 1301 (fig. 77), de Louis de Nevers, comte de Flandre, 1322, de Philippe de Valois, 1327.

Quant aux molettes, les exemples abondent. Je citerai seulement les types où elles prennent de grandes proportions et ceux où elles sont attachées à de très-longues tiges. Charles, dauphin de Viennois, 1348, Louis II, comte d'Étampes, 1361, Louis, duc d'Orléans, 1485, portent la grande molette, la molette épanouie. Charles le Téméraire, en 1458 (Pl. XV, fig. 79), Antoine de Lorraine, en 1501, chaussent l'éperon à longue tige.

Aucun des groupes qui viennent d'être distingués n'implique une spécialité respective d'éperons. Chacune de ces divisions répond seulement à l'intervalle pendant lequel l'usage d'un modèle a été général, ce qui n'empêche pas le même modèle de s'être montré avant ou après les limites indiquées. Ainsi un des sceaux de Philippe d'Alsace,

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

Imp. A. Gaz... Par...

en 1171, nous offre le comte chaussé d'un éperon à trois branches ; Bernard V, comte de Comminges, en 1226 (Pl. XV, fig. 68), Trencavel, en 1247, portent encore l'éperon à fer de lance ; la première molette, et elle est fort grande, paraît en 1211 sur le sceau de Jean de Boury (fig. 78), la seconde, en 1225, sur celui de Gautier de Rinel, la troisième chez Raimond, comte de Toulouse, 1228, la quatrième chez Arnoul de Landas, en 1237, la cinquième dans le type de Guillaume de Dampierre, 1246, et ainsi de suite à des intervalles éloignés, jusqu'au XIV^e^ siècle où l'usage de la molette devient général.

L'Épée.

Les armes offensives progressent à mesure que l'habillement défensif acquiert plus de solidité ; chaque perfectionnement de l'armure pousse à la recherche et à la fabrication d'une épée capable de l'entamer. De là certaines modifications de cette arme. Examinons séparément la lame et les deux parties apparentes de la poignée : la croix et le pommeau ; la main du cavalier cache la troisième, la fusée.

XI^e^ et XII^e^ siècles. — A la fin du XI^e^ siècle et pendant le XII^e^, l'épée apparaît sur les sceaux avec une lame courte, large du talon, à pointe formée par la diminution insensible de la lame, allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt dans presque toute sa lon-

gueur (Pl. XVI, fig. 80 à 82). — La croix de la poignée, *les quillons* sont droits, quelquefois recourbés vers la pointe, ou enroulés à leur extrémité ; — le pommeau est plat et circulaire.

Telle est l'épée dite normande ; à quillons, droits chez Thierri d'Alsace, 1128, et Gui de Chevreuse, 1159 (Pl. XVI, fig. 80), — recourbés sur les sceaux de Garin de Souvigné, vers 1120, de Guy de Châtillon, 1168 (fig. 81), — enroulés du bout sur ceux de Raoul de Fougères, 1163 et 1165 (fig. 82).

Indépendamment de l'arme que je viens de décrire, arme la plus fréquente au XII^e^ siècle, caractéristique de l'époque, les sceaux nous offrent deux autres modèles différents.

Le premier comprend des épées à lame courte et à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe. Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre des deux tranchants, règne sur toute la longueur de la lame. L'on reconnaîtra cette sorte de réminiscence de l'épée romaine dans les types de Gui de Laval, 1095 (Pl. XVI, fig. 83), d'André de Rameru, 1176.

Au deuxième modèle appartiennent des épées à lame étroite, effilée, quelquefois moins large du talon que vers son milieu, à quillons droits et courts, à tout petit pommeau rond. Les sceaux de Philippe d'Alsace, en 1164, de Bouchard de Montmorency, 1169 (Pl. XVI, fig. 84), fournissent des

exemples de cette variété que nous retrouverons encore parmi les armes du XIII^e siècle.

XIII^e siècle. — Dès le règne de Philippe-Auguste, quand le grand haubert vient opposer à l'attaque son tissu de mailles entrelacées, l'épée se fait plus grande, plus droite et surtout plus lourde : sa gorge d'évidement plus étroite et moins profonde contribue à lui laisser le poids nécessaire pour rompre l'armure perfectionnée.

Les plus beaux échantillons de cette nouvelle épée figurent sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion, 1195 et 1198 (Pl. XVI, fig. 85), de Jean de Beaumont, 1217, de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, 1225 (fig. 90), d'Alfonse de Poitiers, 1254 (fig. 89), de Henri, comte de Grandpré, 1271. — Les quillons sont droits dans les épées de Richard (fig. 85), d'Alfonse de Poitiers (fig. 89); recourbés fortement vers la pointe dans celle de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 86); patés chez Philippe Hurepel (fig. 90); potencés chez Gautier de Rinel, 1225 (fig. 91). — Pendant cette période les pommeaux commencent à affecter des formes plus variées : ainsi le pommeau d'épée de Richard Cœur-de-Lion ressemble à une sphère un peu aplatie dans l'axe de la lame (fig. 85); il est tronconique chez Jean de Corbeil (fig. 86); en palmette chez Philippe Hurepel (fig. 90); trilobé sur le sceau de Thibaud VI, comte de Blois, en 1213 (fig. 92); conique sur celui de Raimond de Montaut, 1214 (fig. 88);

le pommeau d'épée de Robert d'Artois se fait remarquer par quatre appendices qui pourraient bien figurer quatre pierres précieuses.

Certains chevaliers conservent au XIII^e^ siècle l'épée normande du siècle précédent, mais avec une lame plus épaisse, quelquefois recoupée du bout, souvent à arête médiane (Pl. XVI, fig. 93 à 97) ; — la poignée est garnie de quillons, enroulés du bout dans l'épée de Jean de Chavançon, 1211 ; recroisetés dans les types de Hugues Tacon, 1215 (Pl. XVI, fig. 94), et de Daniel, l'avoué d'Arras, 1223; recourbés chez Jean, duc de Bretagne, 1238; patés chez Baudouin de Guines, 1235. — Le pommeau de l'épée de Mathieu de Montmorency, 1224, a l'aspect d'une pomme de pin (fig. 96); il paraît rond, terminé par un bouton dans le type d'Eudes de Bourgogne, en 1255 (fig. 97); en olive dans celui de Mathieu de Beauvoir, 1260; hémisphérique chez Jean de Brienne, 1288.

La petite épée étroite et effilée du XII^e^ siècle se continue avec Gui de Mauvoisin, 1202, Guillaume de Chauvigny, 1217 (Pl. XVI, fig. 98), Bernard V, comte de Comminges, 1226, Henri d'Avaugour 1231, (fig. 99), Guillaume du Hommet, 1235, etc., mais les quillons, au lieu de rester droits, deviennent tantôt patés, tantôt recourbés vers la pointe. — Le pommeau de son côté prend la figure tronconique dans l'épée de Guillaume de Chauvigny (fig. 98), en demi-boule dans celle du comte de Comminges, etc.

Je signalerai encore, dans la période qui nous occupe, une autre épée plus petite, à lame courte, aiguë, large du talon où sa pointe prend naissance. Cette arme, qui semble venir du midi de la France, se remarque aux sceaux des maires de Castelnaudary (Pl. XVI, fig. 101) et de Rabastens, en 1242 (fig. 102), d'Artaud de Roussillon, en 1270, d'Aymar, comte de Valentinois, à la même date. Elle figure cependant aussi dans ceux d'Huet Pioche, chevalier bourguignon, 1256, et de Hugues, châtelain de Gand, 1244 (Pl. XVI, fig. 100). — Les quillons se recourbent presque toujours vers la pointe. — La poignée se termine en un pommeau, rond chez le maire de Castelnaudary (fig. 101), trilobé chez celui de Rabastens (fig. 102), en trident chez le châtelain de Gand (fig. 100), ovoïde dans le type du comte de Valentinois.

La fin du XIII^e^ siècle amène une nouvelle modification de l'épée. Du moment où des rondelles défendent les articulations, où les jambes et les bras commencent à revêtir des plaques de métal, l'épée renonce à frapper du tranchant, c'est pour l'estoc, pour les coups de pointe qu'elle va se disposer.

Dès 1260, on peut constater la tendance de l'épée vers ce but particulier; sa lame devient longue, étroite, aiguë comme sur les sceaux de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XVII, fig. 103), de Pierre, comte d'Alençon, 1271, de Hugues VI,

comte de Saint-Pol, 1289, de Robert, comte de Flandre, 1309. Dans certains cas elle conserve la largeur du talon et rappelle, la longueur exceptée, le type méridional dont je viens de parler ainsi que le montrent les épées de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289 (Pl. XVII, fig. 104), de Gaucher de Châtillon, 1308. — La croix présente à cette époque la même diversité qu'aux époques précédentes; on rencontre des quillons droits, enroulés, recourbés, terminés en fleur de lys (fig. 104). Il y a des pommeaux en losange, en olive, à facettes, ronds surmontés d'un bouton, hémisphériques, en fleuron, trilobés, ovales, côtelés, coniques, etc. (fig. 103 à 110).

Vers 1295, la poignée comporte, près de son pommeau, un anneau où se fixe la chaîne qui la tient attachée à l'armure (Pl. XVII, fig. 105 à 107). La première chaîne d'épée figure sur le sceau de Pierre de Chambly, chambellan du roi en 1295. Le sceau de Jean I^er^, duc de Lorraine en 1367, la montre pour la dernière fois (fig. 107). Cette mode a duré par conséquent environ 72 ans.

XIV^e^ et XV^e^ siècles. — Tandis que l'armure continue son évolution, l'épée ne reste pas stationnaire. En effet, avant 1350 cette arme est déjà devenue droite, longue, solide du talon d'où part le plus souvent une arête médiane, légère à la main, non-seulement capable de suffire aux exigences de son temps, mais digne aussi par son élégance de figurer dans l'habille-

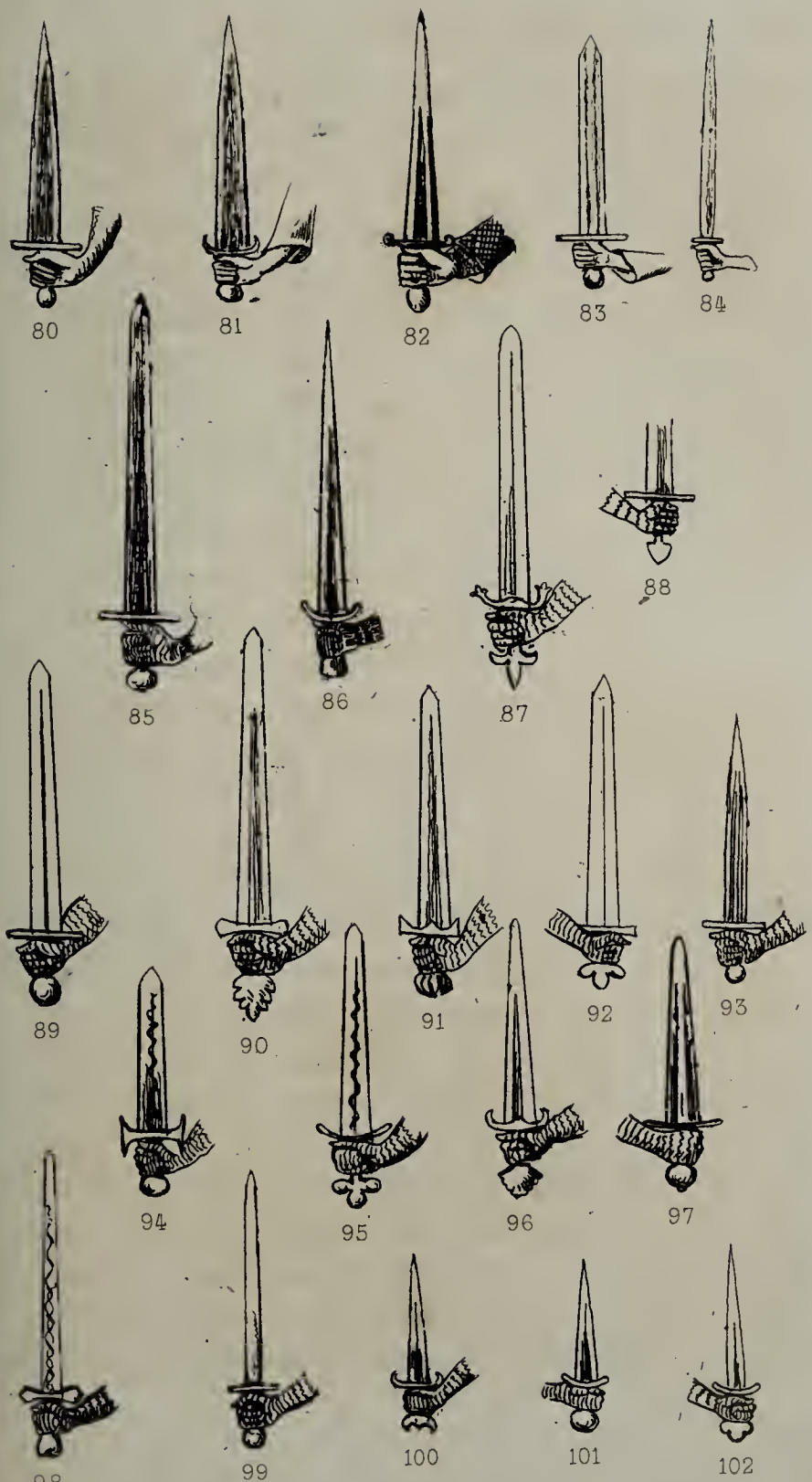

Imp. A. Cadart, Paris

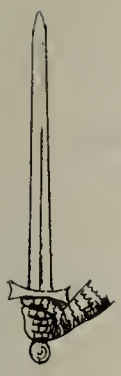

103

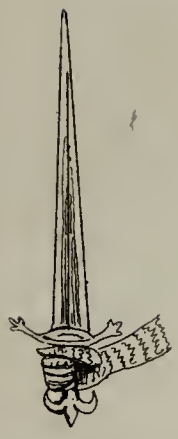

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

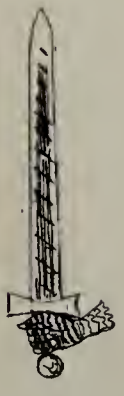

115

Imp. A. Cadart, Paris

ment chevaleresque des élégants ducs de Bourgogne de la maison de France (Pl. XVII, fig. 108 à 110). Le sceau de Charles le Téméraire montre, de plus, la première épée garnie d'une branche reliant la croix au pommeau (fig. 110).

Les petites dimensions des monuments qui servent de preuves aux considérations contenues dans ce travail ont entrainé malheureusement le sacrifice de détails qu'offriraient des œuvres d'art moins réduites. Les habiles graveurs auxquels nous devons les sceaux, ont cru devoir s'arrêter devant les ornements riches ou curieux qui décoraient la poignée des épées; mais ils ont profité du champ plus étendu de la lame pour y indiquer des damasquinures (Pl. XVII, fig, 111 à 115). Tantôt une branche de feuillage serpente le long de la gorge d'évidement, comme dans les épées de Thierri d'Alsace, 1128 (fig. 111), de Bouchard de Montmorency, 1177, de Jean de Chavançon, 1211 (fig. 114), de Robert de Poissy, 1230, de Jean, duc de Bourgogne, 1238; tantôt des ondes courent le long de la lame comme sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170 (fig. 112), de Gui de Châtillon, 1270, de Guillaume d'Harcourt, 1293. D'autres fois on couvre la lame d'un fretté, ornement si employé au moyen-âge, comme on le voit par les épées de Pierre de Courtenay, 1193 (fig. 113), de Thibaud, comte de Champagne, 1198, de Guillaume III, comte de Ponthieu, 1212; ou bien la lame est simplement striée de

biais dans le genre de celle du comte de Nevers, en 1184 (fig. 115).

La Lance.

Parmi les armes propres à la chevalerie, la lance passait pour la plus noble et primait, selon quelques auteurs, l'épée. Les sceaux équestres, en représentant presque tous les seigneurs l'épée à la main, semblent donner un démenti à cette assertion. Quoi qu'il en soit, à l'homme libre seul appartenait le droit de porter la lance. Charlemagne, dans ses capitulaires, dit à ce sujet : « Si un serf est trouvé maniant une lance, qu'elle lui soit brisée sur le dos. »

Un écrivain du XII^e^ siècle, Jean, moine de Marmoutiers, va nous apprendre de quel bois on fabriquait les fûts de lance. Ce religieux, énumérant les armes données à Geoffroi Plantagenet, cite une lance de bois de frêne, armée d'un fer de Poitou. D'autres auteurs parlent du même bois et nomment les fers de Bordeaux comme très-recherchés. L'arme se complétait à cette époque par une petite pièce d'étoffe rectangulaire finissant en trois longues banderoles, *le gonfanon*, attachées au haut du manche (Pl. XVIII, fig. 116).

Le fer était ordinairement en losange, quelquefois triangulaire, large et à arête médiane ou en forme de feuille (Pl. XVIII, fig. 116 à 122). — Le bois très-long, uni, sans contrepoids et sans

poignée permettait de faire de la lance une arme de jet. Si l'on en juge par des textes plus modernes, il était quelquefois recouvert de peinture. On lit en effet dans un compte royal du mois de mars 1421 : « A maistre Richard, le paintre, demourant à Poictiers, pour avoir livré et paint de couleur perse six fustz de lance 9 [1]. — Le gonfanon portait dans sa partie pleine un ornement peint ou brodé : une croix, un quadrillé.... etc.

En marche, le chevalier couchait la lance sur l'épaule droite (Pl. I, fig. 3). Il la tenait verticale, quand il voulait se faire reconnaître ou dans les cérémonies d'apparat (Pl. XVIII, fig. 122). Pour combattre, il l'assurait sous le bras et, l'appuyant sur le bord de l'écu, la pointait vers son adversaire (fig. 120).

Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, la lance n'a pas changé. Le gonfanon seul est remplacé par une pièce d'étoffe carrée, *la bannière* (Pl. XVIII, fig. 117), ou triangulaire, *le pennon* (fig. 122), chargés des armoiries désormais fixes et héréditaires. Au chevalier possédant assez de terres pour tenir un certain nombre d'hommes d'armes et s'en faire accompagner à la guerre, la bannière ; aux gentilshommes servant sous ce *chevalier banneret*, le pennon.

Il ne faudrait pas cependant conclure de ce qui précède que tous les seigneurs portent, sur leurs sceaux, la bannière ou le pennon. De très-puissants y sont représentés avec la lance nue, par exemple :

les comtes de Toulouse, Raimond VI et Raimond VII (Pl. XVIII, fig. 121), Nevelon, maréchal de France, Oger de Mauléon, en 1275 et Roger Bernard, comte de Foix, en 1276. La lance tenue par ces deux derniers personnages mérite une attention particulière; elle est armée d'un demi-fer, d'un fer dédoublé dans le sens de son axe, d'une sorte de faux (fig. 123, 124).

La lance française que les anciens chroniqueurs comparent à une grande perche, tout en perdant, vers le commencement du XIV^e^ siècle, de sa longueur, longueur dont le champ du sceau ne pourrait contenir la reproduction fidèle, est restée une arme de cavalier. C'est seulement dans certaines occasions particulières et tout à fait passagères, qu'elle a servi pour les combats à pied; alors on raccourcissait le manche. Ainsi lorsque nos chevaliers eurent appris des Anglais à descendre de cheval pour soutenir la bataille, il était d'usage, la veille d'une affaire, de *retailler* les lances, de les rogner.

La lance chevaleresque de guerre passe sous Charles VII aux mains des compagnies d'ordonnance; nous ne pouvons pas l'y suivre. La lance de tournoi à arrêt et à rondelle ne figure pas sur les sceaux.

Le Cheval et son harnachement.

Certains numismates ont cru discerner dans

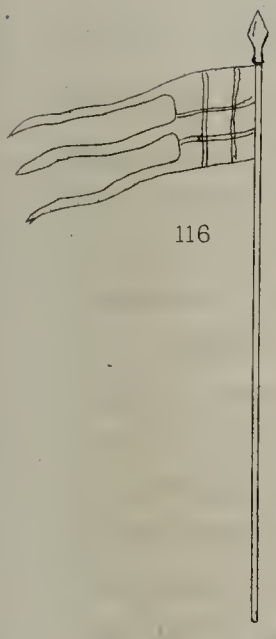

116

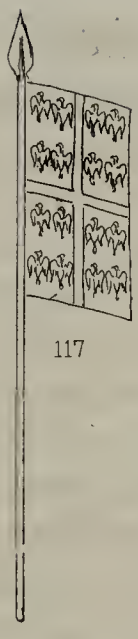

117

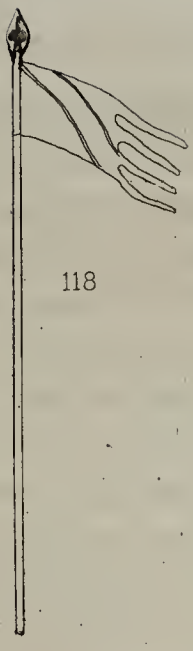

118

119

120

121

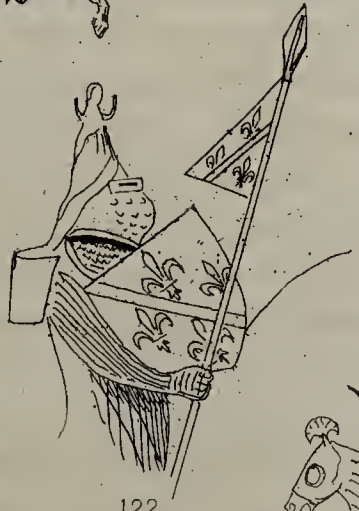

122

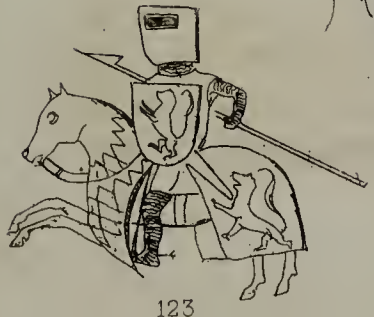

123

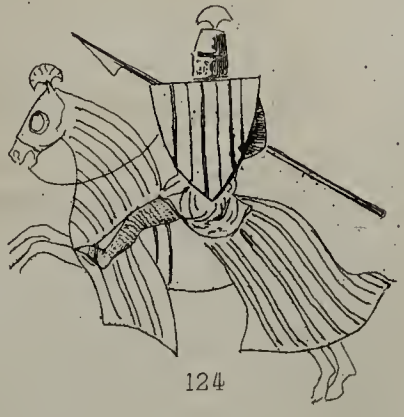

124

Imp. A. Cadart, Paris.

les chevaux figurés sur les monnaies gauloises des caractères de races différentes. Bien que les sceaux appartiennent à une époque plus rapprochée de nous, à un art moins barbare, je ne puis me flatter d'une pareille perspicacité. La nationalité d'un sceau une fois déterminée, il est permis d'entrevoir, dans le cheval qu'il représente, la conformation anglo-normande, le type élancé et nerveux des contrées méridionales ou la croupe plantureuse propre à l'espèce flamande. Mais pour rendre un jugement à priori, on ne devra jamais perdre de vue que si les artistes du moyen-âge possèdent à un très-haut degré le sentiment de l'ensemble, le mouvement ; s'ils reproduisent avec souplesse des draperies simplement ajustées, si leurs accessoires décoratifs se distinguent par une exécution des plus délicates, ils sont dépourvus du tact et de l'intelligence des proportions. Or, c'est par des nuances dans les proportions que l'on peut caractériser les différentes races de chevaux.

L'ancien préjugé sur l'infériorité de la femelle régnait dans la chevalerie. Elle n'admettait que le cheval entier, la jument était dédaignée et abandonnée aux travaux domestiques. L'homme d'armes qui montait une jument était deshonoré.

Sur les sceaux les plus anciens et jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, l'allure des chevaux la plus habituelle est le pas ou le trot. Passé cette date, ils sont représentés galopant et presque constam-

ment à droite. Les montures des dames, les *haquenées* font exception à cet usage ; les graveurs n'ont pas manqué de leur donner l'allure artificielle qu'on appelle l'amble.

On ne peut rien dire de la ferrure si ce n'est que les artistes n'ont commencé à en reproduire des traces que vers 1195 sur le sceau d'Ansel de Garlande [1].

---

1. Je donne ici pour les curieux que l'hippiatrique du moyen-âge intéresse, des extraits de comptes indiquant des prix et quelques noms de chevaux :

« Le compte des chevaus d'armes que Mons. (Raoul, comte d'Eu, connétable de France) laissa à Rouen... quant il ala en Lombardie... contenant le nombre de 32 chevaus départis et distribuez en la manière qui ensuit : premièrement des chevaus dessus diz moururent IIII, c'est assavoir : *Bayart d'Arragon, Morel de Huy, le Ferrant pommelé* et le *grant bay de Behaigne.*

Item Mons. en donna ce qui ensieut :

A Mons. Olivier de Clichon = *Bayart d'Estouteville.*

A Mons. Drieu de Mello = *Bayart de Bailleul.*

A Mons. Rogier Bacon = *La Douce.*

A Mons. Jehan Doublel = celui sur qui il sist lors.

A li un autre morel sur quoy sist Caletot.

Et les autres furent vendus, c'est assavoir :

Le Bestor, XXIIII[l]. — *Grisel de la Bannière*, XXXV[l].

Bayart de la Mote, XV[l]. — *Baillet de Belleperche,* LX[l].

Bayart de Monceaux et l'*Avugle du Bois Roart,* IIII[XX] X[l].

Grisart d'Espaigne, XL[l]. — *Grisart Maugier, Grisart d'Estouteville* et l'autre bay, VI[XX][l]. — *Bayart de la Forest*, XXIIII[l]. — Un petit bay coursier, XXX[l].

Morel de Bauchain, XV[l]. — Un autre, XXX[l]. — Un

La Bride.

Un dessus de tête avec frontail et sous-gorge, deux montants, le mors et les rênes, telles sont

---

autre, XXV l. — Deux autres, VI^XX l. — Un autre, C l. — Un autre, L l.

Et le remanant fu envoyé devers Madame, c'est assavoir :

Morel de Traynel. — Le *Blanc* sur le quel sist Thomas des Ylles. — *Morel de Monceaux.* — Le *Coursier gris.* — *Baillet de Montmorency.* — *Queue d'Agache.* — *Morel de Dynant.* — Et le *blanc coursier.*

Methe Cannevas de Milan, marchant de chevaux.

Pour IIII chevaux achetez de li à Laingny en 1335 . . . . . IX^C XX l.

Pour III chevaux achetez à Compiègne en 1336 quant on y tournoya. . . . . VII^C LXXV l.

Pour II coursiers achetez à Paris en 1338 . II^C l.

Pour I petit coursier acheté lors pour Mons. de Guines . . . . . XXX l.

Pour II coursiers achetez lors à Paris donnez à Mess. Gauchier de Noyers . . . . . II^C l.

Pour I cheval acheté lors à Compiègne pour le sire de Bailleul . . . . . IIII^XX X l.

Pour I autre cheval... pour le sire de Beuseville . . . . . XII^XX X l.

Pour II roncins achetez en Flandre . . . LXX l.

Pour I autre roncin . . . . . XXV l.

Pour I poquet acheté de li par Mons. et pour li . . . . . XL l.

A Regnaut de Bonneil pour I cheval pris de li pour le barbier de Mons. » . . . . . X l.

les pièces composant la bride du moyen-âge, bride fort simple, sans muserolle ni gourmette apparente (Pl. XIX, fig. 128 à 131). Ces pièces ressemblent presque toutes à celles que nous employons aujourd'hui, le mors et les rênes demandent seuls quelques explications.

Le mors jusque vers la fin du XII[e] siècle a ses

On lit, d'autre part, dans les comptes de l'écurie du roi et dans ceux de l'hôtel du duc d'Orléans au XV[e] siècle :

« Pour ung petit cheval de poil noir. . . 7[l] t.
Id. Id. . . . . 8[l] t.

Ces derniers sont des chevaux de valets.

Pour une mule de poil fauve . . . . . 1,000[l] t.

Pour un roncin brun bay, une estoile blanche au front . . . . . 1,200[l] t.

Pour un coursier brun bay, marqué à la cuisse dextre. . . . . 3,600[l] t.

Pour un coursier gris, marqué en la cuisse sénestre, donné au bâtard d'Orléans . . . 5,200[l] t.

Pour un coursier pommelé, mis en l'escuierie pour le corps de mon dit seigneur . . . 2,000[l] t.

Pour un coursier clair bay. . . . . 4,000[l] t.

Pour un coursier brun bay, marquê en la cuisse dextre. . . . . 3,000[l] t.

Pour cuir et façon d'un harnois, etc., pour le grant cheval appellé *Phébus*.....

Pour le cheval *Béthune* qui fut au maréchal de Bourgogne.....

Mors à pas d'asne pour la hacquenée nommée *Lamiraulde*.....

Pour avoir embourré la selle de la hacquenée appellée *De toutes pièces*.....

Une resne pour le cheval appellé *Le Coureur*.....

branches longues, droites ou coudées en arrière de façon à communiquer à son action une grande puissance, reliées ensemble à leur extrémité par une traverse où s'attachent les rênes. Si l'on peut prendre pour type la bride figurée sur le sceau de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289, cette traverse était percée près de chaque branche d'un trou où la rêne était arrêtée par un touret (Pl. XIX, fig. 131). Au lieu d'une seule traverse il en existe quelquefois deux, alors les rênes se fixent à la plus basse (fig. 126).

La différence de ce mors avec celui du XIV^e^

Mors de bride de la hacquenée nommée *Bretaigne*.....

Pour la haquenée appellée *La Vigoureuse*.....

Pour la bride de l'un des grands chevaux appellé *Le Genest*.....

Pour faire cinq couvertures pour les deux hacquenées nommées l'une *l'Esternille*, et l'autre, *le petit Grisonnet*.....

Une housse de cuir rouge pour la mule appelée *la Gasconnette*.....

Un chevestre pour le cheval appellé *Colon*.....

Pour la selle de la haquenée appellée *Courte Oreille*.....

Pour la haquenée nommée *Largentière*, et l'autre nommée *Flavy*.....

Pour le cheval nommé *Bourgoigne* et le cheval nommé *Beauveau*.....

Pour le cheval *Menny Peny*.....

Pour *Beauregard*, hacquenée de ma dite dame (la duchesse d'Orléans)....

Une selle neuve pour *Osternay le Rouen*.....

Pour le cheval nommé *La Tour*..... »

siècle et des suivants, consiste en l'addition à l'extrémité de chaque branche, d'un anneau où s'attachera désormais la rêne. Les branches conservent la même longueur, leur puissance d'action, et leur traverse. Il n'y a de changé que le point de départ des rênes.

Il est plus difficile d'expliquer comment celles-ci finissaient à la main du cavalier cachée, la plupart du temps, par le bouclier. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, les rênes se terminaient habituellement par un anneau de métal de grande dimension (Pl. XIX, fig. 128), quelquefois par un nœud (fig. 129). A partir de cette date on les perd de vue jusqu'au XV^e^ siècle où elles sont fermées par une boucle (fig. 132).

Les anciennes rênes étaient ordinairement faites de cuir. Quelques-unes, ce qui est fort rare, paraissent entièrement confectionnées en chaînette. A la fin du XIV^e^ siècle, avec les représentations d'apparat, les rênes, simples jusque-là, s'élargissent pour mieux se couvrir de broderies (Pl. XIX, fig. 132 à 135), elles se bordent de franges, se découpent, se festonnent, et alors elles aboutissent au mors par l'intermédiaire d'une chaîne ; ou si les rênes ordinaires sont conservées, elles se compliquent de doubles rênes de parade, artificielles, sans action, qu'on attache à l'extrémité supérieure de la branche (fig. 133).

125

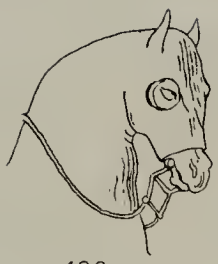

126

127

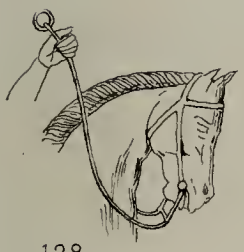

128

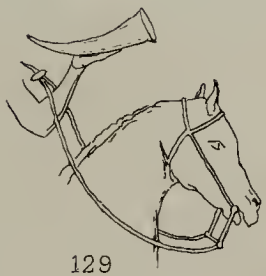

129

130

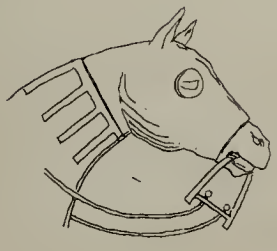

131

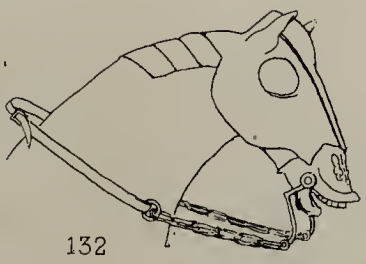

132

133

134

135

Imp. A. Cadart, Paris

La Selle d'armes.

J'étudierai dans la selle d'armes : l'arçonnière de devant qui est le pommeau, l'arçonnière de derrière, palette ou troussequin modernes, les quartiers, la couverture, les sangles, le poitrail, l'étrier. La croupière n'est figurée sur aucun type équestre, tandis que le poitrail, destiné à assurer la selle contre la poussée de la lance, ne manque presque jamais.

De 1069 à 1170, la selle comporte : des arçonnières étroites, recourbées en dehors (Pl. XX, fig. 136 à 140), — des quartiers coupés le plus souvent carrément et enrichis de broderies quadrillées ou en feston (fig. 139), — deux sangles distantes l'une de l'autre (fig. 140), — une bande de cuir formant le poitrail, garnie de franges espacées, terminées chacune par une boule (fig. 137, 139, 140), — des étriers arrondis et surbaissés (fig. 137, 138, 139), suspendus par des étrivières tantôt de cuir, tantôt en chaînette (fig. 138), attachées sous la couverture, — une couverture carrée comme le quartier qu'elle déborde dans tous les sens, souvent découpée, à son bord inférieur, en lanières flottant sous le ventre du cheval (fig. 137).

Vers 1170, les arçonnières changent de forme ; elles s'élargissent en s'étendant sur les côtés; celle de derrière se cintre en dossier de fauteuil, de

manière à emboîter le cavalier et à augmenter son assiette (Pl. XX, fig. 141, 142); — les quartiers ne restent pas toujours carrés, ils s'arrondissent quelquefois des angles ou s'allongent en pointe sur l'épaule du cheval; on les couvre des broderies de l'époque, consistant en un dessin fretté; — les pendants découpés de la couverture deviennent plus rares; la couverture elle-même finit par disparaître, soit que s'ajoutant aux quartiers elle ne fasse plus avec eux qu'un seul et même objet, soit que les quartiers la cachent complètement; — les étriers plus légers empruntent la forme du triangle (fig. 141, 142).

Après 1200, les arçonnières restent ce qu'elles étaient à la fin du XII^e^ siècle; le troussequin fortement cintré est définitivement adopté (Pl. XXI, fig. 113 à 147), il ne fait que se développer en ce sens et devient bientôt un champ où sont représentées les armoiries héréditaires : ainsi l'on rencontre sur les sceaux, dès 1223, 1224, 1235, des troussequins *fascés de vair*, ou bien *à la croix cantonnée de seize alérions*, ou portant *un vairé*, c'est-à-dire aux armes de *Coucy*, de *Montmorency* ou de *Guines* (fig. 143). — Les quartiers, presque toujours arrondis, reproduisent quelquefois dans leur broderie les pièces héraldiques du personnage, ils sont brodés *d'annelets* sur le sceau de Robert de Poissy, 1230 (fig. 144). — Le poitrail quitte ses franges à boule et se couvre en revanche d'un dessin fretté ou de clous à tête : dans le type

de Robert de Braine, le poitrail porte le blason de la famille : *un échiqueté* (fig. 145). De plus on remarque certaines selles où le poitrail, au lieu de s'attacher à l'arçonnière de devant, vient passer derrière le troussequin, enfermant ainsi dans une sangle horizontale toute la selle et le cheval. Voyez les sceaux de Gaucher de Joigny, 1211, du fils de Philippe-Auguste, 1214, de Henri, comte de Grandpré, 1217 ; dans ce dernier exemple la selle est maintenue de plus par un surfaix (fig. 146). — Tandis que les arçonnières vont en s'agrandissant, les quartiers suivent une marche inverse. Vers le milieu du XIII^e^ siècle ils n'occupent plus sur le cheval qu'une très-petite place, de sorte qu'à cette époque, la selle, envahie par la housse d'une part, cachée de l'autre sous les plis de la cotte d'armes, ne montre plus que le troussequin souvent armorié et une partie des sangles superposées ou croisées (fig. 147). — Quant à l'étrier, il est resté triangulaire et suspendu comme il a été dit par une étrivière en cuir ou en chaînette.

Au XIV^e^ siècle, les arçonnières prennent encore de l'ampleur ; le troussequin se contournant davantage à mesure qu'il s'exhausse, emboîte de plus en plus le cavalier (Pl. XXII, fig. 148) ; on l'échancre sur les côtés pour lui donner un peu d'élégance (fig. 149) ; — le poitrail porte à son milieu un écusson aux armes du personnage.

Après 1350, la transformation qui s'opère dans l'armure atteint la selle d'armes, il faut qu'elle

concoure aussi à la défense de l'homme de guerre. On la revêt de plaques d'acier ; le pommeau s'évase pour protéger la cuisse, ses plaques s'arrondissent et embrassent le devant de ce membre comme si elles allaient rejoindre le troussequin ; les selles de Jean Ier, duc de Lorraine (Pl. XXII, fig. 150), de Jean sans Peur, de Philippe le Bon sont bardées de cette façon. Chez les derniers ducs de Bourgogne, les quartiers fort petits et en demi-cercle sont découpés en feston, le poitrail porte à son milieu l'écusson de Flandre.

Les pommeaux à plaques d'acier, *à plates*, affectent différentes formes comme ils varient dans leur dimension. Celui de Charles, duc d'Orléans, 1444, a les bords échancrés (Pl. XXII, fig. 151). Il est en fer à cheval, orné de clous et garni d'anneaux sur le sceau de Charles Ier, duc de Bourbon, 1454, et il défend non-seulement la cuisse, mais encore le genou et le haut de la jambe (fig. 152, 153). Le pommeau de selle de Gui de Laval, 1493, est très-élevé et coupé carrément (fig. 154) ; celui de Louis, duc d'Orléans, 1485, couvre entièrement le ventre du cavalier (fig. 153) ; il en est de même dans les types des archiducs d'Autriche.

Les sceaux viennent de nous faire connaître la selle d'armes dans son ensemble, dans sa disposition générale. Leur petite dimension a empêché le graveur d'aller plus loin. Mais on ne sera peut-être pas fâché de connaître les détails de son ornementation qui dépasse au XIVe siècle tout ce que

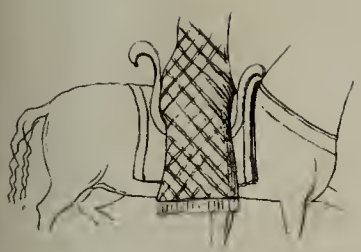

136

138

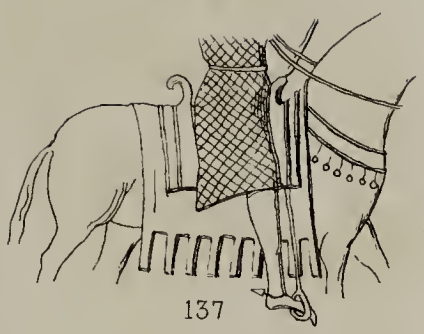

137

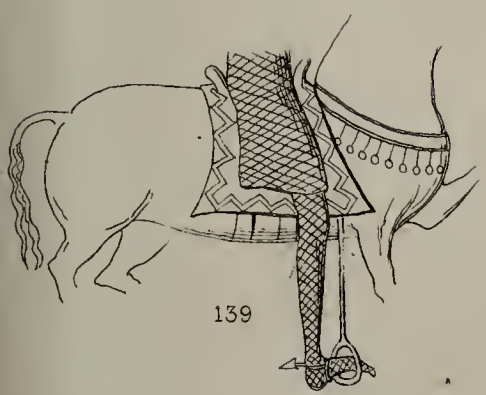

139

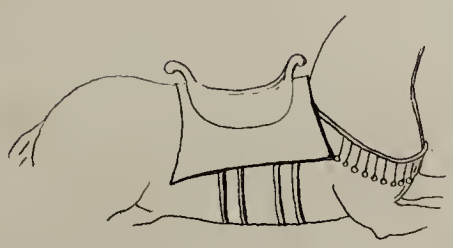

140

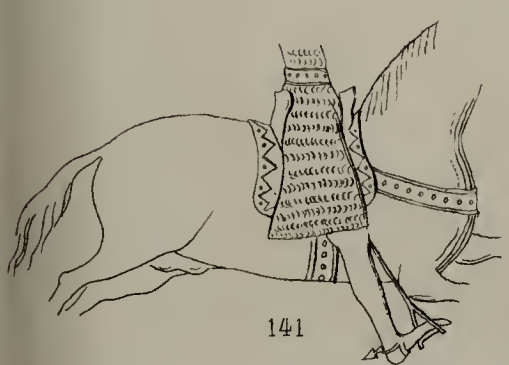

141

142

Imp. A. Cadart, Paris.

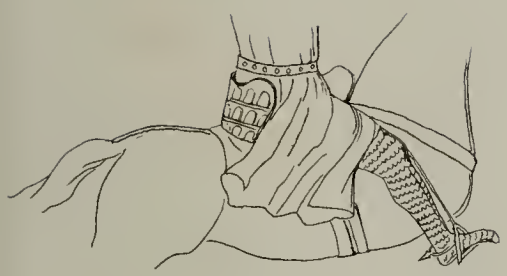

143

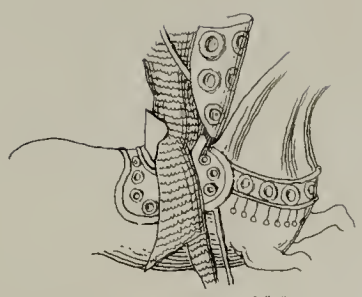

144

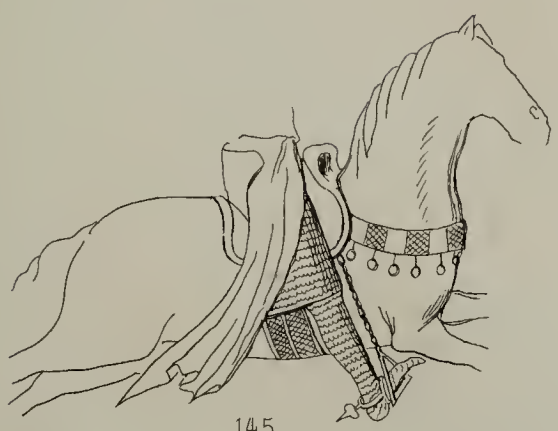

145

146

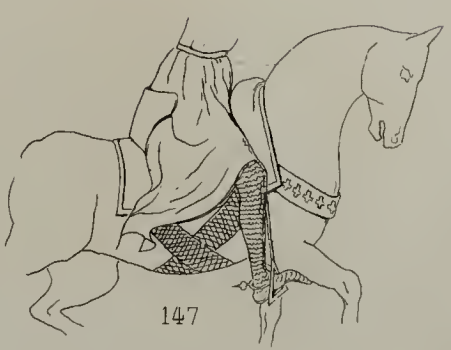

147

148

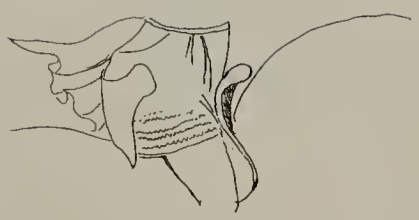

149

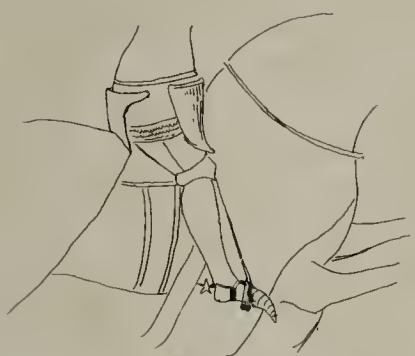

150

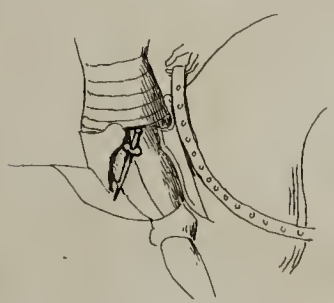

151

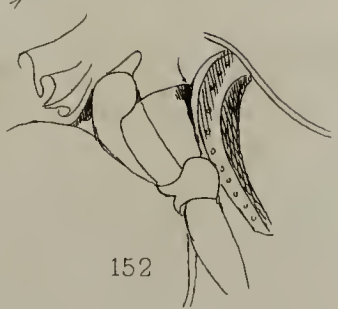

152

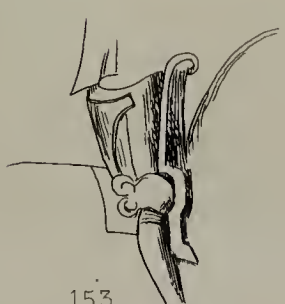

153

154

Imp. A. Cadart, Paris

pourraient rêver les plus habiles selliers de nos jours.

On lit dans le compte fourni à Raoul, comte d'Eu, connétable de France, par Geffroy le Breton, sellier du roi (1336-1339) :

« Pour Monseigneur, une selle de coursier à parer : « les arçonnières devant et derrière de pillevilles d'argent « férus en tas en manière de tuyaux et sur les carrefours « des dictes pillevilles, chastons ; et ou millieu des dictes « arçonnières, un Dieu d'amours vestu de drap de soie, « après le vif, les mains et la teste d'yvuire et les ailles « d'orfaverie et tient un rouleau d'esmail, assis sur une « terrasse de veluel ; et à chascun costé du Dieu d'amours, « à l'un un bergier et à l'autre une bergière, vestus de « drap de soye, les testes et les mains d'yvuire, et sur « la dicte terrasse, moutons d'yvuire qui paissent, et de « lez la bergière, un chien d'yvuire ; et la terrasse estin- « cele au miex que en peut après le vif... xlv l p. »

Prenons dans le même compte un sujet décoratif plus en rapport avec le métier des armes :

« Pour Monseigneur, une selle de guerre à parer ; les « arçonnières devant et derrière, un pieu ou millieu d'or « soudé et ou milieu un chevalier armé, toute la hau- « bergerie d'argent, vestu d'un tunicle de ses armes, les « grêves et les rondelles d'orfaverie et l'espée d'argent ; « et aus deus costéz, le champ de veluel vermeil lozengié « d'or et de feueilles ; et une terrée en l'arçon derrière de « veluel vert, et deux dames d'yvuire dont l'une tient le « tymbre Monseigneur et l'autre un penoncel d'argent « esmaillié, et ou milieu un chevalier armé qui tient un « escu d'argent esmaillié des armes de Monseigneur, xl l p. »

La Housse.

L'armure était entrée dans la période du grand haubert. Sous un habillement défensif, compacte, à pièces étroitement cousues ensemble, l'homme d'armes invulnérable ne pouvait être pris ou tué que lorsqu'il était à terre, et pour l'y jeter on cherchait à blesser le cheval. La défense de ce noble compagnon ne pouvait donc pas être plus longtemps différée. Dès le commencement du XIII^e^ siècle, on le couvrit de mailles ou d'une épaisse draperie.

Les premières housses, d'abord d'une seule pièce, avec une échancrure aux flancs pour le passage de l'éperon, témoin le sceau de Savary de Mauléon, 1225 (Pl. III, fig. 9), furent bientôt remplacées par des housses en deux parties, l'une pour l'avant-main, l'autre pour la croupe.

L'habillement de l'avant-main coiffait le cheval jusqu'à l'angle de la bouche, enveloppait l'encolure et retombait en tablier jusqu'au bas des jambes, qui se trouvaient ainsi obligées de soulever la lourde étoffe à chaque foulée de galop; voyez les sceaux du seigneur de Châteauroux, en 1217, d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156). Cette coupe incommode ne tarda pas à être modifiée; l'on échancra d'abord la pièce sur le devant, puis on la fendit jusqu'au poitrail pour la liberté des jambes. Dans un type de

1224, le cheval de Mathieu de Montmorency est revêtu d'une housse échancrée (fig. 155), et sur un sceau du même personnage, en 1230, le cheval porte la housse fendue.

L'habillement de la croupe descendait aussi bas que celui de l'avant-main. Tous deux se bouclaient à la selle.

La housse de mailles, fort rare sur les sceaux, appartient en général à des types du midi de la France. Dans ces contrées, la pièce de l'avant-main, au lieu de retomber en deux pans carrés, finit ordinairement en pointe de chaque côté de l'épaule. Ce n'est aussi que dans le midi que se rencontrent ces housses mixtes dont le devant est en mailles, tandis que la croupe est couverte d'une étoffe armoriée, bordée de pendants ou de découpures (Pl. XXIV, fig. 157). La plus ancienne housse de mailles figurée sur les sceaux se voit dans le type de Robert de Montaut, en 1214; elle paraît être d'une seule pièce.

La housse d'étoffe qu'on appelait *couverture pourpointe*, par opposition à celle de mailles, nommée *couverture de fer*, est la plus répandue. Armoriée dès son origine, elle portait le blason du chevalier répété à droite et à gauche, sur l'épaule et sur la cuisse comme dans le type de Gautier de Nemours, maréchal de France (Pl. XXIV, fig. 158). A l'époque où les cimiers envahirent le casque, des cimiers analogues se posèrent sur la tête du cheval; aussi à partir de 1267, trouve-t-on

des chevaux cimés d'aigrettes, de bois de cerf, de chimères, d'aigles, etc.

Lorsque vers 1360, l'armure de l'homme de guerre commença à se transformer, la tête du cheval se garnit d'un *chanfrein*, plaque d'acier armée d'une crête ou d'une pointe, qu'on laçait sous la ganache et qu'on accompagnait de quatre à cinq lames articulées, à recouvrement, bardant le haut de l'encolure et maintenues en dessous par de la maille (Pl. XXV, fig. 159 à 163). Un rebord saillant garantissait d'ordinaire les yeux du cheval. D'autres fois ils étaient abrités derrière un grillage (fig. 161). On fermait complètement les œillères s'il était sujet à se dérober; dans ce cas le chanfrein était dit *aveugle* (fig. 162). C'est celui dont les sceaux de Jean Ier, duc de Lorraine, 1367, de Charles d'Orléans, 1444, fournissent des exemples.

Tout en défendant utilement le cheval, le chanfrein devint pour les seigneurs une occasion d'étaler le plus grand luxe. Ils le garnissaient d'or, le couvraient de pierreries. Le cheval d'armes du comte de Saint-Pol portait au siége de Harfleur, 1449, un chanfrein estimé 30,000 écus.

Dans les représentations d'apparat, sous les derniers ducs de Bourgogne, l'étoffe de la housse devient souple, légère, flottant au vent en longs plis soyeux, mais le tissu léger recouvre une seconde housse de fines mailles enveloppant entièrement le cheval (Pl. XXVI, fig. 165). On pourra

155

156

Imp. A. Cadart. Paris.

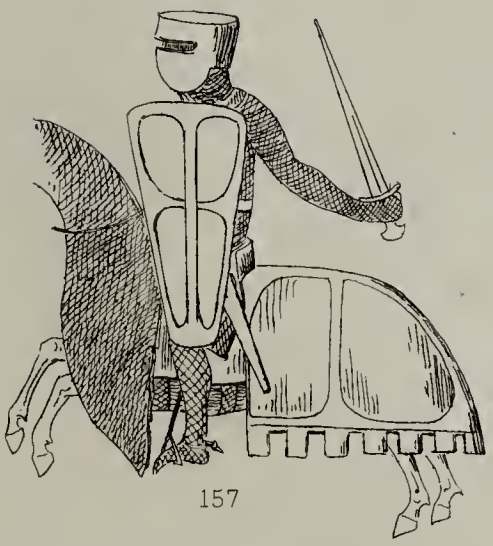

157

158

Imp. Académ. Paris.

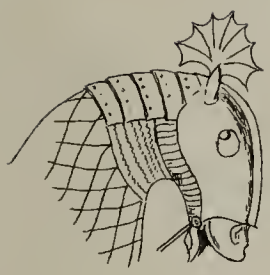

159

160

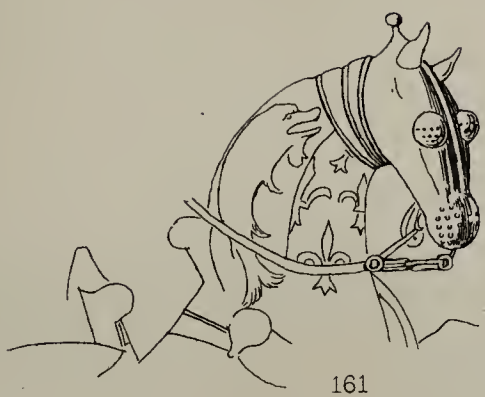

161

162

163

Imp. A. Cadart, Paris.

164

165

Imp. A. Caudart, Paris

comparer ces derniers types à celui de Philippe, comte de Valois, en 1327 (fig. 164).

Au commencement du XVI^e^ siècle, les housses disparaissent. L'homme de guerre vient d'adopter l'armure en fer plat, il l'applique à la défense du cheval. Déjà la tête est garnie du chanfrein, la barde de crinière couvre l'encolure. En étendant le système au poitrail, à la croupe et aux flancs, l'on aura le cheval bardé dont les derniers sceaux fournissent quelques rares spécimens, mais que l'on trouvera fréquemment figuré dans les tapisseries, dans les sculptures, et qu'on pourra étudier dans les musées spéciaux.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Reliure d'un manuscrit *dit* Évangéliaire de Charlemagne, par M. Ed. Aubert, membre résidant . . . 1

Note sur des projectiles à main, creux et en terre cuite de fabrication arabe, par M. F. de Saulcy, membre résidant 18

Mémoire sur les inscriptions des colonnes de l'église de Bielle (Basses-Pyrénées), par M. Paul Raymond, associé correspondant national 35

Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions par M. Edm. Le Blant, membre résidant 68

— sur une pierre tumulaire portant les mots CHRISTVS HIC EST, par le même 79

Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne), par M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant national 92

La pierre sacrée d'Antipolis, par M. L. Heuzey, membre résidant 99

Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen-âge, par M. G. Demay, membre résidant . 120

ERRATA.

Page 70, l. 21, ajoutez : (voir planche IV, n° 2).

— 77, — 3, et des poissons, lisez : et un poisson à tête de dauphin (voir pl. IV, n° 1).

Nota : A la planche IV, n° 1, on a gravé par erreur une figure d'Ève qui n'appartient pas au groupe de Daniel.

Page	84, l. 30,	*martyr*,	lisez : *martyr*.
—	85, — 19,	T. IV,	— L. IV.
—	— — 30,	Theodoret,	— Theodoret.
—	— — —	Sozom,	— Sozom.
—	86, — 30,	Turon.	— Turon.
—	88, — 7,	χρισοῦ	— χριστοῦ
—	— 16 et 27,	χρισὸς	— χριστὸς
—	89, — 28,	χρισὸς	— χριστὸς
—	90, — 27,	*christ*,	— *christ*.

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planche I (reliure d'un manuscrit), en regard de la page 8
Planche II (inscriptions de Bielle) 44
Planche III et IV (Débris d'un seau mérovingien, sarcophage d'Arles, etc.) 78
Planches V, VI, VII, et VIII (fouilles de Berru) . 98
Planches I et II (armes du moyen-âge). 124
Planches III et IV 126
Planche V 128
Planche VI et VII 130
Planche VIII 134
Planche IX 136
Planches X, XI 140
Planches XII, XIII, XIV 144
Planche XV. 146
Planches XVI, XVII 152
Planche XVIII. 156
Planche XIX 162
Planches XX, XXI, XXII 166
Planches XXIII à XXVI 170

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie de A. Gouverneur.

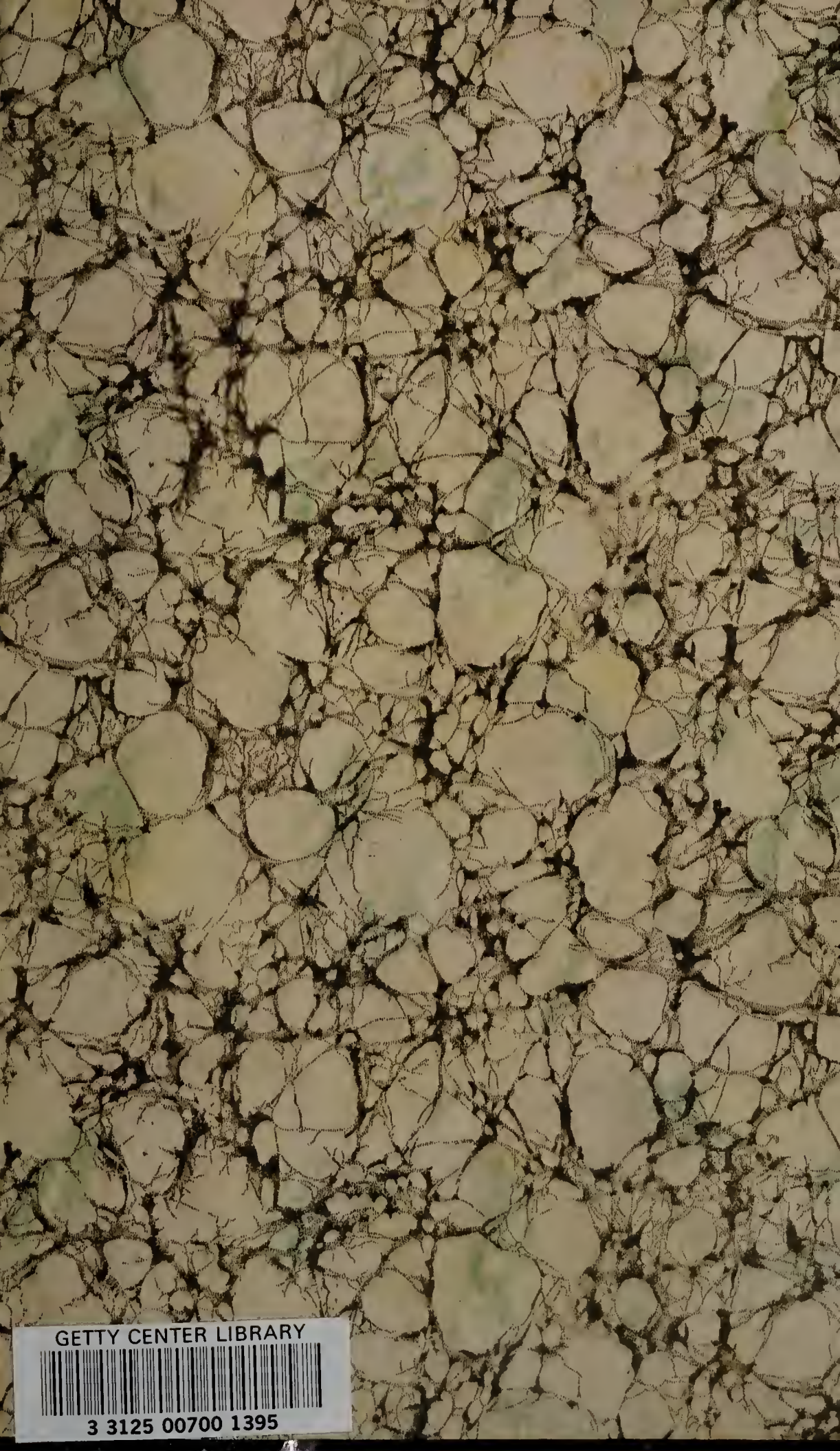
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00700 1395